

RÉACTIVITÉ

ÉCOUTE

SERVICE

ÉTHIQUE

**Session de la Chambre
d'agriculture de
Haute-Saône
du
Vendredi 22 septembre
2023**

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Table des matières

ACCUEIL DU PRESIDENT THIERRY CHALMIN.	11
PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF 2023.	11
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 03 MARS 2023.	12
VOTE DES DELIBERATIONS.	12
ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-SAONE.	14
DEBAT SUR LES SUJETS D'ACTUALITE.	20
INTERVENTION DE MR O. RIETMANN, SENATEUR	22
SEQUENCE SUR LES FILIERES SOUS SIGNE DE QUALITE	21
INTERVENTION DE MR L. SEGUIN, REPRESENTANT MR LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE.	24
INTERVENTION DE MR D. CHAPUIS, DDT DE HAUTE-SAONE.	25
INTERVENTION DE MME S. DODY, GPPR.	26

RÉACTIVITÉ

ÉCOUTE

SERVICE

ÉTHIQUE

Personnalités

MAISON des
AGRICULTEURS

Élus et collaborateurs, nous prenons en compte vos
demandes pour atteindre ensemble vos objectifs.

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

ETAIENT PRÉSENTS, ABSENTS ou EXCUSES :

Membres élus de la Chambre d'agriculture :

	Présents	Absents ou Excusés
AEBISCHER Emmanuel	X	
ARCELON Jean-Pierre	X	
AUGER Philippe		X
BERNET Sabine		X
BRUSSEY Emmanuel		X
CATALA Christophe		X
CHALMIN Thierry	X	
CHARLES Sylvain	X	
CIRON Guy	X	
CRUCEREY Sylvain		X
DAGUENET Michel	X	
DODANE Laurent	X	
FAUCOGNEY Antoine	X	
FIDON Vincent	X	
GAUMET Anne-Laure		X
GRANGEOT Justine	X	
GRANTE Odile	X	
GUILLAUME Laurent	X	
HUGUENY Olivier		X
ISABEY Laurent		X
JEANNOT Sylvie	X	
LAURENT Laurence		X
MENIGOZ Stéphane	X	
MUHLEMATTER Michaël	X	
PAULIN Jean-Luc	X	
PELTIER Vincent		X
PICHOT Gérald	X	
RICHNER Jean-Pierre		X
ROBIN Anne	X	
RUFFONI Christophe	X	
SAUMONT Marc		X
VAUTRIN Maxime		X
VERNIER Sylvain	X	

Membres de droit et associés de la Chambre d'agriculture :

	Présents	Absents ou Excusés
DARGENT Emmanuel - CNPF de Franche-Comté		X
MAIRE Bernard - Syndicat de la Propriété Agricole		X
VAGNAUX Didier - Coopérative INTERVAL		X
MILLERET Denis - ETS MILLERET		X
PETON Benoit - Association des Maires de France	X	

Invités et personnalités :

- Monsieur Bernard BAUD, Distilleries PEUREUX
- Monsieur Roland BAULEY, Président AMOMA
- Madame Christine BOURBON, Distilleries PEUREUX
- Monsieur Hervé BOURGE, Monts & Terroirs
- Monsieur Didier CHAPUIS, Directeur de la DDT Haute-Saône
- Madame Claude-France CHAUX, Cheffe de service DDT Haute-Saône
- Monsieur Edouard CHOULET, Est Républicain
- Madame Françoise CONTET, Présidente Entrepreneurs Travaux Agricoles
- Madame Déborah CORALLO, INAO
- Monsieur Alexandre CORONEL, la Haute-Saône Agricole et Rurale
- Madame Christelle DEPLANTE, Présidente du Syndicat des éleveurs de Chevaux Comtois
- Monsieur Ludovic DERET, Proviseur de Vesoul Agro Campus
- Madame Sylvie DODY, GPPR
- Monsieur Aurélien DROUHARD, SIG
- Monsieur Laurent DUCRAY, Président du Service de Remplacement 70
- Monsieur Vincent EYER, Président du GAB 70
- Monsieur Valentin FLEYTOUX, Président du GAB 70
- Monsieur Sébastien GROSJEAN, Directeur adjoint DDETSPP Haute-Saône
- Monsieur Thierry GUILLAUME, Vice-Président CER France BFC
- Monsieur Loïc LABORIE, Assistant parlementaire Sénateur O. RIETMANN
- Monsieur Yves LAMBERT, Directeur de la DDETSPP Haute-Saône
- Monsieur Thibaut MAURON, Vice-Président APC
- Monsieur Guy MERCIER, Président Pâturages Comtois
- Monsieur Stéphane MEUNIER, INAO
- Madame Isabelle MORGAT, DDFIP
- Monsieur Thomas OUDOT, Conseil Départemental de la Haute-Saône
- Monsieur Damien PAROTY, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Monsieur Michel RAISON, Président d'Honneur de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
- Monsieur Michel RENEVIER, Président AFDI
- Monsieur Olivier RIETMANN, Sénateur de la Haute-Saône
- Madame Christelle RIGOLOT, Conseil Départemental de la Haute-Saône

- Monsieur Emeric SALMON, Député de la Haute-Saône
- Monsieur Laurent SEGUIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Haute-Saône
- Monsieur Ludovic SIGONNEY, Monts & Terroirs

Services de la Chambre d'Agriculture :

- Monsieur Stéphane AUBERT-CAMPENET, Chef de Section Agronomie Agroécologie
- Monsieur Sylvain AUGÉ, Directeur de la Chambre d'Agriculture
- Madame Angélique BOISSON, Responsable budgétaire - CPR
- Monsieur Philippe BOULIER, Sous-Directeur de la Chambre d'Agriculture, Chef de Section Territoires Environnement
- Madame Véronique CASTEL, assistante
- Monsieur Patrice COTE, Chef de Section Services Généraux
- Madame Anne HUGUENY, assistante section Entreprises Installation Transmission
- Madame Astrid LAHACHE, assistante de Direction
- Monsieur Martin TRUCHOT, Chef de Section Elevage Energie Climat

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Invités et personnalités :

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux : Isabelle ARNOULD, Laurent BAILLY, Jean-Marie BERTIN, Corinne BONNARD, Thierry BORDOT, Frédéric BURGHARD, Fernand BURKHALTER, Benoit CORNU, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Dimitri DOUSSOT, Sylvie COUTHERUT, Edwige EME, Marie-Claire FAIVRE, Patricia FASSETNET, Carmen FRIQUET, Martine GAUTHERON, Jean-Claude GAY, Isabelle GEHIN, Véronique GRANDJEAN, Karine GUILLEREY, Corinne JEANPARIS, Sylvie MANIERE, Carole MICHEL, Martine PEQUIGNOT, Bernard PIQUARD, Hervé PUBLICANI, Jean-Jacques SOMSTHAY, Benoît THOMASSIN,
- Monsieur Etienne ABLINE, Directeur SAFER BFC
- Madame Séverine ARTERO, sous directrice de la DDT de Haute-Saône.
- Madame Caroline ASTIER, Directrice de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale
- Madame Caroline BOUISSEL, Directrice du GDS Haute-Saône
- Madame Céline BELUCHE, Déléguée du Personnel CA70
- Monsieur Régis BREPSON, Vice-Président de GENIATEST
- Madame Anne BRONNER, Directrice Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté
- Madame Claudy CHAUVELOT DUBAN, Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
- Madame Hélène CHEVALIER, Présidente du GAB 70
- Monsieur Eric COQUILLE, Président CER France BFC
- Monsieur Romaric CUSSENOT, Directeur de la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort
- Madame Nathalie DAL-DON, Directrice de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Nicolas DELAIN, SDRT Vesoul
- Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Madame Emilie GAUTHIER, Crédit Agricole de Franche-Comté
- Madame Sylvie GERVAIS, Agent comptable
- Monsieur Mickaël GREVILLOT, Directeur AFPASA
- Monsieur Eric HOULLEY, Conseiller Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Bruno HENRY, Président du Groupement de Défense Sanitaire 70
- Monsieur Nicolas HENRY, SIG
- Monsieur Didier HUMBERT, Président APC
- Monsieur Christophe JACQUIN, Franche-Comté Elevage
- Monsieur Alain JOYANDET, Sénateur de la Haute-Saône
- Monsieur Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône
- Monsieur Vincent LANDROT, CER France BFC
- Monsieur Thomas LAVAL, Conseiller Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur François LAVRUT, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura
- Monsieur Gilles LAZAR, Conseiller Régional Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Emmanuel LEROY, Directeur Général Pâturages Comtois
- Madame Myriam LOVITON, Crédit Agricole de Franche-Comté
- Monsieur Guy MARTIN, Banque de France
- Monsieur Yvan MARTIN, Président ADASEA
- Monsieur Benoît MOHN, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Franche-Comté
- Monsieur Philippe MONNET, Président de la Chambre Interdépartementale d'agriculture 25/90
- Monsieur Christian MOREL, Vice-Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Madame Sylvie NARDIN, Conseillère Régionale de Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Jean-François NICOLET, Association saucisses Morteau et Montbéliard
- Monsieur Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale
- Monsieur Gilles RACLOT, Président de la FD GDON 70
- Monsieur Jean-Noël SAINTOT, Président de GENIATEST
- Monsieur Romaric CUSSENOT, Directeur Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90
- Madame Marie-Claire THOMAS, Conseillère Régionale de Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Philippe TRIMAILLE, Président du Groupement Economique SFLC Quotas
- Monsieur David TRUTET, Directeur de la DGFIP Haute-Saône
- Monsieur Jérôme TYRODE, Directeur de FDSEA/FDPL/HAUTE-SAONE AGRICOLE et Rurale/AGRICONSEIL
- Monsieur Jean-Marc VACELET, Responsable pôle services adhérents GENIATEST
- Monsieur Olivier VALLAT, Emmental Grand Cru
- Monsieur Michel VILBOIS, Préfet de la Haute-Saône
- Monsieur Antoine VILLEDIEU, Député de la Haute-Saône



Travaux de la Session



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Accueil du Président Thierry CHALMIN.

Liste des présents/excusés en début de PV.

Accueil par le Président CHALMIN de Monsieur Laurent SEGUIN (qui ne va pas tarder) du Conseil Départemental qui représente Monsieur Yves KRATTINGER. Également Monsieur Didier CHAPUIS qui représente Monsieur le Préfet. Il s'excuse de ne pouvoir citer toutes les personnalités présentes.

Projet de budget rectificatif 2023.

Présentation du diaporama relatif au Budget Rectificatif par Mr Sylvain AUGÉ (voir en annexes)

Il fait un petit rappel sur le COP - Contrat d'Objectifs et de Performance et l'évolution des différentes cotisations. L'appel de 3 fois 10% se fera sur une base nette, les cotisations forêts étant déduites de la base de calcul. Le budget initial avait été réalisé avec des bases brutes. Le schéma présenté prend également en compte l'augmentation de 3% de la TATFNB. 100% des objectifs sont atteints

Proposition d'allouer une subvention de 2 000 € au Collège de Faucogney par rapport à la dynamique qui a été mise en place par ce collège (collège ouvert).

Le Président CHALMIN précise la raison du choix de ce collège plus qu'un autre, tout simplement parce qu'avec Mr Stéphane MENIGOZ, nous avons eu l'occasion de rencontrer le Directeur d'établissement il y a déjà quelques temps (changement de direction depuis). La dynamique nous avait parue extrêmement intéressante. Projet d'intéresser et de sensibiliser à la chose agricole l'ensemble des élèves depuis les petites classes. Nous proposons de les aider car c'est un projet partagé par la quasi-totalité des parents d'élèves. Il ne sera bien entendu pas possible de soutenir tous les établissements qui le souhaiteraient, mais pour le premier, nous avons souhaité l'aider afin d'encourager ce projet.

Les dépenses d'investissements : variation entre le budget rectificatif et le budget initial de + 39 280 €. Variation principalement due au retard pris dans le démarrage des travaux de la MDA, plus de travaux avaient été inscrits sur 2022 et donc il y a un report plus important. Les travaux non exécutés doivent être reportés sur le budget 2023.

Concernant le fonds de roulement (349 264 €), il est égal à 70 jours.

Le Président CHALMIN indique que cette fois, nous allons utiliser nos réserves pour auto-financer nos travaux d'amélioration énergétique, avant de nous les faire prélever comme en 2015.

Conclusion : même si le résultat prévisionnel de fonctionnement est légèrement inférieur à celui prévu au Budget Initial, il serait néanmoins à l'équilibre. Si les prévisions inscrites au Budget Rectificatif 2023 se confirment, la situation financière de la CA70 resteraient globalement comme en 2022.

Remarques ou questions :

Aucune question posée.

Approbation du procès-verbal de la Session du 03 mars 2023.



Au moment des votes, 20 membres avec voix délibérative étaient présents (quorum à 17 voix). Le Président procède aux différents votes.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 20

Le Procès-verbal de la Session du 03 mars est adopté à l'unanimité (20 voix).

Vote des délibérations.

Voir le texte des délibérations dans le diaporama présenté (voir en annexes).

Délibération relative à l'approbation des emplois.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 20

La délibération est adoptée.

Délibération relative à l'approbation du budget rectificatif 2023.

Votes contre : 0

Abstentions : 3

Votes pour : 17

La délibération est adoptée.

Délibération relative aux cotisations obligatoires.

Votes contre : 2
Abstentions : 0
Votes pour : 18
La délibération est adoptée.

Délibération relative aux cotisations facultatives.

Votes contre : 0
Abstentions : 3
Votes pour : 17
La délibération est adoptée.

Délibération relative aux subventions.

Votes contre : 0
Abstentions : 3
Votes pour : 17
La délibération est adoptée.

Délibération relative à l'annulation des créances.

Cela concerne 2 dossiers « carbone » abandonnés par les clients. Ce sont des dossiers commencés, finalement les 2 exploitations ont changé de prestataire. Il nous faut donc rembourser les aides perçues pour ce travail qui n'a pas été mené au bout. Il y a également la restitution de l'aide perçue en 2021 pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans (apprenti), pour laquelle la CA n'était finalement pas éligible.

Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 20
La délibération est adoptée.

Délibération relative à la nomination de l'agent comptable.

Changement au 1^{er} septembre 2023.
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 20
La délibération est adoptée.

Allocution du Président de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône.

En complément des salutations du début de séance, le Président salue Laurent Seguin qui est arrivé. Il précise que Mr Antoine VILLEDIEU sera absent pour la journée, pour raison personnelle.

Le Président CHALMIN excuse également Mr Jean-Pierre RICHNER, membre de la CA, pour raison personnelle également.

Il remercie la mairie de Grattery, et Messieurs BOURGE et SIGONNEY pour leurs visites de l'atelier de fabrication de Gruyère à Port sur Saône.

On a eu chaud, on a même eu **très** chaud ...

L'été 2023, c'est à dire les mois de juin, juillet et aout se place au 4^{ème} rang des étés les plus chauds en France depuis 1900, derrière les étés 2003 et 2022, et quasiment au même niveau que l'été 2018.

Le **changement climatique est donc bien à l'œuvre** et si on a connu une parenthèse de fraîcheur fin juillet - début aout, c'est bien le sentiment d'une série de vagues de chaleur que l'on retiendra de cet été 2023...

Dans ce contexte, le **niveau des nappes phréatiques** au niveau national est inquiétant, : 62% des nappes phréatiques avaient un niveau inférieur aux moyennes de saison, 18% à un niveau très bas.

Niveaux à peine meilleurs à ceux qui étaient constatés en 2022 : respectivement 77% et 20%.

La Haute Saône a, semble-t-il, connu une **situation moins problématique** que celle de l'an dernier et la sécheresse, à la mi-septembre se stabilise. Tout le département reste classé au niveau **alerte renforcée** pour ce qui est des mesures de restriction d'utilisation de l'eau.

On a eu également **chaud au niveau de la campagne agricole** - On est passé pour le moment à côté d'épisodes météorologiques les plus extrêmes qu'ont pu connaître certains de nos collègues agriculteurs : de sécheresse, de tempête et pluies diluviennes, ou de grêle - les catastrophes s'enchainent...

Dans le département, **les rendements des grandes cultures**, l'orge d'hiver surtout (autour de 70 qx/ha soit + 5 qx/ha par rapport à 2022) et le colza notamment ont été très corrects, légèrement inférieur à l'an dernier pour ce qui est du colza (30 à 32 qx/ ha)

C'est un peu moins bon pour le Blé, avec des rendements inférieurs à la moyenne autour de 65 qx/ ha, soit 5 qx de moins qu'en 2022, qui a souffert du mois de juin exceptionnellement chaud et sec.

Les pluies de l'été ont permis aux prairies de donner une production rarement vue ces dernières années et ces conditions ont été également très favorables aux cultures de printemps.

Pour les prairies, **l'indicateur de rendement moyen des prairies permanentes** productives (la fameuse carte ISOP) est en déficit faible voire normal fin aout pour notre département, ce qui n'est pas le cas de tous nos collègues bourguignons. Pour les cultures de printemps récoltées en ce moment, les moissons viennent de démarrer et devraient donner des résultats corrects à bons, compte tenu des précipitations qui sont intervenues en aout.

Au niveau économique, on se retrouve, comme on pouvait le craindre l'hiver dernier, dans **le résultat d'un « effet ciseau »**, c'est-à-dire un prix payé au producteur revenu à un niveau bas autour de 200 -220 €/ la tonne de blé (après avoir considérablement augmenté, jusqu'à plus de 400 € / t) et un niveau de charges, achetées en hiver et au printemps lorsqu'elles étaient au plus haut.

Même avec des rendements corrects, le prix de vente des grandes cultures va plomber pour certains le résultat économique de l'année.

Dans ce domaine, comme l'an dernier, nous sommes dans **un contexte économique et géopolitique à la fois agité, complexe et incertain.**

Conséquence de ce contexte, mais pas seulement, la rentrée économique se caractérise par une **seconde année de forte inflation**, notamment pour les produits alimentaires, qui ont augmenté de 20.3% sur les 2 dernières années (+13.7 % pour la dernière année) alors que l'inflation générale s'établit à un niveau inférieur, à + 10,6 % pour les 24 derniers mois et à + 4.6 % sur 1 an.

On peut en tirer le constat que le repli des cotations des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux ne se traduit pas dans les prix aux consommateurs, du moins pas pour le moment.

Cela est maintenant beaucoup commenté, cette inflation se traduit dans les actes d'achat, avec une **baisse des dépenses d'alimentation des Français** de - 11% pour l'alimentation à domicile (par rapport à 2019) et de -8.5% pour la restauration hors domicile.

On l'a déjà évoqué en Session, le **consommateur français s'adapte**, en réduisant tout ce qui n'est pas « dépenses pré engagées » (loyer, crédits, téléphonie, assurances ...) en achetant moins de produits alimentaires et de moindre prix.

L'alimentation est devenue une variable d'ajustement du budget des ménages et la commercialisation des **produits issus de l'agriculture biologique** est pleinement impactée depuis 2 ans avec une demande qui s'est réduite et concrètement, pour notre département très en pointe dans ce domaine, des exploitations qui ne s'en sortent plus.

On a pu lire ces jours-ci que le marché de la bio présentait « des signaux encourageants » parce que la baisse des volumes et des ventes en valeur se stabilisent et **atteignent un plateau, autour de - 13%** pour le premier semestre.

C'est un vrai défi pour notre département que de conserver ces systèmes d'exploitation en AB et de les aider à passer le cap...

Réunion DDT/ CA 70 sur les grandes cultures le 15 septembre dernier pour faire un point de situation...

Parmi les demandes **portées au niveau national** par la FNAB :

- Porter l'Eco régime AB au niveau maximum prévu par les textes : 145 €/ ha/ an (pour 110 €/ ha/ an actuellement)
- Mettre en place une vraie politique de la demande en visant l'objectif de 20% de produits Bio dans les cantines (contre 6 ou 7% actuellement)

La rentrée, ce sont aussi de nouvelles lois, de nouveaux textes qui sont, pour certains encore en cours d'élaboration et qui doivent appeler toute notre vigilance dans les prochains mois.

C'est en premier lieu l'élaboration du **budget 2024 de la France**, le projet de LOI DE FINANCES dont je retiens quelques aspects :

-une hausse **d'1 milliard d'euros en plus au budget 2024 du Ministère** de l'agriculture, soit une hausse de +15% destinée à accompagner certaines de mesures de la LOA mais aussi de la planification écologique.

- l'annonce de la **suppression progressive, à partir de 2024 de la détaxation du GNR**, qui provoque beaucoup d'inquiétude dans le monde agricole au moment où le prix des carburants atteint des niveaux très élevés et où beaucoup d'exploitations agricoles connaissent une situation économique très fragile.

Cette exonération représente environ 3500 € pour une exploitation de taille moyenne en France, c'est-à-dire 70 ha. L'engagement que cette recette fiscale pour l'Etat reste fléchée à l'agriculture n'est pas suffisamment rassurant...

- la **poursuite du gel de la TATFNB (Taxe affectée aux chambres d'agriculture)**, bloquée en valeur depuis 2012 alors que l'assiette de la Taxe foncière sur le non bâti a considérablement augmenté, conduisant à une récupération par l'Etat et les collectivités, de la taxe que les agriculteurs et les forestiers payent et qui devrait leur revenir quand la base cadastrale imposée augmente.

Au niveau national, ce sont 80 millions d'euros qui échappent aux chambres d'agriculture alors que les missions affectées augmentent et que les Chambres ne sont pas éligibles aux différents dispositifs de soutien, en matière de rénovation énergétique des bâtiments par exemple.

- Le Ministre de l'agriculture a livré dernièrement quelques dispositions importantes de **la loi d'orientation agricole**, avec là aussi beaucoup d'incertitudes, sur ce qui

va relever de la loi, les dispositions législatives, et de ce qui va relever de dispositions réglementaires applicables directement, le PACTE.

Le parcours législatif risque d'être chaotique dans le contexte parlementaire actuel et on aura l'occasion de regarder tout cela davantage dans le détail cet automne. On peut quand même dégager quelques aspects majeurs du projet :

- L'objectif affiché de mettre en exergue du projet la notion un peu « à la mode » de « **souveraineté agricole et alimentaire** » et difficile à envisager quand on mesure les difficultés à mettre en place à l'échelon européen les clauses miroir dans les accords de libre-échange...
- La possible création d'un **fonds dédié au portage du foncier**, différencié selon les régions,
- La fusion des **points accueil installation et transmission** dans un ensemble « installation transmission », en y associant la formation dans une structure ou un réseau, on ne sait pas encore bien, « France service agriculture » dont les Chambres d'agriculture seraient les chevilles ouvrières... A coup sûr, une « évolution importante dans nos organisations, nos financements, ...
- Et d'autres **annonces en lien avec le renforcement de l'attractivité** du métier et qui méritent attention :
 - o L'amélioration du crédit d'impôt « remplacement » et l'élargissement de son accès à davantage d'agriculteurs,
 - o La découverte de l'agriculture chez les enfants des classes primaires...

La **planification écologique** a fait l'objet ces jours-ci d'une présentation par la première Ministre, avec des annonces qui ont pour ambition de redessiner le visage de l'agriculture française à l'horizon 2030. L'ambition assignée à l'agriculture est de « décarboner un secteur » qui représente 19% des émissions françaises.

Les objectifs sont :

- En premier, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre
- S'adapter au changement climatique,
- Préserver la biodiversité
- Gérer durablement les ressources que sont l'eau et le sol

S'il est dit « **qu'il n'est pas question de produire moins** », des changements profonds sont attendus avec :

- Une baisse de consommation d'azote minéral de 30%, qui devrait être permise par l'amélioration des techniques, le développement des légumineuses, la sélection variétale et l'innovation,
- La réduction de 50% du soja importé, au profit du colza cultivé en France,
- La diminution tendancielle déjà constatée des cheptels bovins estimée à 12% d'ici 2030...
- D'avantage de stockage de carbone dans les sols, par le développement des couverts, la plantation de haies et le maintien des prairies permanentes,

- La diminution de l'utilisation des énergies fossiles par le recours à un seuil d'incorporation de biocarburants relevé, l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles et le développement de l'agrivoltaïsme.

Sur ce dernier point, nous attendons avec maintenant une certaine impatience le décret qui doit être pris en application de la Loi AER (AER pour Accélération des Energies Renouvelables), visant à encadrer **notamment « l'agrivoltaïsme »** d'une part, qui va concerner les terres exploitées et les installations **photovoltaïques au sol d'autre part, sur des terres dites « incultes »**.

Les mots ayant leur importance, (et le diable se cachant dans les détails), il est impératif de définir précisément ce vocabulaire. Nous pourrions en reparler à la Session d'automne.

Pour revenir à des sujets plus concrets et plus immédiats, les agriculteurs de notre département **vivent leur première année de mise en œuvre du PSN**, le Plan Stratégique National, « la nouvelle PAC » en termes usuels, avec deux aspects majeurs :

- Les aides aux investissements, FEADER, de l'ex PCAE maintenant gérées par la Région, selon deux volets :
 - o **Les dossiers des années précédentes**, à solder, maintenant repris par les services de la Région, avec des exploitants en attente de pouvoir solder leurs dossiers et percevoir la totalité des aides. Après une proposition d'appui élaborée dans l'été, les Chambres d'agriculture de BFC sont en attente d'un feu vert de la Région pour accompagner les dossiers en souffrance, environ 200 et contribuer à la mise en paiement des aides,
 - o **Les appels à projets 2023** qui connaissent un sérieux retard à l'allumage : les appels à projets ont finalement été lancés à la mi-juin, mais sans que l'on connaisse encore aujourd'hui les règlements d'intervention pour des dossiers à déposer pour la fin octobre.

Une première année qui aura été compliquée, difficile pour les conseillers, tant au niveau de la construction du dispositif, de l'élaboration des grilles de points qu'au niveau d'une information et d'une communication absentes pour pouvoir renseigner dans les meilleures conditions les porteurs de projets. On souligne régulièrement le dynamisme de nos agriculteurs et leur intérêt pour les 3 dispositifs d'aide aux investissements en matière d'élevage, de grandes cultures et de diversification.

- Deuxième aspect, **la PAC , avec un tout nouveau dispositif** qui a à coup sûr « perdu » bon nombre d'agriculteurs malgré l'engagement de toutes les structures d'accompagnement et de conseil.

La mise en place du **système de suivi des surfaces en temps réel (le 3 S TR)** a été l'une des évolutions importantes de cet été. Même s'il a fait l'objet d'un

accompagnement personnalisé et bienveillant par la DDT, il reste que cette administration de la PAC est douloureusement vécue, avec une pression constante, qui n'existe sans doute pas dans aucune autre profession et beaucoup d'agriculteurs expriment une profonde lassitude, peu en phase avec le besoin d'attractivité du métier.

Il faut se demander si au droit à l'erreur, beaucoup d'agriculteurs ne préféreraient pas un droit à la tranquillité ou un droit à l'oubli... notamment en période estivale...

Élément marquant de la PAC de cette année, la **dérogation dite « UKRAINE »** qui a permis de valoriser certaines surfaces cultivées. L'annonce par le commissaire européen à l'agriculture de la non-reconduction de cette dérogation en 2024 interroge tant les raisons qui ont permis sa mise en place n'ont pas disparu.

Le Ministre de l'agriculture est « aligné » sur la demande de la profession de la prolongation de la dérogation et on peut espérer que la demande d'une quarantaine de députés européens, de plusieurs groupes politiques et la dizaine de pays favorables, permettront d'infléchir une décision qui, si elle devait se confirmer, compliquerait la vie des agriculteurs français.

Je voudrais **finir sur une note positive en félicitant** les différents organisateurs de manifestations agricoles ou agrotouristiques qui ont eu lieu cet été :

- La cavale comtoise à Jussey organisée début août par le Syndicat des éleveurs de chevaux de trait de Haute Saône et le « labour de jeunesse » - la finale des départementale des labours - organisée par les JA à Vougecourt le 27 août,
- Les 4 exploitations qui ont ouvert leurs portes à l'occasion d'un « dimanche à la ferme » et les « Rendez-vous gourmands » au Château de Ray sur Saône, organisés par le Département le 18 août et où la Chambre d'agriculture a fait déguster nos produits sous signes de qualité dans **un accord « fromages et breuvages »** que vous aurez l'occasion de déguster vous-mêmes tout à l'heure...

Toutes ces manifestations ont rencontré un franc succès et cela doit nous encourager à affronter positivement les dossiers difficiles de la rentrée.

Place au débat d'actualité.

Applaudissements de la salle.

Débat sur les sujets d'actualité.

Mr Christophe RUFFONI souhaite revenir sur l'annonce qui a été faite sur le GNR, car c'est la fin de la niche fiscale pour certains corps de métiers, notamment l'agriculture, mais aussi les entrepreneurs et les travaux publics. Cependant, il a du mal à accepter la raison pour laquelle elle est maintenue pour le transport, soi-disant pour préserver la compétitivité. Il indique en effet que dans le même temps, une hausse de la redevance sur la pollution diffuse va être mise en place et payée par les agriculteurs. Avec également la non-homologation de 25 matières actives, il se demande comment produire plus avec moins de produits. Il évoque une réunion de la veille sur la qualité de l'eau, craignant que l'on enlève aujourd'hui les plus polluants mais que l'on va en utiliser d'autres qui dans 2 ans feront la même chose. Ayant moins de produits efficaces, le produit sera concentré sur les mêmes captages, les mêmes bassins versants, donc dans 3 – 4 ans le juge de paix sera l'analyse de l'eau et l'on constatera le même souci. M. RUFFONI ne voit pas comment produire des cultures avec 30% d'azote en moins. Un blé panifiable doit avoir 11.5 de protéine. La filière bio a du mal à passer ce cap des 11.5. Avoir un blé de qualité est un gage de commercialisation, les agriculteurs sont capables de faire du blé à 9 de protéines mais qui va l'acheter ? Concernant la dérogation Ukraine, qui a été mise en place parce qu'il y avait une pénurie, il se demande pourquoi la question se pose de la maintenir ou non puisqu'il y a 30 millions de tonnes en moins. Les agriculteurs vont devoir semer dans moins d'un mois, les semences doivent être achetées avant, réservées, conclusion : quid de la compétitivité du monde agricole avec le gouvernement français nous dit « non c'est pour préserver les routiers », ce que je peux comprendre mais pour moi, c'est une mauvaise explication. Il aurait mieux valu ne rien nous dire.

Le Président CHALMIN précise qu'à l'export il y a une histoire de prix mais pas seulement. Le blé venant de Russie n'est pas soumis à la même réglementation, aux mêmes contraintes que le blé français. Il faut se poser des questions pour les filières export de céréales, qui sont un débouché extrêmement important pour les agriculteurs français.

Mr Guy CIRON intervient sur les futures élections aux Chambres d'agriculture qui auront lieu dans 15/16 mois. Il précise qu'il n'est pas concerné. Un décret doit en effet sortir très prochainement, ne permettant plus aux retraités qui auront plus de 12 ans de retraite de voter ni d'être candidat. Il pose la question : « cela va-t-il être appliqué à tous les électeurs ? » Ce décret ne va pas dans le sens du renouvellement des générations qui est demandé par ailleurs.

Un petit mot sur la TFNB, Mr Guy CIRON déplore l'augmentation des locations de 5% alors que dans le même temps 7% sont retirés.

Il félicite le modèle du collège de Faucogney qui a été évoqué précédemment.

Le Président CHALMIN partage l'inquiétude de Mr Guy CIRON sur le changement de règles pour les élections et ne le comprend pas. Il espère que cela ne sera pas mis en place car c'est un pas vers la suppression du collège des anciens. L'Etat avait demandé 6 ans (une mandature CA) et la pression des CA et syndicats majoritaires, fait que l'on est passé de 6 à 12 ans.

Mr Michel RAISON intervient pour préciser qu'il s'agit sûrement du métier qui a le lien le plus fort entre les retraités et les actifs.

Le Député Emeric SALMON va alerter le gouvernement sur ce sujet des élections. Sur le GNR, c'est un des 1^{ers} textes qui sera travaillé à la reprise parlementaire. Il exprime son souhait de convaincre le gouvernement, c'est un point de vigilance sur lequel il sera très attentif.

Vincent EYER indique que les problèmes d'accessibilité ne concernent pas que la Bio. Les produits de qualité représentant surtout une différence à la production. Les transformateurs ont également des choses à faire valoir sur la qualité. Au-delà de cette étape, le déchargement et la mise en rayon ne devraient pas augmenter la charge pour le distributeur. Or le distributeur est le 1^{er} maillon à faire sa marge par un coefficient alors que le producteur doit justifier son coût. La TVA également appliquée par coefficient vient alourdir le prix au consommateur. Il fait la demande d'une fiscalité plus juste.

Mr Michel DAGUENET prend la parole sur le dossier PSN qu'il suit depuis de nombreuses années. La région BFC ne permettant pas de mobiliser les fonds Européens agricoles, comment réaliser des dossiers dans ces conditions ? Il fait part de l'insatisfaction des agriculteurs au sujet de ces méandres administratifs.

Mme Justine GRANGEOT apporte des informations officielles sur la DJA/ les critères d'éligibilité et les montants restent identiques jusqu'au 15/05/2024. Les candidats entre 18 et 20 ans ont été contactés pour déposer leur dossier jusqu'à cette date. La nouvelle programmation prendra donc effet au 16/05/2024, avec notamment le critère d'âge (20 ans) et une hausse de 3000 € de DJA, portant celle-ci à une moyenne de 33 000 €.

Mr Mickaël MULHMATTER fait part de son inquiétude pour la filière laitière. La collecte a baissé de 5% depuis le début de l'année. Les charges augmentent, notamment les taux d'emprunt. Pour exemple, un bâtiment neuf pour un jeune qui s'installe aujourd'hui représente 450 € hors rémunération, c'est à peine le prix du lait. Avec un taux d'emprunt qui est passé de 1% à 4% et l'augmentation du prix des matériaux, cela est tout simplement impossible de s'installer, le prix des bâtiments ayant plus que doublé. Ces projets bâtiment ne sont plus financés par les banques. Le renouvellement des générations dans cette filière sera un problème, la filière risque de mourir. Il souligne que l'alimentation ne doit pas être une variable pour ajuster l'inflation, « se nourrir a un prix ».

Mr Emmanuel AEBISCHER prend la parole sur le sujet de la TIPP, ne comprenant pas que le transport soit détaxé et pas l'agriculture. La volonté du Ministre de l'Economie est de supprimer cette niche fiscale rapidement, la FNSEA a obtenu un report jusqu'en 2030 (2.83 centimes par an pendant 5 ou 6 ans). Les plus-values par ailleurs seraient portées de 250 000 à 350 000 €. Les négociations font également état d'un accompagnement des agriculteurs vers une aide à la transition pour plus de pétrole vert, tout cela étant encore en débat. Sur le sujet de la crise du Bio, il souhaite que les agricultures ne soient pas opposées, Bio et non Bio. Sur le code CPL, (code de déclaration de cultures à la PAC) les aides passeraient de 130 € à 350 € sur certaines

cultures, soit 11 000 € par exploitation. M. Aebischer indique au sujet de la décision Européenne de reconduire l'utilisation du Glyphosate pour 10 ans, que la France pourrait prendre une décision différente. Les agriculteurs vont ainsi produire moins, il y aura donc plus d'importations. Par ailleurs, l'Etat va imposer des terres en jachère l'année prochaine. Il exprime une grande inquiétude par rapport à l'importation sur de nombreuses filières. Sur la filière lait, il indique une perte de 2.5 à 3 producteurs au niveau Régional, par semaine. Cette perte n'étant pas compensée par les producteurs restants. Selon lui, en 2026, cette filière ne sera plus autonome en France, pays des 1500 fromages !

Intervention de Mr O. RIETMANN, SENATEUR

Le Sénateur Olivier RIETMANN souhaite revenir sur différents sujets :

- Sur le Projet de Loi de Finances, il ne préfère pas s'avancer, espérant comme pour la LOA, que ce projet n'aboutisse pas.
- Il se félicite du travail fait avec Vesoul AgroCampus pour maintenir le BTS agroéquipement tel qu'il est aujourd'hui.
- Sur le sujet du lait, il indique de vraies opportunités sur les parts de marché qui vont se libérer (l'Irlande et les Pays Bas diminuant leurs cheptels). L'Etat doit réagir pour permettre à cette filière d'investir.
- Sur la volaille Ukrainienne, exonérée de droits de douanes, il craint que cela achève la filière Française dans les années à venir, et déclare : « notre souveraineté alimentaire est mise en danger ».

Séquence « les filières sous signes de qualité face aux enjeux contemporains »

Présentation par le Président de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône

Pourquoi traiter ce thème aujourd'hui en Session ?

- Parce que **nous aimons fêter les anniversaires** : En 2023, le Gruyère de France et la saucisse de Montbéliard fêtent les 10 ans de leur IGP et il peut être important de faire, sinon un bilan, au moins un « arrêt sur image ». En 2020, c'est le Kirsch AOC de Fougerolles qui fêtait ses 10 ans mais le COVID n'a malheureusement pas permis de fêter cet événement comme il se devait. Et cette année, l'Association de Promotion de la Cancoillotte fête à la fois les 10 ans de sa création et les 1 an de l'IGP... Nous voulions donner un coup de projecteur sur ces filières, sans oublier celles qui existent depuis un peu plus

longtemps dans notre département : l'Emmental Grand Cru, le Munster AOP ou les Vins de Pays...

- Parce **la Chambre d'agriculture est très engagée et de longue date** dans l'émergence, l'animation et le développement de ces filières et que c'est l'occasion de saluer l'engagement de nombreux acteurs et actrices, producteurs, élus et conseillères dans ces démarches...
- Parce que, enfin, ces **filières ont des défis très importants à relever** et c'est l'occasion de pouvoir les évoquer - Quelques-uns :
 - o Le changement climatique et la question de l'évolution des cahiers des charges de production,
 - o La modification des habitudes alimentaires et de consommation, dans un contexte, peut-être temporaire mais très présent, d'inflation,
 - o La multiplication des marques, labels et signes distinctifs,
 - o La valorisation pour les producteurs engagés dans ces filières.

Autant de sujets que l'on va certainement aborder dans nos échanges.

Je propose de le faire en 3 temps :

- Une intervention de Mr Stéphane MEUNIER de l'INAO pour nous présenter ces enjeux contemporains,
- Une intervention/ réaction des représentants de filières sous SIQO de Haute-Saône présents, que j'inviterai chacun à leur tour à prendre la parole,
- Des réactions et des échanges avec la salle.

Voir annexes.

Intervention des filières

Intervention de l'INAO : Stéphane MEUNIER

Intervention des filières :

Gruyère IGP : Mr Aurélien DROUHARD (Président de la commission communication du SIG), Mr Hervé BOURGE (fromagerie de Bôzieux)

Cancoillotte IGP : Mr Thibaut MAURON (vice-Président de l'APC), Mr Michel DAGUENET (trésorier de l'APC)

Emmental Grand cru IGP et label rouge : Mr Hervé BOURGE (fromagerie de Bôzieux)

Munster AOP : Mr Stéphane MENIGOZ

Kirsch AOC de Fougerolles : Mr Bernard BAUD (Président du Syndicat du Kirsch)

Vins IGP de Franche Comté : Mme Charlotte MALIVERNAY (animatrice CA 70)

Saucisse de Montbéliard et Saucisse de Morteau : Mme Nathalie CORONEL (animatrice SIQO)

Jambon de Luxeuil : Mr Stéphane MENIGOZ et Mr Michel RAISON (Président d'honneur)

Intervention de Mr L. SEGUIN, représentant Mr le Président du Département de Haute-Saône.

Mr Laurent SEGUIN souhaite faire un état sur l'avancée, ou la stagnation de certains dossiers agricoles au niveau Départemental, précisant que le Conseil Départemental n'a tout simplement pas encore été sollicité pour payer.

Pour le lancement de la nouvelle programmation PSN Plan Stratégique National (FEADER), il précise qu'une réunion est prévue à Dole le 17/10.

La convention Loi NOTRE, validée par la Région et le Département le 14/04/2023, est en attente de signature tripartite avec l'ASP.

Mr Laurent SEGUIN fait un point sur les appels à projets :

- Modernisation de bâtiments d'élevage, pour les JA uniquement : fin de dépôt 19/05, le comité de sélection n'a pas été réuni (encore un blocage)
- Modernisation de bâtiments d'élevage, pour toutes les exploitations, fin de dépôt le 30/10 (date de complétude 30/12/23)
- Diversification, fin de dépôt 30/11/2023
- Accompagnement des transitions agroécologiques et productions végétales, également ouvert

Il précise qu'une enveloppe de 500 K€ est prévue et souligne l'incertitude quant à la possibilité d'engager ces fonds d'ici la fin de l'année.

Concernant la politique sanitaire, Mr Laurent SEGUIN informe que le GDS a sollicité le Département pour une nouvelle aide financière. Une rencontre a eu lieu le 11/09, une réflexion est en cours, quelques crédits seront certainement alloués dans le respect de la Loi 3 DS. (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification)

Mr Laurent SEGUIN évoque la stratégie alimentaire départementale, initiée en avril 2022, en collaboration avec la Chambre d'agriculture dont le but principal est de relocaliser l'alimentation en Haute-Saône. 3 axes de travail : la restauration collective, les centrales d'achat, la lutte contre la précarité alimentaire et le patrimoine alimentaire.

Mr Laurent SEGUIN tient également à féliciter le collège de Faucogney qui fait figure de pilote à l'échelle départementale, grâce à sa dynamique d'échanges : élèves, parents d'élèves, corps enseignant, producteurs locaux et la mise en place du « kilomètre zéro ». Il remercie la Chambre d'agriculture pour la subvention allouée à cet établissement, qui va permettre entre autres de financer un mini-bus pour aller encore plus à la rencontre des producteurs.

Le Président CHALMIN remercie Mr Laurent SEGUIN.

Applaudissements de la salle.

Intervention de Mr D. CHAPUIS, DDT de Haute-Saône.

Mr Didier CHAPUIS souligne que de nombreux sujets tels que les bons produits, la météo, le climat viennent d'être évoqués, qui sont le symbole d'une agriculture qui doit être en relation avec son environnement. Il faut s'adapter, voir loin et Mr Didier CHAPUIS indique que c'est l'apanage de tous les acteurs et notamment les collectivités.

Sur le sujet délicat de l'approvisionnement en eau potable, la situation des nappes est mauvaise, ce qui a poussé Mr le Préfet à placer le département en alerte. A la fin de chaque été, le niveau est plus bas que celui de l'année passée. Mr Didier CHAPUIS donne pour exemple le débit sortant de la Font de Champdamoy qui a été divisé par 6 en 10 ans (chiffre marquant et inexplicable aujourd'hui). Un certain nombre de ressources du département sont dans le même cas. Ce constat nécessite que l'on s'adapte, sur des pratiques plus résilientes, le stockage d'eau (à titre individuel ou collectif)... Dans notre département, le stockage d'eau pour le bétail ne prend pas, à ce sujet Mr Didier CHAPUIS fait part de son incompréhension. Il précise que le problème de qualité de l'eau est évidemment lié au problème de quantité et que malgré les efforts, les concentrations de produits dans l'eau sont plus importantes. Il félicite « la ferme Haut-Saônoise » et tous les acteurs qui ont commencé à initier des pistes de travail lors d'une réunion de la veille.

Il tient à revenir sur la sécheresse, même si le département a quelque peu été épargné, la récolte a été bonne. Le prix pose question, un bilan donc pas si positif mais correct. Le nouveau dispositif national d'assurance récolte n'a pas été mobilisé. Les dossiers « calamités maraîchage » liés à la sécheresse de 2022 vont être finalisés, une douzaine de bénéficiaires pour un montant de 381 K€.

Un dossier d'aide pour perte de fond va être engagé à la suite des orages de grêle de 2022 sur Fougerolles, un certain nombre d'arbres ayant en effet été impactés.

Mr Didier CHAPUIS revient sur les points de vigilance de la DDT :

- La déprise laitière, en citant les informations données par le LIAL de Rioz : une perte de 2022 à 2023 de 52 exploitations laitières en Haute-Saône. Cela représente une baisse de la production laitière de 8.4%, jusqu'alors la production était en augmentation de 2 à 3%. Il indique que M. le Préfet avait fait remonter cette information auprès du Ministère, au printemps dernier déjà.
- Les filières Bio, plusieurs dispositifs nationaux ont été ouverts, le « plan Bio » qui a eu lieu au printemps, un 2^{ème} actuellement ouvert, prolongé jusqu'au 29/09 prochain. Les critères d'éligibilité, notamment la perte d'EBE, sont compliqués, se basant sur des exercices antérieurs échus, peu d'exploitations sont donc éligibles. Ce plan d'aide Bio devra être clôturé au 31/12/2023. Des réflexions sont en cours.
- La filière céréales également en difficulté, des réunions sont prévues.

Mr Didier CHAPUIS revient sur le contrôle des structures, le nouveau schéma directeur régional revu et corrigé va entrer en vigueur le 1^{er} octobre prochain. Les évolutions portent essentiellement sur la prise en compte des surfaces après reprise et non plus avant reprise. La grille de sélection est également revue.

Le dossier PAC est compliqué, Mr Didier CHAPUIS comprend le sentiment de harcèlement des agriculteurs. Cette campagne a été compliquée également pour les services de la DDT, il trouverait intéressant de pouvoir échanger à l'issue de cette campagne. Il assure que les agents de la DDT sont très investis et font toujours leur maximum.

Mr Didier CHAPUIS concède qu'il faut gérer le quotidien mais aussi voir loin. Il souhaite évoquer les futures annonces qui vont être faites par le Président de la République : la planification écologique, les 1ères annonces faites sur le PACTE, la Loi d'Orientation Agricole, des annonces floues pour le moment et qui mériteront de se préciser quand le travail parlementaire s'engagera :

- La démarche de planification écologique conduite par le Gouvernement ne concerne pas que le monde agricole, c'est un travail pour l'ensemble des filières de la société française. L'objectif à atteindre étant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de -50% à l'échelle de 2030 par rapport à 1990. 6 thématiques sont concernées : se loger, produire, se déplacer, se nourrir, préserver et consommer. L'idée est de définir l'effort collectif qui doit être fait en le répartissant pour les différents secteurs d'activité et d'amener à trouver des points d'équilibre pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le dérèglement climatique. C'est ainsi que le transport qui représente 30% des émissions de gaz à effet de serre, devra diminuer d'un tiers. Le bâtiment et le tertiaire, 18% des émissions (comme l'industrie et l'agriculture), devront eux diminuer de 2/3. L'industrie devra fournir un effort de 70% et l'agriculture un effort de 26%.
- Un autre point de vigilance concerne la baisse de stockage de carbone de la forêt Française de -50% ces dernières années.
- La Loi d'Orientation Agricole, les grandes priorités fixées sont : le renouvellement des générations, le financement de l'innovation, la préservation du foncier et l'accessibilité au foncier.

Mr Didier CHAPUIS termine en félicitant les agriculteurs Haut-Saônois pour l'ensemble de leur travail.

Le Président CHALMIN remercie Mr Didier CHAPUIS.

Applaudissements de la salle.

Intervention de Mme S. DODY, GPPR.

Mme Sylvie DODY présente l'association, ses missions et engagements et indique que le GPPR est aujourd'hui co-organisateur du buffet réalisé par Mr Damien PAROTY.

Le Président CHALMIN remercie Mme Sylvie DODY.
L'ordre du jour étant épuisé, la Session est levée à 13 h 30.

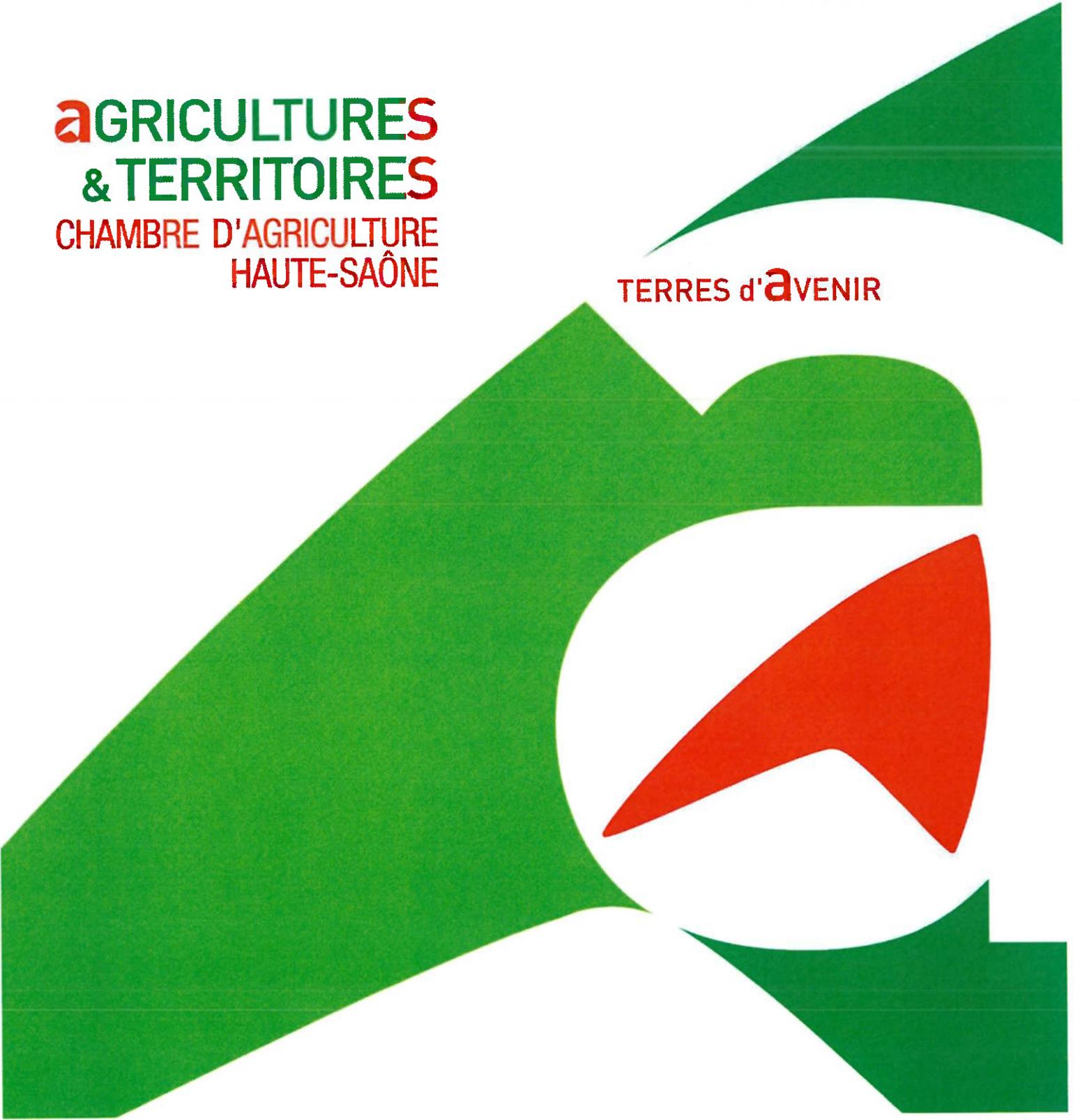
Annexes

SESSION du 22 septembre 2023

Budget Rectificatif 2023

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

TERRES d'**a**VENIR



BUDGET RECTIFICATIF 2023

- Note de présentation de l'ordonnateur
- Tableau 1 – Présentation des emplois
- Tableau 2 – Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés
- Tableau 3 – Budget par destination et par origine
- Tableau 4 – Opérations pour compte de tiers
- Tableau 5 – Plan de trésorerie
- Tableau 6 – Opérations pluriannuelles
- Tableau des emprunts et Etat des participations

SOMMAIRE DE LA NOTE

I. PREVISIONS BUDGETAIRES

A. Présentation des emplois

B. Compte de résultat prévisionnel et tableau de financement agrégé

1°) – Dépenses prévisionnelles

- Charges de personnel
- Charges de fonctionnement
- Charges d'intervention
- Bilan des dépenses prévisionnelles

2°) – Recettes prévisionnelles

- Fiscalité affectée
- Subventions Etat
- Autres subventions
- Autres produits (dont prestations)
- Bilan des recettes prévisionnelles

3°) – Résultat prévisionnel de la section Fonctionnement

4°) – La section Investissement

- Dépenses prévisionnelles en capital
- Recettes en capital
- Résultat de la section Investissement

II. EQUILIBRE FINANCIER

- 1°) Le calcul de la CAF (Capacité d'Auto Financement)
- 2°) L'évolution du fonds de roulement et son évolution
- 3°) La trésorerie

CONCLUSION



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF EXERCICE 2023

POLE FINANCES
AB/20230913
SESSION
du 23-09-2023

Préambule

Suite à une délibération prise en session de l'APCA (28/09/2017), la présentation budgétaire des chambres d'agriculture a été normalisée depuis 2018 et s'articule autour de deux missions :

- ✓ La mission consulaire (de représentation)
- ✓ La mission d'intervention qui comprend les missions de service public déléguées par l'Etat, mais aussi les actions d'intérêt général et les prestations.

Cette dernière est déclinée en programmes communs à tous les établissements du réseau des chambres d'agriculture.

Ces programmes sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <u>P1</u> : Production Animale | <u>P4</u> : Territoires, Environnement et Société |
| <u>P2</u> : Production Végétale | <u>P5</u> : Services Communs |
| <u>P3</u> : Entreprises et Stratégie | <u>P6</u> : Fonctions support et Ressources |

En application du décret GBCP et des circulaires budgétaires de l'Etat, les annexes budgétaires obligatoires par programmes imposent d'identifier un programme « fonctions support ».

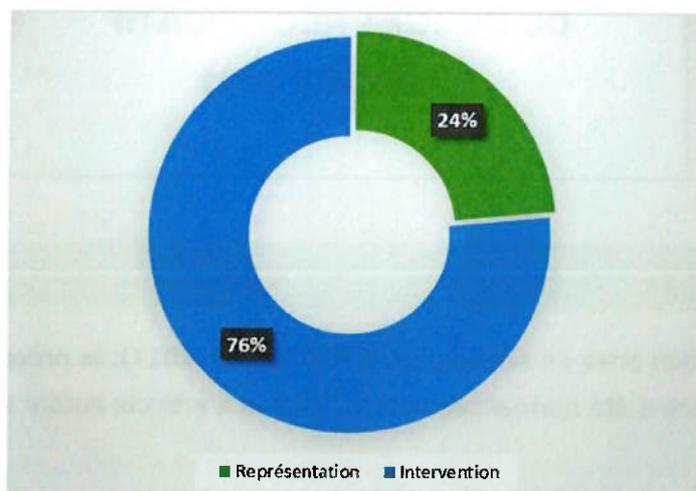
Cette note de présentation du budget rectificatif 2023 a pour objet de décrire l'organisation budgétaire en grandes masses de dépenses-recettes.

Pour mémoire, la présentation du budget voté par la session est la suivante :

- Les charges sont classées en trois masses :
 - Les charges de personnel
 - Les charges de fonctionnement (qui intègrent les cotisations obligatoires et non obligatoires)
 - L'intervention (avec les subventions)
- Les recettes sont classées en quatre masses :
 - Les subventions de l'ETAT
 - La fiscalité affectée (TATFNB)
 - Les autres subventions
 - Les autres produits (qui intègrent les prestations de services)

I. Les missions et les programmes

Les charges sont réparties comme suit :



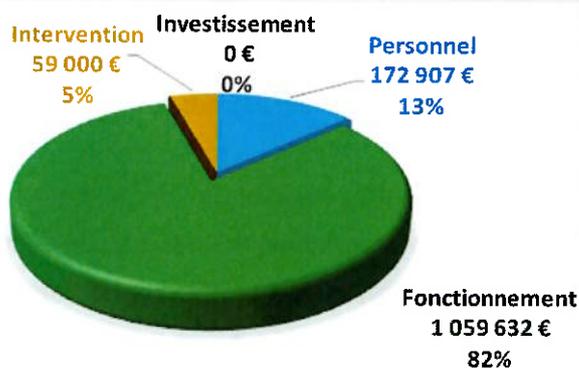
A - La mission consulaire (de représentation)

Cette mission consulaire vise à garantir le rôle représentatif et consultatif de la Chambre d'agriculture auprès des pouvoirs publics et la présence active au sein de toutes les instances, et commissions traitant des questions qui touchent l'agriculture, la forêt et le milieu rural tant localement qu'aux niveaux départemental, régional ou national.

La Chambre d'agriculture peut également être consultée par les collectivités territoriales dans des domaines entrant dans son champ de compétence.

Avant répartition de l'impôt et du coût des Fonctions Support

1,10 ETPT	
Charges :	1 291 538 €
Personnel	172 907 €
Fonctionnement	1 059 632 €
Intervention	59 000 €
Investissement	0 €



Cette mission consulaire représente un total de charges de 1 261 538 € (avant répartition du coût des fonctions support internes et avant affectation de l'impôt), réparties comme suit :

- Les charges de personnel affectées au fonctionnement consulaire (1.10 ETPT):
 - 50% du coût de la secrétaire de direction
 - 50 % du coût du Directeur
 - 20 à 30 % du coût des chefs de serviceauxquelles s'ajoutent les Indemnités de temps passé des élus.
Le total de cette masse est de 172 907 €.

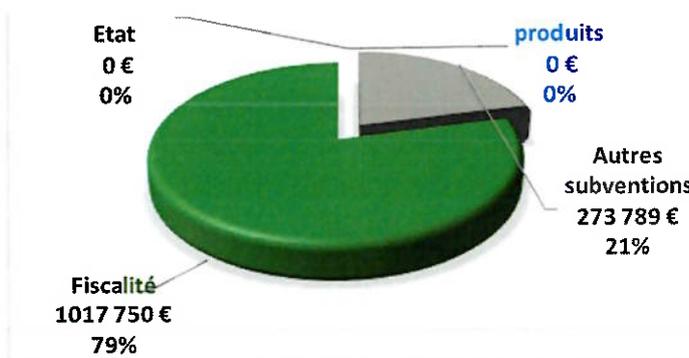
- Les charges liées au fonctionnement avec notamment :
 - Les cotisations obligatoires et non obligatoires => intégration du COP 2023
 - Les frais de réception, de sessions ...
 - Les frais de déplacement des élus
 - La participation à la formation continue et les charges fiscales pour les élus et les 1.10 ETPT.

pour un total de 1 059 632 €
- L'intervention avec les subventions accordées :

pour un total de 59 000 €.

Le financement de cette mission de représentation provient principalement du produit de l'imposition (79%). En 2023, la mise en place du COP par la Chambre d'agriculture France (ex-APCA) génère un financement de la mission intervention à hauteur de 21%. Les recettes de la mission sont détaillées comme suit :

Recettes :	1 291 538 €
Autres produits	0 €
Subventions Etat	0 €
Autres subventions	273 789 €
Fiscalité (Impôt)	1 017 750 €

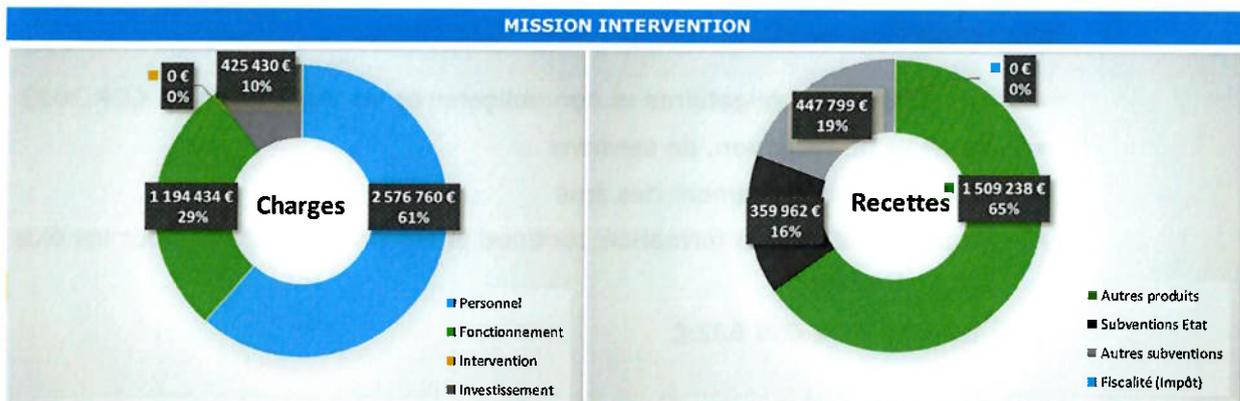


B - La mission d'intervention

La mission d'intervention se décline en six programmes énoncés ci-dessus, correspondant à la stratégie d'action de l'institution sur les territoires et les exploitations agricoles du département. Elle comprend également les missions de service public déléguées par l'Etat : GUE (ex-CFE). La Chambre a dû assurer cette mission selon les anciennes modalités (rebaptisé « procédure d'urgence ») sur tout le 1^{er} semestre 2023 car le nouveau dispositif a rencontré de grosses difficultés informatiques ne lui permettant pas d'être opérationnel comme prévu initialement. La procédure d'urgence restera mobilisable en cas de problème au-delà du premier semestre.

A partir du second semestre, un accompagnement restera possible dans le cadre d'une prestation, Apprentissage (médiation uniquement) et Installation (mission en pleine refondation en 2023 et qui sera maintenant sous la gestion du Conseil Régional).

Cette mission d'intervention représente un coût total de 4 196 624 € de charges. Elle est financée à hauteur de 2 316 999 €. Les charges et les produits sont répartis comme suit :



Le contenu des programmes :

Programme 1 – Production Animale

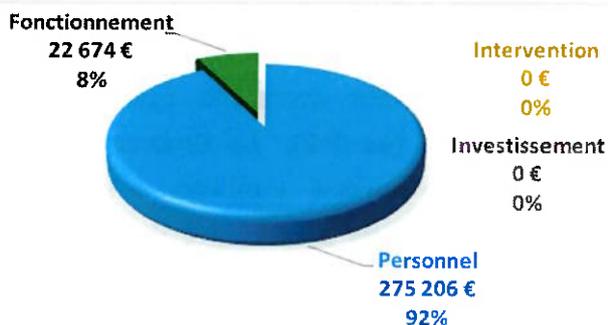
- ✓ Conseil, appui technique
- ✓ Bâtiments d'élevage : avant-projet sommaire, accompagnement du projet, permis de construire, diagnostic ambiance, estimation mise aux normes, montage dossier ICPE et suivi périodique, plans d'épandage, montage dossier subventions PCAE, estimation valeur vénale.
- ✓ L'identification, la certification de parenté ont été confiées à l'EDE de Franche-Comté depuis sa création en janvier 2016. La Chambre reste impliquée dans le suivi des dossiers en litiges.
- ✓ Contrôle de performance en production viande (BCFC – Bovins Croissance Franche-Comté)
- ✓ Appui technico-économique en élevage allaitant
- ✓ Animation cellule prévention de la maltraitance animale.

Programme 1 - Production Animale

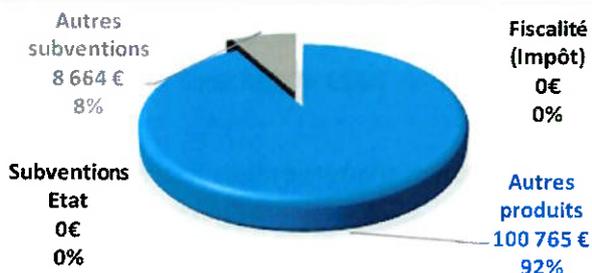
Avant répartition de l'impôt et du coût des Fonctions Support

4,17 ETPT

Charges :		297 880 €
Personnel	275 206 €	
Fonctionnement	22 674 €	
Intervention	0 €	
Investissement	0 €	



Recettes :		109 429 €
Autres produits	100 765 €	
Subventions Etat	0 €	
Autres subventions	8 664 €	
Fiscalité (Impôt)	0 €	



Programme 2 – Production Végétale

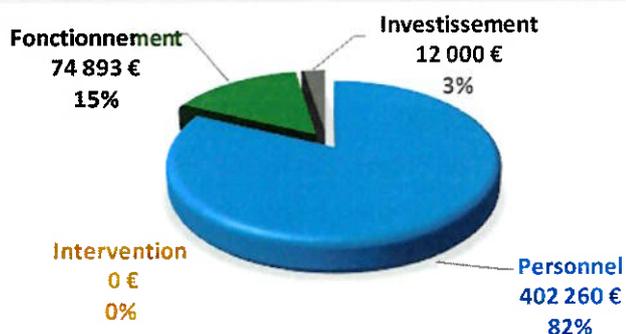
- ✓ Economie : optimisation des marges en grandes cultures – Optiplaine.
- ✓ Animation de groupes en grandes cultures : T-sols
- ✓ Conseil stratégique et de préconisation à l'utilisation des produits phytosanitaires
- ✓ Gestion de la fertilisation : Traçaculture.
- ✓ Appui technique : journées techniques, diag-sol : expertise agro-pédologique de parcelles, prélèv-sol, carto-sol.
- ✓ Culture de l'herbe : gestion du pâturage et du système fourrager, concours prairies fleuries,
- ✓ Programme ECOPHYTO : Bulletin de Santé du Végétal (BSV), Certiphyto, Fermes des réseaux DEPHY.
- ✓ Bulletin Agro Saône
- ✓ Suivi en saison de l'état des cultures Céréobs (dispositif piloté par France Agrimer).
- ✓ Stations phytosanitaires (aire de lavage, remplissage, dispositif de traitement des effluents).
- ✓ Forêt : PDM, mobilisation du bois et valorisation de la plaquette bois, restructuration foncière en partenariat avec le CNPF BFC.

Programme 2 - Production Végétale

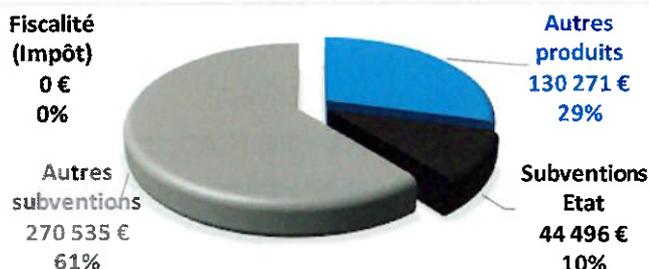
Avant répartition de l'impôt et du coût des Fonctions Support

6,74 ETPT

Charges :	489 153 €
Personnel	402 260 €
Fonctionnement	74 893 €
Intervention	0 €
Investissement	12 000 €



Recettes :	445 303 €
Autres produits	130 271 €
Subventions Etat	44 496 €
Autres subventions	270 535 €
Fiscalité (Impôt)	0 €



Programme 3 – Entreprises et Stratégies

- ✓ Installation et Transmission :
 - Point Accueil Installation,
 - Répertoire Départ Installation,
 - Parcours PPP,
 - Étude Installation : Plan d'Entreprise, avenant, demande DJA, évaluation parts sociales,
 - Étude de marché,
 - Étude de faisabilité,
 - Point Accueil Transmission,
 - Diagnostic d'exploitation à céder,
 - Diagnostic d'exploitation à reprendre,
 - Suivi des DICA,
 - Start'Agri, ATR (aide +40 ans).
- ✓ Formation
- ✓ CFE : Centre de Formalités des Entreprises.
- ✓ Registre de l'Agriculture
- ✓ Appui juridique
- ✓ Accompagnement mise en œuvre de la PAC
- ✓ Mes parcelles
- ✓ Accompagnement réglementaire PROAGRI
- ✓ Apprentissage (médiation uniquement)
- ✓ Organisation du travail
- ✓ Promotion des métiers
- ✓ Accompagnement technico-économique :
 - Audit exploitation – Agrilean,
 - Modlait,
 - Cap'Projet, Capacilait, Trésolait,
 - Conversion à l'Agriculture Biologique et travail sur la pérennisation de celle-ci au-delà des 5 premières années.
- ✓ Energie :
 - Diagnostic énergétique,
 - Maîtrise des consommations,
 - Production (photovoltaïque, méthanisation)
- ✓ Diagnostics carbone CAP2ER
- ✓ Projet régional InterREG SPAD systèmes de production agriculture durable
- ✓ Accompagnement à la démarche Haute Valeur Environnementale
- ✓ Machinisme :
 - Charges de mécanisation
 - Optimisation de chantiers (récoltes, épandage)
 - Appui aux demandes de subventions individuelles

- ✓ Participation à la cellule d'écoute pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté économique, animée par la DDT.

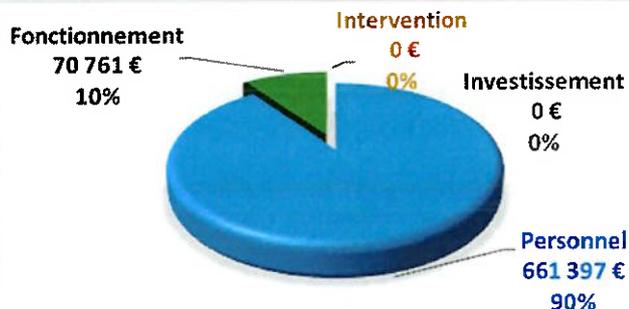
Programme 3 - Entreprises et Stratégies

Avant répartition de l'impôt et du coût des Fonctions Support

10,90 ETPT

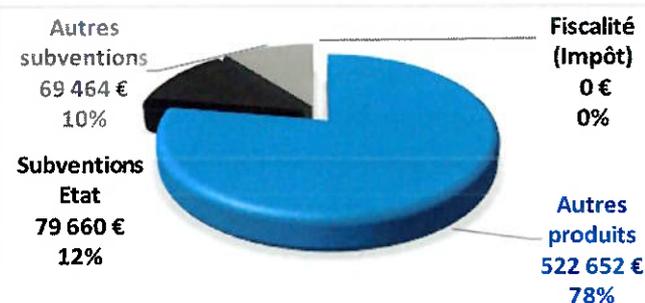
Charges : 732 159 €

Personnel	661 397 €
Fonctionnement	70 761 €
Intervention	0 €
Investissement	0 €



Recettes : 671 776 €

Autres produits	522 652 €
Subventions Etat	79 660 €
Autres subventions	69 464 €
Fiscalité (Impôt)	0 €



Programme 4 – Territoires, Environnement et Société

- ✓ Projets de territoires : PNR des Ballons des Vosges
- ✓ Aménagements fonciers, infrastructures, indemnisation impacts sur l'agriculture, compensation environnementale.
- ✓ Urbanisme : avis consulaires.
- ✓ Diagnostics agricoles :
 - SCOT,
 - PLU intercommunaux.
- ✓ Appui juridique
- ✓ Associations foncières de remembrement (AFR)
- ✓ Boues de station d'épuration et des effluents :
 - recyclage agricole,
 - suivi agronomique,
 - curage de lagune,
 - missions : MVAD, MESE.
- ✓ Eau :
 - captages (accompagnement des exploitations agricoles et des collectivités),
 - directive nitrates,
 - contrats de rivières,

- cartographie des cours d'eau
- ✓ Gestion de la biodiversité :
 - PAEC – MAEC et PSE (Paiements pour services Environnementaux),
 - zones humides,
 - compensation environnementale,
 - gestion des haies.
- ✓ Prise en compte du Changement climatique
- ✓ Pilotage d'un réseau de stations météo connectées
- ✓ Circuits courts et filières de proximité
- ✓ Site internet « J'veux du local 70»
- ✓ Restauration collective : agrilocal.
- ✓ Accompagnement des projets de collectivités locales (dont alimentation)
- ✓ Tourisme vert : Bienvenue à la Ferme
- ✓ Qualité des produits : animation filières, promotion – communication
 - Gruyère IGP,
 - Cancoillotte,
 - Agriculture biologique,
 - Emmental grand cru Label rouge,
 - Kirsch de Fougerolles AOC ;
- ✓ Promotion – Communication de l'agriculture et de ses acteurs :
 - Concours Embellissons notre campagne,
 - Fête des labours,
 - Foires et Salons,
 - Innov'action.

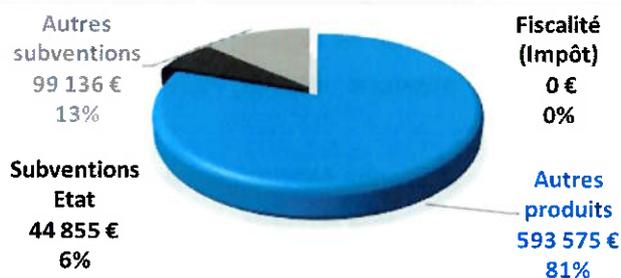
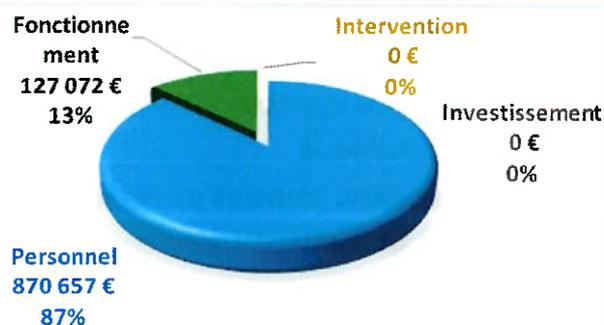
Programme 4 - Territoires Environnement Société

Avant répartition de l'impôt et du coût des Fonctions Support

13,66 ETPT

Charges :	997 729 €
Personnel	870 657 €
Fonctionnement	127 072 €
Intervention	0 €
Investissement	0 €

Recettes :	737 566 €
Autres produits	593 575 €
Subventions Etat	44 855 €
Autres subventions	99 136 €
Fiscalité (Impôt)	0 €



Programme 6 – Fonctions support et Ressources

- ✓ Une part importante de ces fonctions sont assurées dans le cadre du Centre de Prestations Régionalisées (CPR) créé au sein de la Chambre régionale BFC à partir du 1/07/2017.

Ce centre gère les RH, la comptabilité, la logistique, les achats, le service économie, les systèmes d'information (informatique) des 8 établissements du réseau des Chambres de BFC. Pour mémoire, 4,2 ETPT ont été transférés à la CRA BFC en 2017.

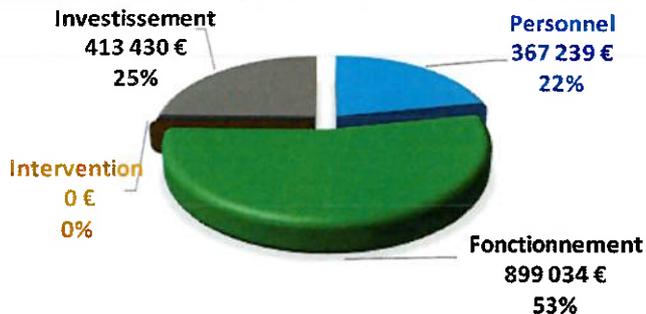
- ✓ Logistique interne et externe
- ✓ DQS – Démarche Qualité des Services
- ✓ Pilotage des programmes de développement : PRDA
- ✓ Communication : site web, page facebook, bulletin agrosauône, newsletter agriculteurs et newsletter trait d'union pour les collectivités.

Programme 6 - Fonctions Support et Ressources

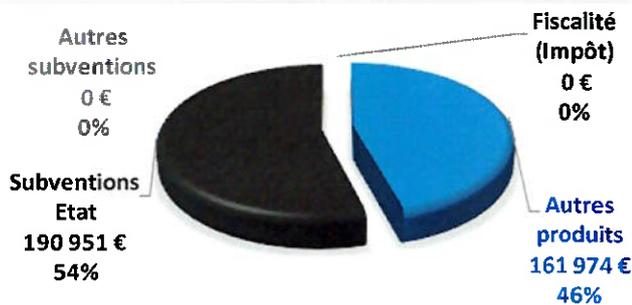
Avant répartition de l'impôt et du coût des Fonctions Support

5,28 ETPT

Charges :		1 679 703 €
Personnel		367 239 €
Fonctionnement		899 034 €
Intervention		0 €
Investissement		413 430 €

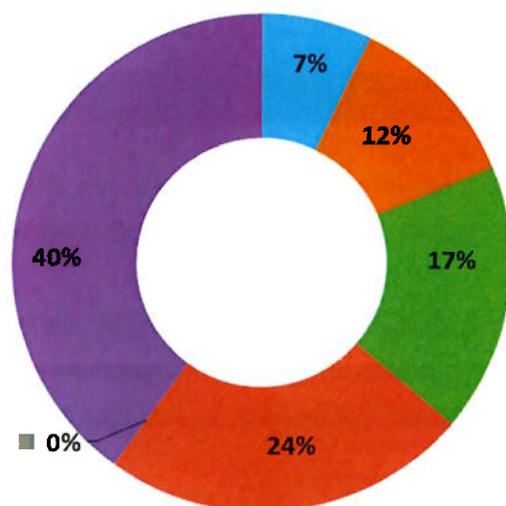


Recettes :		352 925 €
Autres produits		161 974 €
Subventions Etat		190 951 €
Autres subventions		0 €
Fiscalité (Impôt)		0 €



C - Répartition des Charges par programme

En conclusion de cette première partie sur les missions et les programmes, les charges sont réparties comme suit :

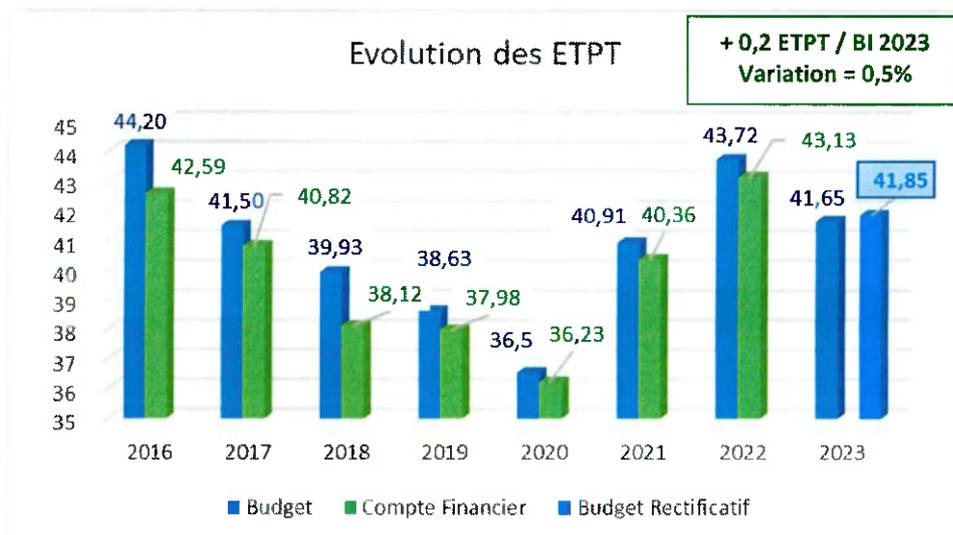


- P1 - Production Animale
- P2 - Production Végétale
- P3 - Entreprises et Stratégies
- P4 - Territoires Envir. Société
- P5 - Services Communs
- P6 - Fonctions Support et Ressources

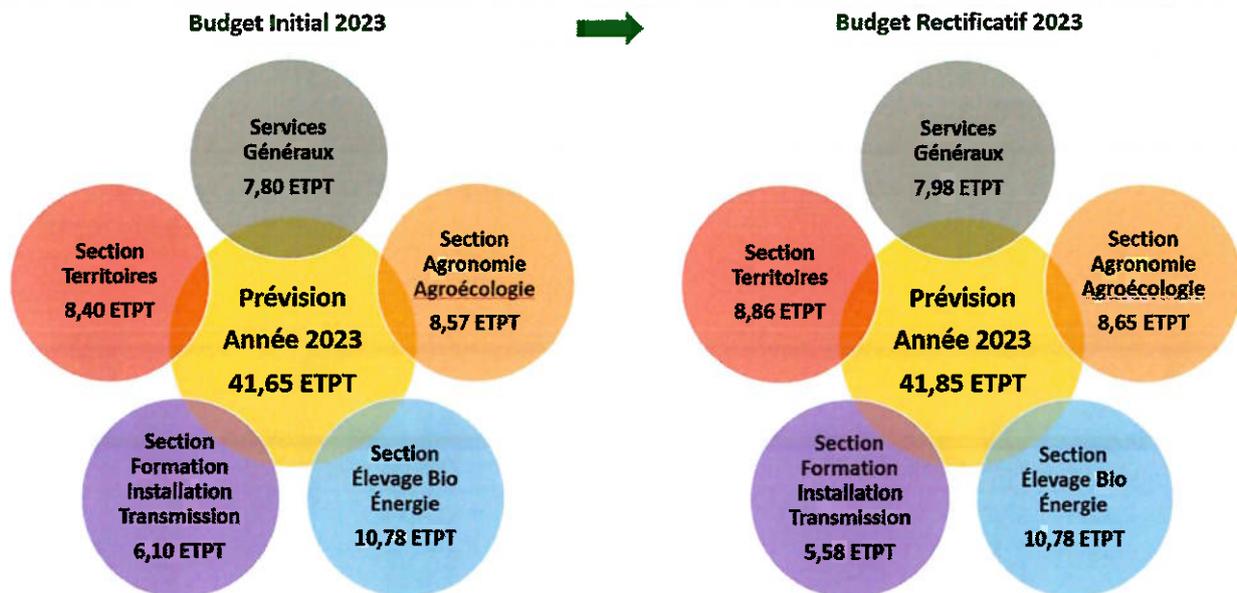
II. PREVISIONS BUDGETAIRES

A - Présentation des emplois

Ressources : Tableau 1 – Présentation des emplois



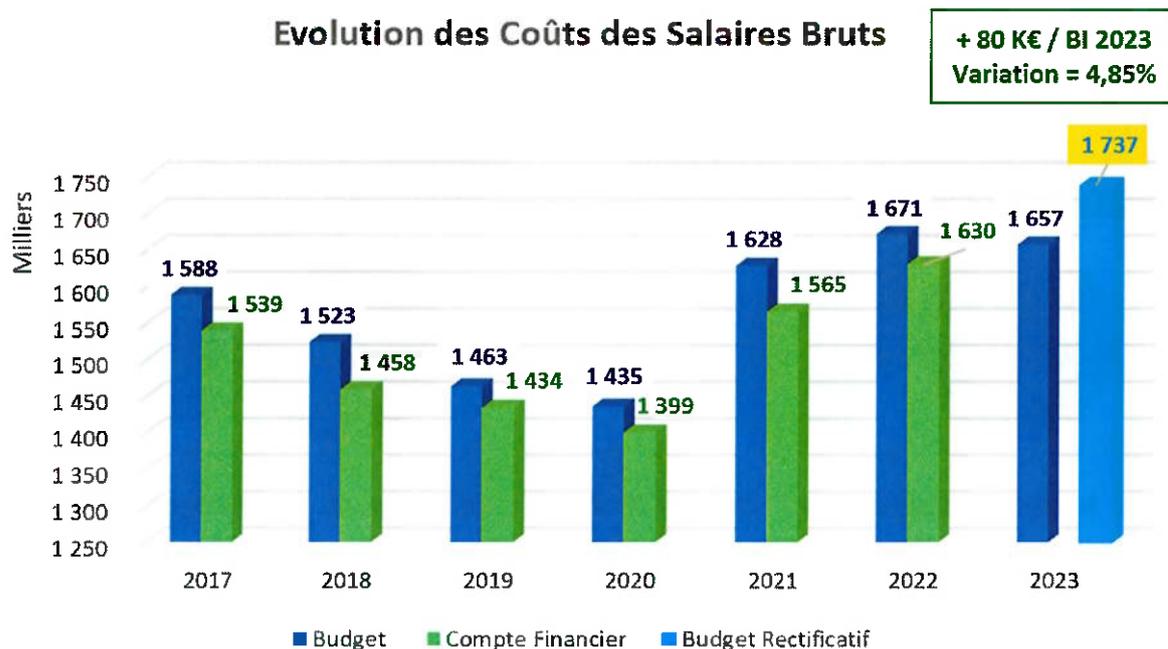
L'effectif prévu au Budget rectificatif 2023 est de 41.85 ETPT contre 41.65 ETPT prévus au Budget Initial 2023 et sont répartis comme suit :



Cette hausse prévisionnelle de **+0.2 ETPT** par rapport au Budget Initial 2023, s'explique principalement par :

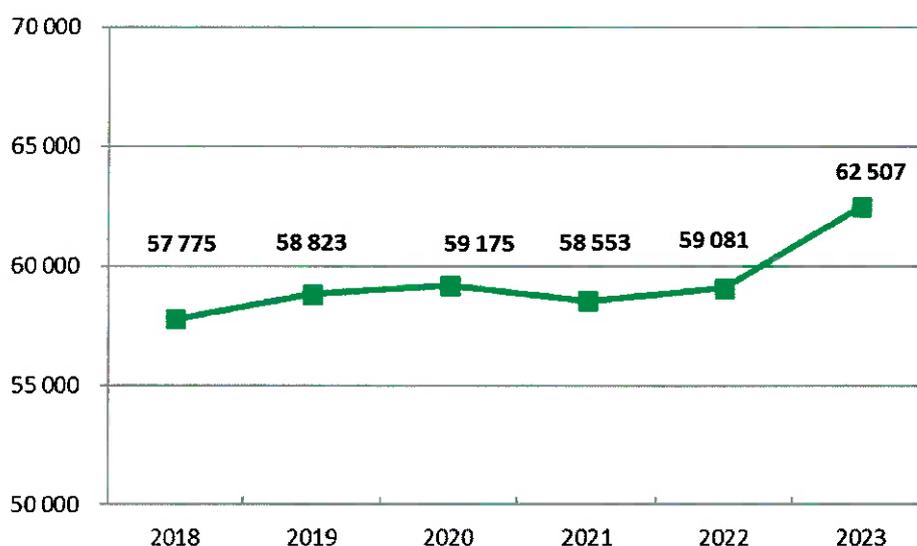
- Services Généraux : +0.18 ETPT
 - o Remplacement Assistante Installation au 01/03 (initialement prévu au 01/01)
 - o Recrutement d'une assistante comptable au 27/07 (non prévu au BI)
- Section Agronomie Agroécologie : +0.08 ETPT
 - o Recrutement d'un CDD pour remplacement d'un Congé Maternité
- Section Elevage Bio Energie : Variations sans impact
 - o Départ conseillère Ovins Caprins au 31/10
 - o Départ conseillère Bio au 31/10
 - o Recrutement conseillère Bio au 01/10
- Section FIT : **-0.52 ETPT**
 - o Fin de CDD anticipée pour le remplacement du congé maternité de la conseillère installation
 - o Recrutement d'un apprenti juridique reporté en 2024
- Section Territoires : +0.46 ETPT
 - o 2 CDD (1 mois et 3 mois) renfort PAC non prévus au BI
 - o Recrutement d'1 CDD Haies à temps partiel 60% au 01/10/2023.

La masse salariale prévisionnelle du Budget Rectificatif 2023 (composée des salaires bruts uniquement) évolue de +4.85 %, soit + 80 342 € par rapport à celle inscrite au Budget Initial 2023.



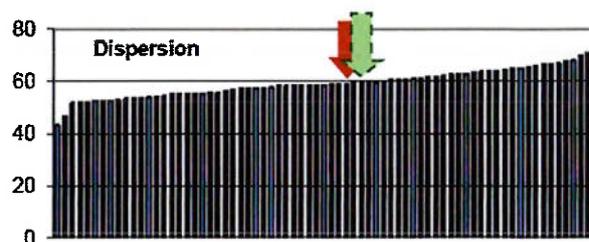
Coût par ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé)

Le coût moyen chargé (salaires bruts et charges sociales) d'un ETPT serait de 62 507 € au budget rectificatif 2023. Pour mémoire, le coût moyen par ETPT était prévu à hauteur de 60 722 € budget initial 2023 et était, en 2022, de 59 081 €.



À titre de comparaison nationale, en moyenne, le coût par ETPT était de 58 390 € en 2022 dans les chambres d'agriculture. La Haute-Saône, avec 59 081 € en 2022, se situait légèrement au-dessus de la moyenne.

Moyenne	58,39 K€
Médiane	58,52 K€
Décile supérieur	66,02 K€
Décile inférieur	52,62 K€

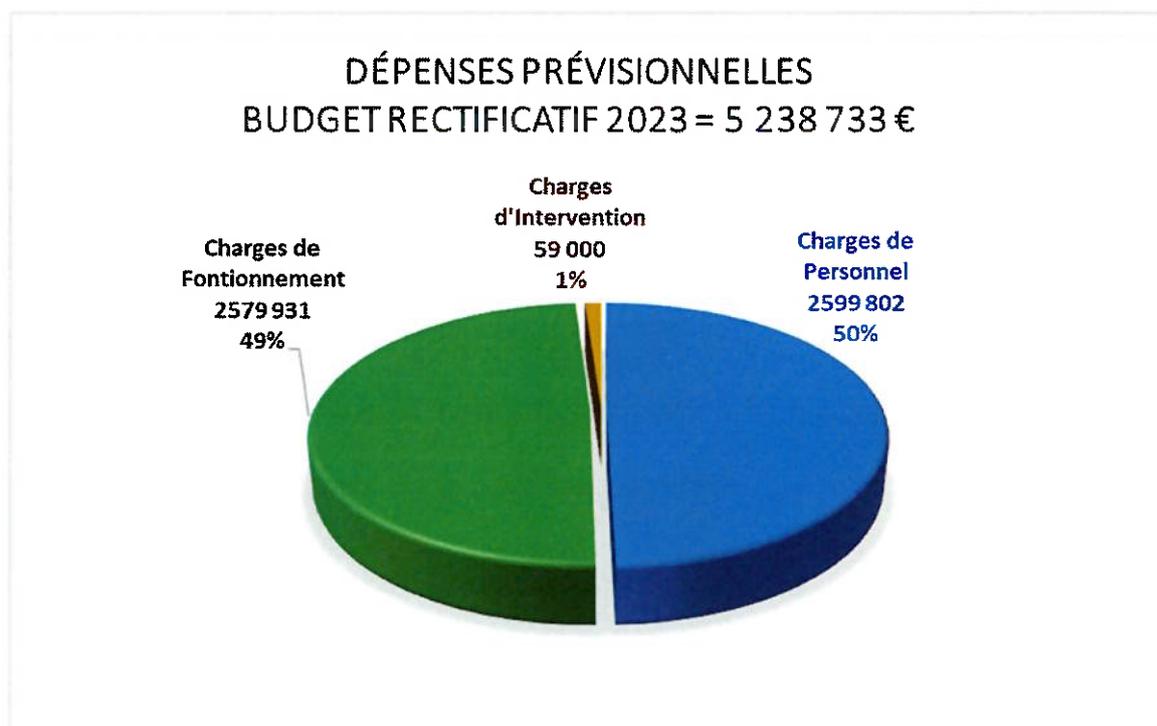


B – Compte de résultat prévisionnel et tableau de financement agrégé

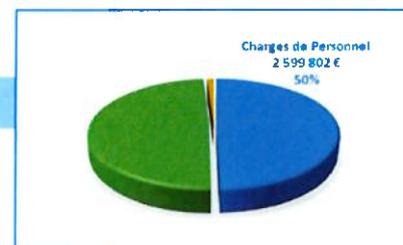
Ressources : Tableau 2 – Compte de Résultat prévisionnel et évolution prévisionnelle de la situation patrimoniale en droits constatés.

1°) LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Elles seraient réparties comme suit :



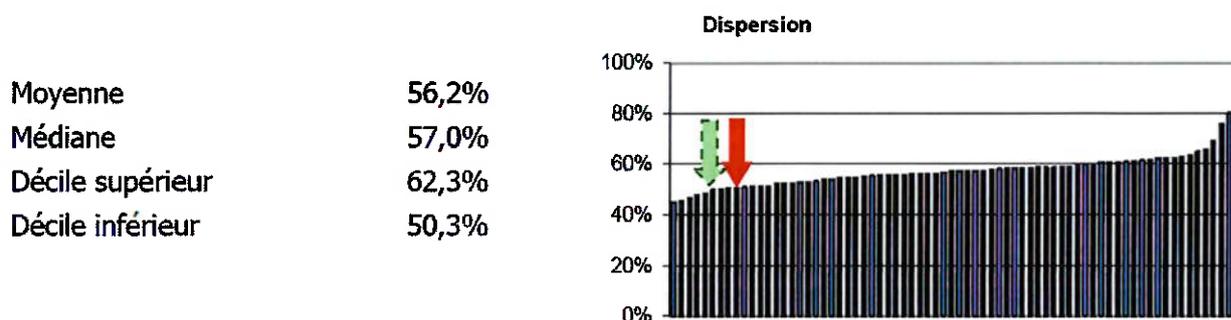
➤ **Charges de personnel : 2 599 802 €**



Evolution par rapport au Budget Initial 2023

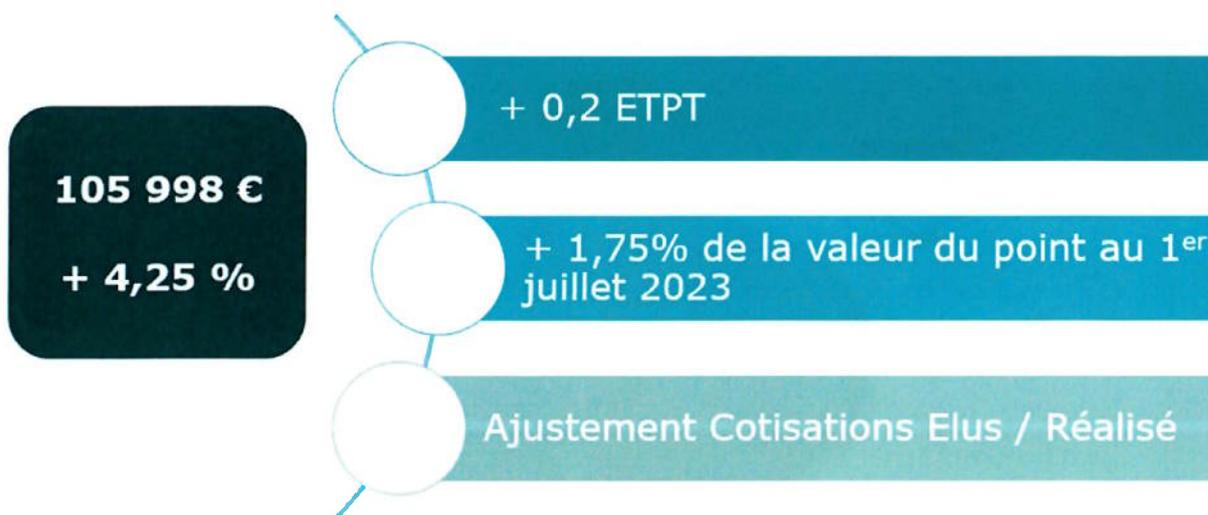
Au budget rectificatif 2023, les dépenses prévisionnelles des Charges de Personnel représenteraient 50% des dépenses totales contre 49% au budget initial.

À titre de comparaison nationale, en moyenne, les charges de personnel représentaient 56.2% des charges globales en 2022 dans les chambres d'agriculture. La Haute-Saône, avec 51% en 2022, se situait juste au-dessus du décile inférieur de 50.3%.



Principales évolutions prévisionnelles des Charges de Personnel par rapport au budget initial 2023 :

Une variation à la hausse par rapport au Budget initial 2023 : Pourquoi ?



L'augmentation globale prévisionnelle de + 105 998 € des charges de personnel est liée notamment à :

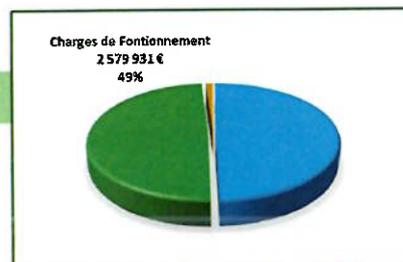
- l'évolution des effectifs à la hausse par rapport au budget initial +0.2 etpt comme évoqué précédemment,
- l'augmentation des coûts liés à la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 de la valeur du point avec une hausse de 1.75% pour les salariés et pour les indemnités des

élus. Pour mémoire, cette hausse ne concerne qu'un semestre en 2023. En 2024, l'augmentation impactera l'année entière,

- o et enfin, elle résulte, pour partie, de l'ajustement des dépenses réalisées au niveau des charges patronales liées aux vacances des élus. L'enveloppe budgétaire initialement prévue n'était pas suffisante.

Globalement, la hausse prévisionnelle des charges de personnel serait de +4.25% par rapport aux prévisions du Budget initial 2023.

➤ **Charges de fonctionnement : 2 579 931 €**



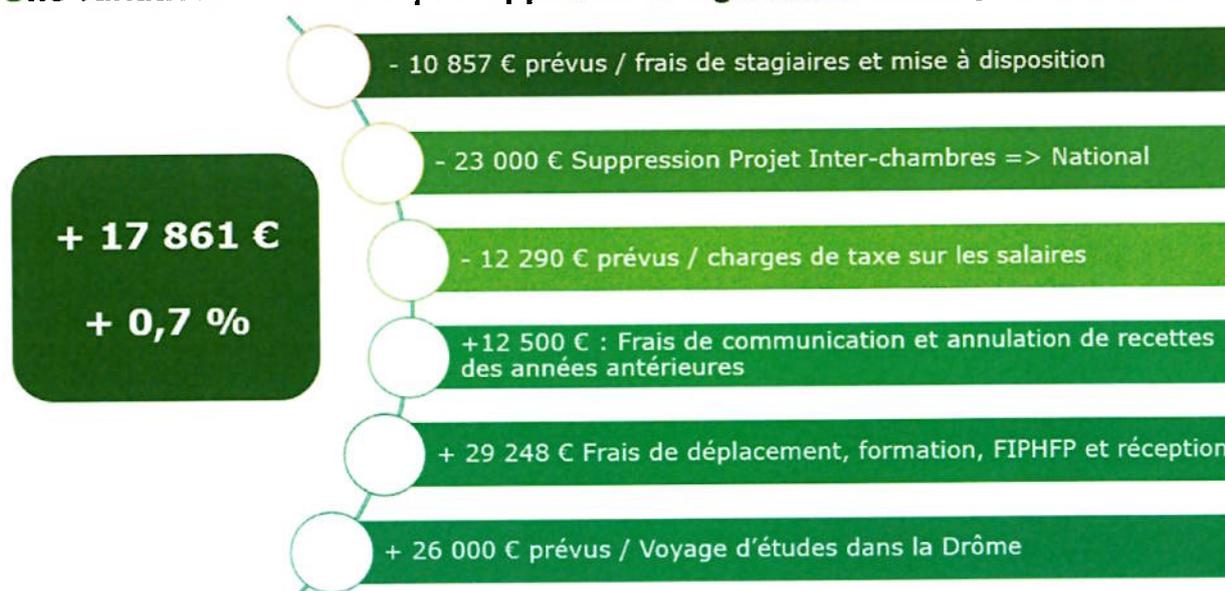
Evolution par rapport au Budget initial 2023

Les dépenses prévisionnelles des Charges de Fonctionnement représenteraient 49 % des dépenses totales contre 50% au Budget initial 2023.

Avec + 17 861 €, les charges prévisionnelles de fonctionnement seraient en légère hausse de +0.70% par rapport au budget initial 2023.

Principales évolutions prévisionnelles des Charges de Fonctionnement par rapport au budget initial 2023 :

Une variation à la hausse par rapport au Budget initial : Pourquoi ?



Malgré une hausse globale des charges de fonctionnement, on constate une baisse prévisionnelle des charges suivantes :

➤ **Au global, - 5 500 € pour les dépenses de locations immobilières, autres locations, maintenance**

- Bien que le développement du réseau stations météo sur le territoire de la Haute-Saône impacterait à la hausse les charges avec **+ 2 000 €** (souscription d'une extension de garantie), cette augmentation est à relativiser puisque les frais d'abonnement des stations météo font l'objet d'une refacturation dans le cadre de prestations.
- Par ailleurs, la pénurie mondiale des pièces électroniques nous a permis de bénéficier jusqu'au 22 mai 2023 d'une remise commerciale de 50% sur les loyers de photocopieurs. L'économie liée à ce retard s'ajoute à celle réalisée avec la mise en place du nouveau marché national des photocopieurs. Les tarifs, inférieurs aux estimations du budget initial, se traduisent par une prévision à la baisse de **-4 000 €**.
- Outre l'économie sur les locations de matériel avec l'adhésion au nouveau marché copieurs, le tarif de photocopies, en diminution de - 46%, impacte les prévisions et cela génère une baisse de **-3 500 €**.

➤ **- 10 857 € pour les frais de personnel mis à disposition et les stagiaires**

- En sus des frais de mise à disposition légèrement inférieurs aux prévisions, cette variation à la baisse est principalement liée à un nombre de stagiaires rémunérés (stage longs) quasi nul en 2023, alors que 3 à 4 stagiaires étaient initialement prévus. Cela se traduit par un écart prévisionnel de **- 10 857 €**.

➤ **- 23 000 € pour les autres dépenses diverses**

- Cette variation prévisionnelle de **- 23 000 €** correspond à la suppression de l'enveloppe budgétaire liée au projet des Jeux inter-chambres.
- Ce dernier a finalement été proposé à Chambres d'agriculture France dans le cadre des festivités des 100 ans des Chambres en 2024.

➤ **- 11 162 € pour les charges fiscales sur salaires**

- Malgré une hausse partielle des charges fiscales sur salaires, **+ 1 128 €** en raison de l'augmentation prévisionnelle des charges de personnel évoquée précédemment,

- On note une baisse importante de la taxe sur les salaires. C'est la conséquence du travail analytique mis en place et de l'amélioration des pratiques d'enregistrement des activités des agents qui a permis d'optimiser le coefficient de taxe sur les salaires. Celui passe de 72% à 65%, l'impact prévisionnel sur le budget est de - 12 290 €.

➤ **- 11 000 € pour les dotations aux amortissements**

- Bien que les travaux engagés par la Maison des agriculteurs soient en cours, une partie de ceux-ci ne sera finalisée qu'au cours de l'exercice 2024. Les dotations aux amortissements sont ainsi revues à la baisse avec une variation de - 11 000 € estimée par rapport au budget initial 2023.

Cependant malgré ces baisses, la hausse prévisionnelle globale s'explique notamment par :

➤ **+ 6 000 € pour les frais d'analyses et études**

- Cette variation à la hausse de + 6000 € est à relativiser puisque ces frais sont refacturés dans le cadre de prestations. On note une reprise des activités liées aux actions Agrilean et MVAD par rapport aux prévisions du budget initial 2023.

➤ **+ 12 500 € pour les frais de communication, les charges pour annulation de factures des années antérieures**

- Les frais de communication sont globalement en hausse de + 6 000 €. Cette variation par rapport au budget initial résulte :
 - ⇒ D'un nombre de parutions d'offres de recrutement supérieur aux prévisions initiales
 - ⇒ D'une prise en charge partielle du stand Euroforest
 - ⇒ Et d'une charge prévisionnelle pour goodies avec logo
- Quant aux charges d'annulation de factures des exercices antérieurs, elles correspondent :
 - ⇒ D'une part au remboursement d'aides pour 2 dossiers Carbone abandonnés par les clients pour 2 100 €
 - ⇒ D'autre part à la restitution de l'aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans perçue en 2021 pour laquelle la Chambre

d'agriculture n'était finalement pas éligible. Le remboursement s'élève à 3 900 €.

➤ **+ 29 248 € pour frais de déplacement et de formation du personnel, les frais de contribution au FIPHFP et les frais de réception,**

- La contribution au FIPHFP s'élève à + 4 248 € en 2023 alors qu'une exonération avait initialement prévue. Cette dernière ne pourra finalement s'appliquer qu'à compter de l'exercice 2024 en raison du retard dans le traitement de la reconnaissance RQTH de l'un de nos agents.
- Les frais de déplacement des agents, avec un niveau quasi équivalent à celui de 2019, seraient en augmentation de + 5 000 € par rapport aux prévisions initiales. Outre les déplacements avec les véhicules en hausse (il y aurait plus de kms parcourus selon les prévisions), la variation est également due à la reprise des formations en présentiel nécessitant transport et hébergement.
- Les frais pédagogiques de ces dernières seraient aussi impactés à la hausse avec une prévision de + 15 000 € par rapport au budget initial. Néanmoins ce surcoût est à relativiser puisque le retour financier lié à la prise en charge partielle par OCAPIAT est également à la hausse au niveau des recettes.
- Les frais de réception varient de + 5 000 € d'une part en raison de l'ajustement des consommations et d'autre part à la prise en compte de l'inflation sur les tarifs des fournisseurs.

➤ **+ 26 000 € pour les frais de voyage d'études**

- Cette charge de + 26 000 € n'était pas prévue au moment de l'élaboration du budget initial. Elle correspond à l'organisation d'un voyage d'études dans la Drôme, destiné aux élus, salariés et membres des organismes agricoles du département, sur la thématique du changement climatique. Les dépenses liées à ce voyage sont à relativiser puisqu'il y a une prise en charge partielle des participants, qui se traduira dans les recettes.

- **Les cotisations facultatives inscrites au Budget rectificatif 2023** seraient quasi stables et seraient les suivantes :



Zoom : Les cotisations facultatives (Délibération en session)

Cotisations facultatives - Adhésion à :	Montant BI 23	Montant BR 23
ADASEA	60 €	60 €
AFDI	1 250 €	1 250 €
AFPASA	300 €	300 €
AGRI CONSEIL	310 €	310 €
Association des Artisans du Jambon de Luxeuil	30 €	30 €
Commission Eau / CRA OCCITANIE	1 346 €	1 346 €
EDE Franche-Comté	200 €	200 €
IFOCAP	80 €	80 €
Inter Bio Franche-Comté	130 €	130 €
Syndicat Dép. de la Propriété Privée Rurale	0 €	300 €
Synergie Est Arsoe / OKTEO	400 €	400 €
TOTAL	4 106 €	4 406 €

- **Enfin, les Cotisations obligatoires seraient en hausse de + 5 332 € par rapport au budget initial 2023 :**



Zoom : Les cotisations obligatoires (Délibération en session)

Cotisations Obligatoires à CDA FRANCE :	Budget Initial 2023	Budget Rectif 2023
Cotisation Historique => 10% Dont SIRCA / DNSI Dont 1700 € Résolia Dont 100 € DSM Mes parcelles Dont 100 € DQS (Démarche Qualité des Services)	229 803 €	237 225 €
FNMP 2,5% => 5% => 10% en 2023	247 390 €	237 225 €
CRPF-CNPF	166 136 €	174 643 €
FSB-PPRDF (Fond Stratégique Forêt Bois)	96 320 €	92 362 €

Cotisations Obligatoires à CDA FRANCE :	Budget Initial 2023	Budget Rectif 2023
BALF (Bienvenue A La Ferme)	4 687 €	4 396 €
Communes Forestières (COFOR)	12 894 €	12 975 €
Fonds de garantie des Présidents CA	4 230 €	4 230 €
BALF (Bienvenue A La Ferme)	4 687 €	4 396 €
DQS (Démarche Qualité des Services)	5 468 €	5 468 €
PROAGRI Info Réglementaires	1 600 €	1 600 €
Sous Total CDA FRANCE =	896 208 €	892 557 €

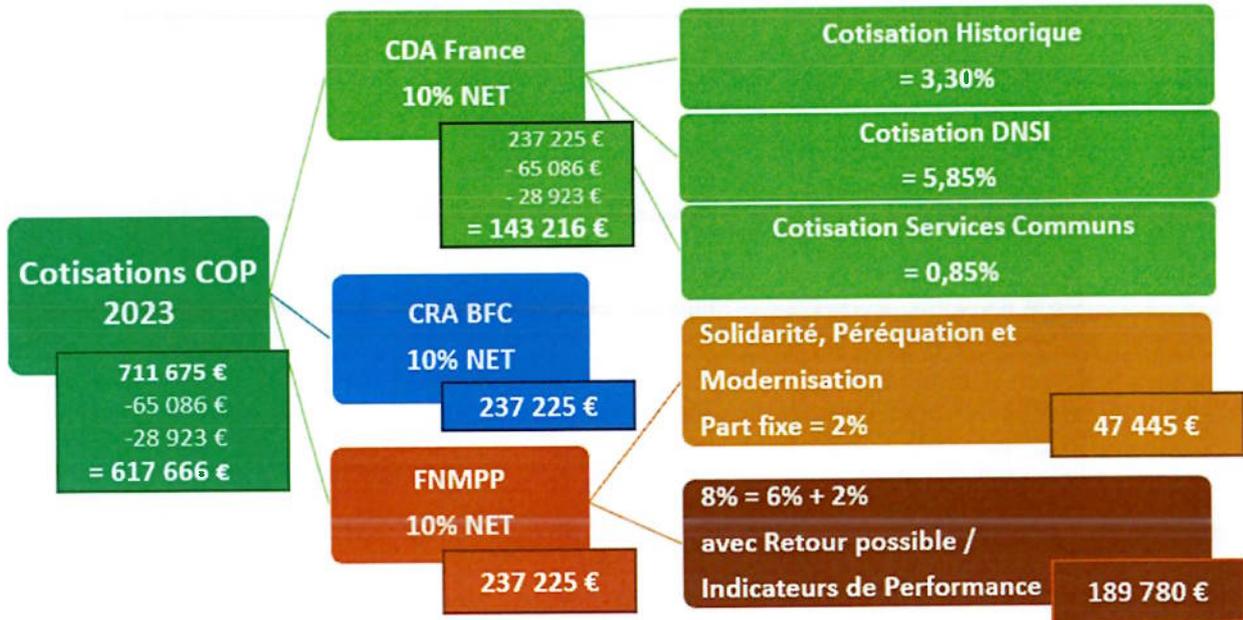
Cotisations Obligatoires CRA BFC :	Budget Initial 2023	Budget Rectif 2023
Cotisation de Base 10 %	229 804 €	237 225 €
Ingénierie financière	28 178 €	31 997 €
Action Communication	3 500 €	3 500 €
CPR Pole SI	70 478 €	71 070 €
CPR Pole RH	46 884 €	55 545 €
CPR Pole Compta	174 723 €	162 236 €
CPR Pole Achats	24 974 €	25 771 €
CPR Service Economie	6 422 €	6 602 €
Sous Total CRA BFC =	584 963 €	593 945 €

TOTAL CDA FRANCE + CRA BFC	1 481 171 €	1 486 503 €
-----------------------------------	--------------------	--------------------

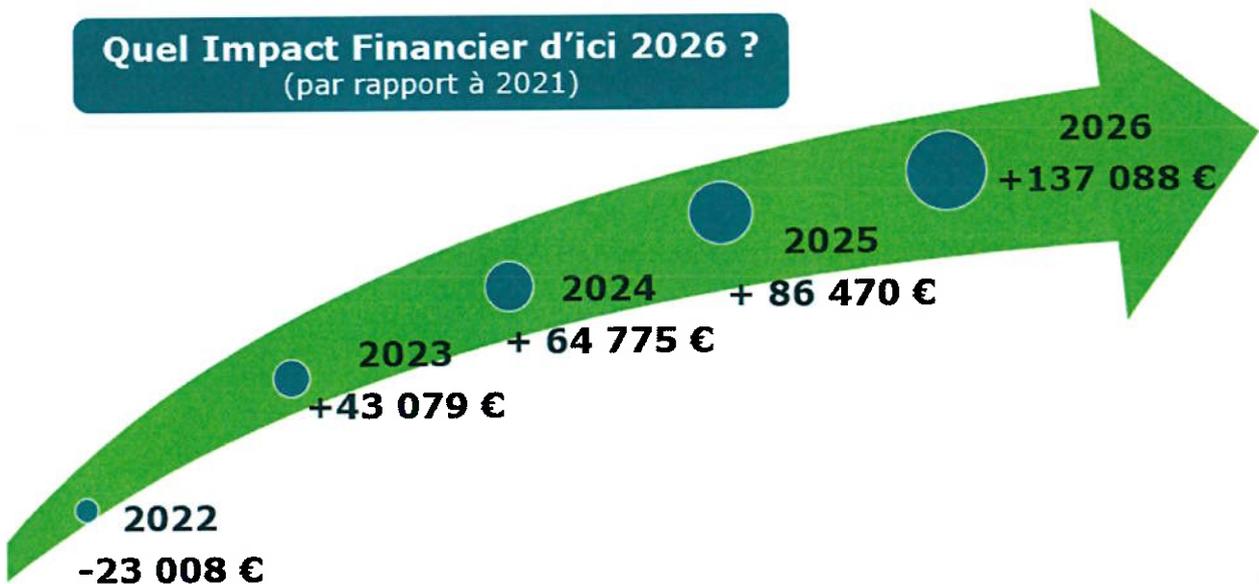
- Bien que la TATFNB, base des cotisations, ait augmenté de 3% en 2023, et même si la cotisation historique augmente de **+ 7421 €**, on constate au global, que les cotisations de la Chambre d'agriculture France (ex-APCA) seraient en baisse de **- 3 650 €** par rapport aux prévisions du budget initial, principalement en raison de la modification de la base de la cotisation FNMPP (Fonds National de Modernisation, de Performance et de Péréquation). Le taux de 10% n'est finalement pas appliqué sur la base brute de la TATFNB, mais bien sur la base nette : les cotisations Forêt sont déduites.



Zoom : COP 2023 - Cotisation CDA FRANCE FNMPP 10%

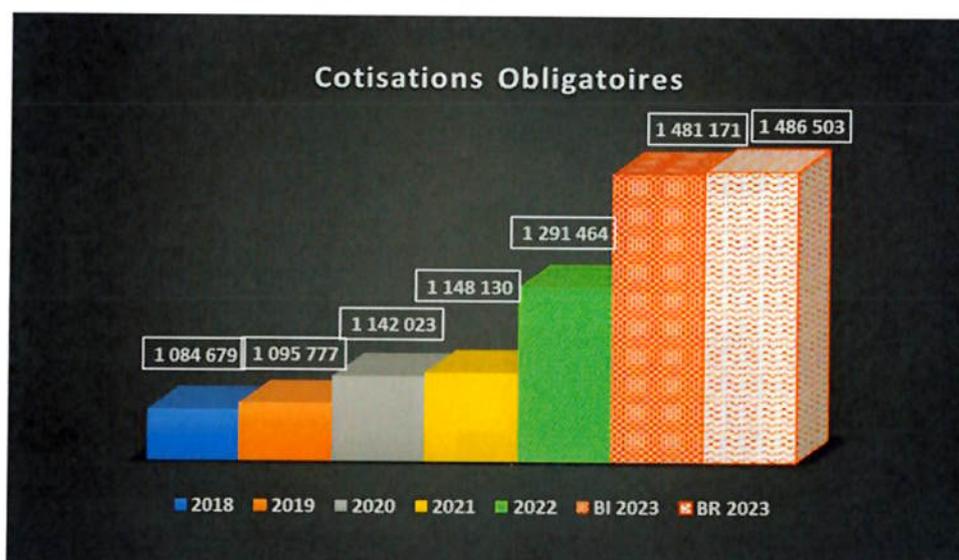


Pour mémoire, impact du COP d'ici à 2026



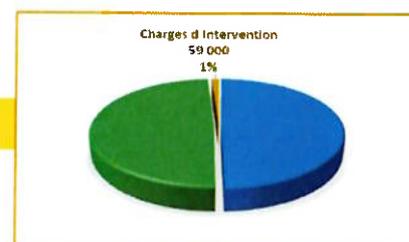
- o Quant aux cotisations CRA BFC, elles seraient globalement en hausse de **+ 8 982 €**.
 - La cotisation CRA BFC dite « contribution ingénierie » pour l'année 2023 est estimée à 31 997 €. La variation à la hausse serait de **+ 3 819 €** par rapport aux prévisions du budget initial.
 - Par ailleurs, la contribution au CPR (Centre de Prestations Régionalisées des fonctions Support), avec - 2 258 € au global, serait en baisse notamment en raison des difficultés de recrutement pour le remplacement de départs dans le pôle Finances.

Etat des Cotisations obligatoires :



Pour 2023, on retient une légère variation à la hausse des cotisations obligatoires, qui représenterait + 5 332 € par rapport aux prévisions du budget initial 2023.

➤ **Charges d'Intervention : 59 000 €**



Evolution par rapport au Budget initial 2023

Comme au budget initial 2023, les charges d'intervention représentent 1% des dépenses prévisionnelles totales au budget initial 2023.

Elles varient de + 5 361 € par rapport au budget initial 2023, soit + 10%.



Zoom : Les subventions d'intervention (Délibération en session)

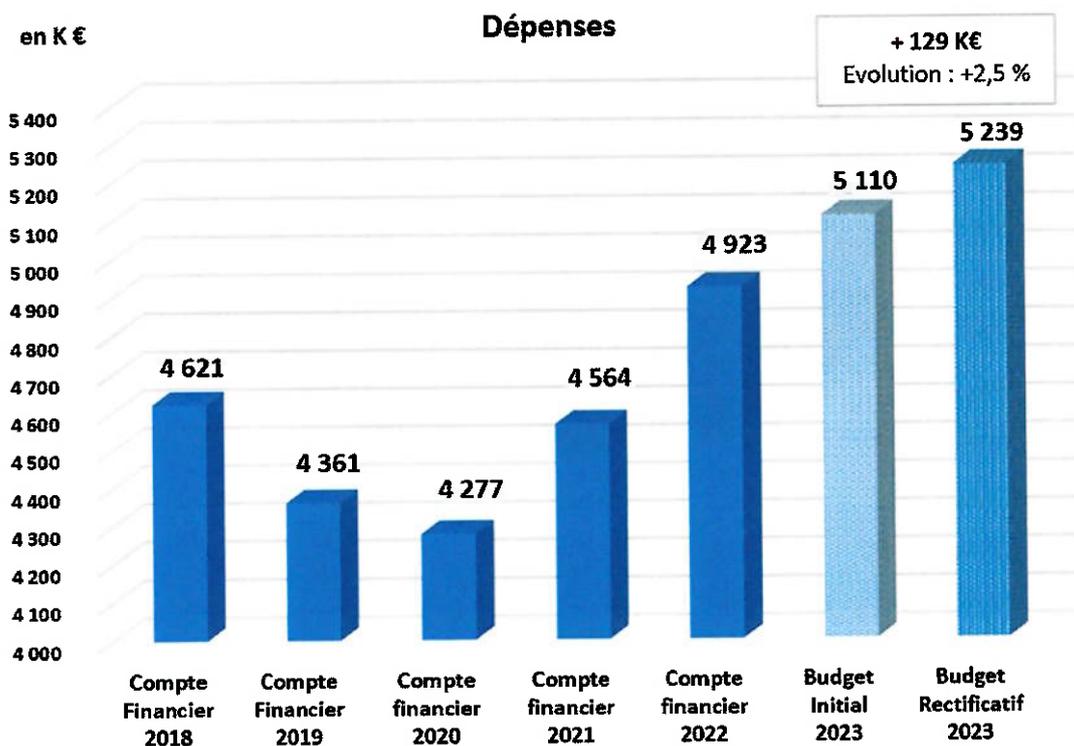
Subventions d'intervention :	Montant BI 2023	Montant BR 2023
ADIL	53 €	53 €
AGRI CONSEIL	3 500 €	6 500 €
Association des conjoints survivants	53 €	53 €
Bovins Croissance Franche-Comté	1 400 €	1 400 €
Collège de Faucogney	0 €	2 000 €
ELVEA Franche-Comté	910 €	910 €
FREDON 70	700 €	700 €
FDPL	13 172 €	13 172 €

Subventions d'intervention :	Montant BI 2023	Montant BR 2023
GENIATEST (ex HSCE)	3 500 €	3 500 €
Groupe ment Dép. des Lieutenants de Louveterie de H.S.	300 €	300 €
Jeunes Agriculteurs	9 100 €	9 100 €
Jeunes Agriculteurs Concours Photos Régul 2022 + 2023	0 €	200 €
SAJ 70/90	10 672 €	10 672 €
Service de Remplacement	4 200 €	4 200 €
SIGruyère Action 10 ans IGP	0 €	1 500 €
Manifestations d'Elevage (Indemnités / présentations des animaux)	2 000 €	4 265 €
Subventions diverses	4 079 €	475 €
TOTAL	53 639 €	59 000 €

➤ BILAN DES DEPENSES PREVISIONNELLES

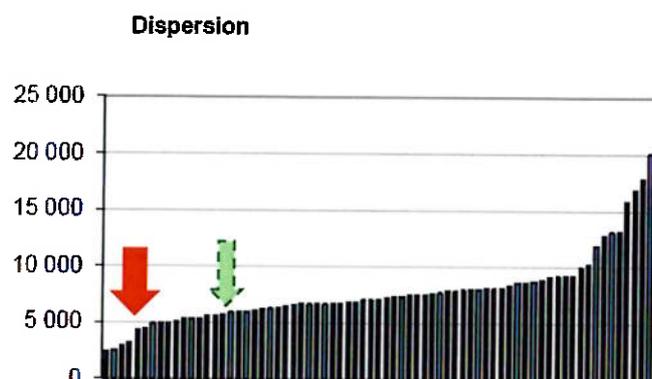
TOTAL DES CHARGES = 5 238 733 €

Les charges sont en augmentation de + **129 220 €** par rapport au budget initial 2023, soit **+2.5%**.



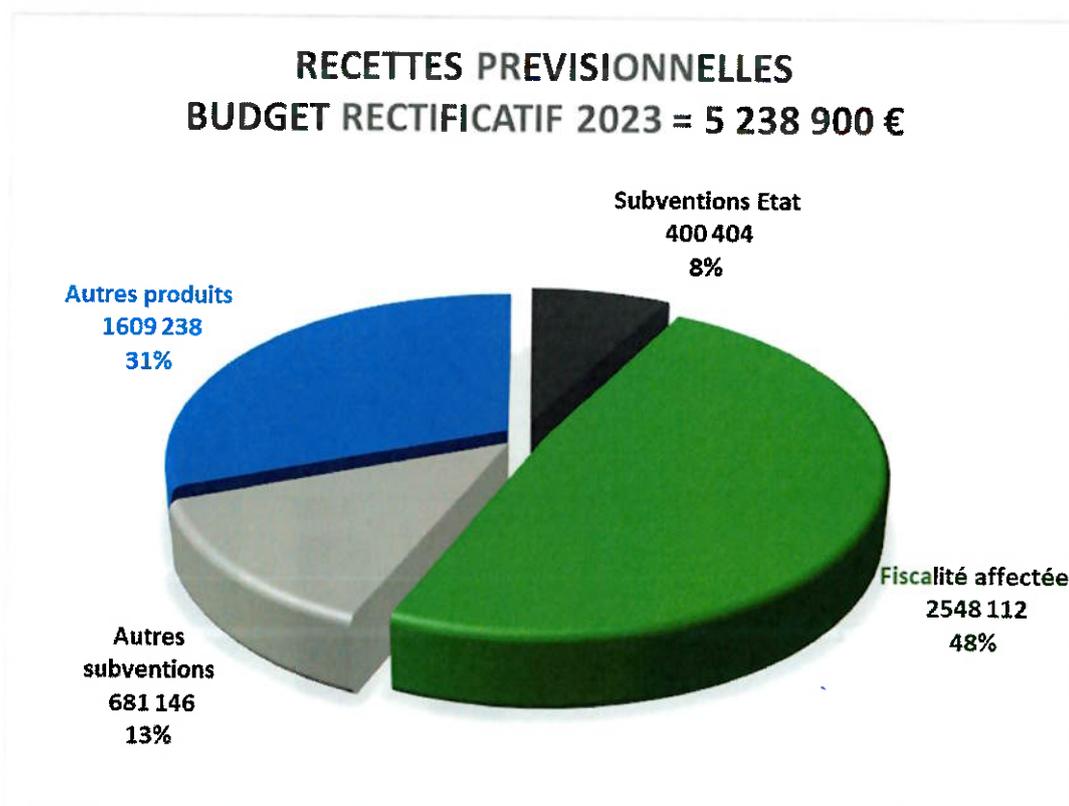
À titre de comparaison nationale, en moyenne, les charges globales représentaient 7583 K€ en 2022 dans les chambres d'agriculture. La Haute-Saône, avec 4923 K€ en 2022, se situait juste au-dessus du décile inférieur.

Moyenne	7 583 K€
Médiane	7 007 K€
Décile supérieur	11 712 K€
Décile inférieur	4 894 K€

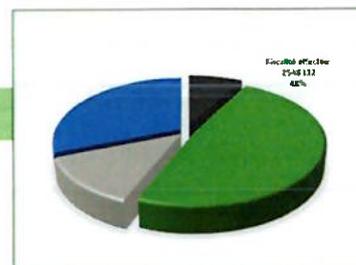


2°) LES RECETTES PREVISIONNELLES

Elles seraient réparties comme suit :



➤ **Fiscalité affectée - Imposition TATFNB : 2 548 112 €**



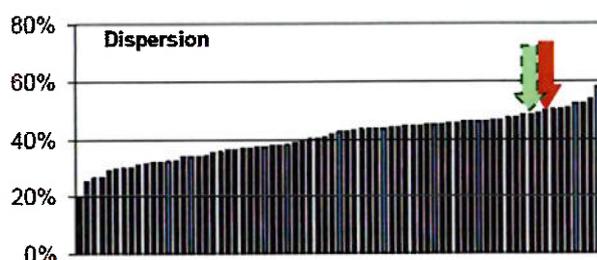
Evolution par rapport au Budget initial 2023

La fiscalité affectée (retour de la TATFNB) représenterait 48 % des dépenses totales comme au Budget initial 2023.

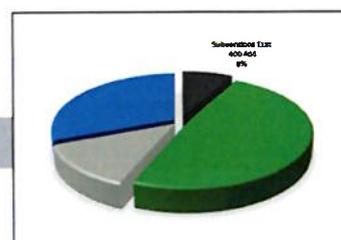
Avec + 74 217 €, les recettes de l'impôt seraient en hausse de + 3 % par rapport au budget initial 2023.

À titre de comparaison nationale, en moyenne, l'impôt représentait 39.5% des recettes en 2022 dans les chambres d'agriculture. La Haute-Saône, avec 50.2% en 2022, se situe au niveau du décile supérieur de 50%.

Moyenne	39,5%
Médiane	42,5%
Décile supérieur	50,0%
Décile inférieur	30,0%



➤ **Subventions Etat : 400 404 €**



Evolution par rapport au Budget initial 2023

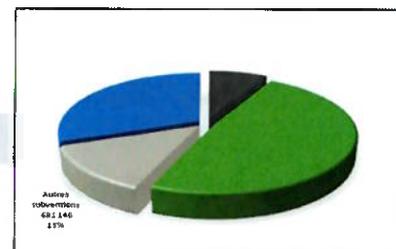
Elles sont en hausse prévisionnelle de + 51 803 €. Cette variation de + 15 % est principalement liée à :

- ⇒ + 4 306 € Animation reconnaissance GIEE Semences
- ⇒ + 8 443 € solde BSV 2022 (régularisation)
- ⇒ + 2 500 € solde Colza XP 2022 (régularisation)
- ⇒ + 5 000 € Etude Com Com FNADT
- ⇒ + 8 000 € solde AITA 2022 (régularisation)
- ⇒ + 25 000 € sur la convention Plantons des Haies (*changement compte autres subventions => subventions état*)

Les subventions Etat devraient représenter 8% du total des recettes contre 7% au budget initial.

➤ **Autres Subventions : 681 146 €**

Evolution par rapport au Budget initial 2023



En baisse prévisionnelle de - 52 760 €, soit une diminution de -7.2% par rapport au Budget Initial 2023. Les variations sont les suivantes :

On constate que nombreuses sont les actions subventionnées et finalisées en 2022. Sont donc inscrites au Budget initial 2023, les seules conventions revêtant un caractère certain afin de permettre des prévisions les plus précises possibles en matière budgétaire.

- Subventions de la Région BFC : - 33 745 €
 - ⇒ Projet Audit territorial 360 non retenu
 - ⇒ XP Grandes Cultures => régularisation 2021/2022
 - ⇒ Projet Rumex très incertain
 - ⇒ Aïta 2022 régularisation, possible sous-réalisation
- Subventions du Département : - 3 100 €
 - ⇒ Action Embellissons notre campagne annulée en 2023
- Subventions de l'Europe : + 8 500 €
 - ⇒ Projet Interreg SPAD : prolongation début 2023
- Subventions des entités publiques (ADEME, Agence Française de la Biodiversité (AFB-ex ONEMA), AGENCE DE L'EAU, ARS, INRA, ONCFS, APCA, CRA BFC et autres CRA) : - 25 763 €
 - ⇒ - 25 000 € sur la convention Plantons des Haies (*changement compte autres subventions => subventions état*)
 - ⇒ Projet régional de Jeux InterChambres annulé au profit d'un projet national de jeux InterChambres à l'occasion des 100 ans des Chambres en 2024
 - ⇒ AAP Filières BNI non retenu
 - ⇒ Sous-réalisation OCAAPI
 - ⇒ Régularisations VBT et DEPHY supérieures au budget initial
 - ⇒ Retour CDA FRANCE FNMPP supérieur aux prévisions (% TATFNB en hausse). La hausse est à relativiser puisque les cotisations augmentent également et il reste important de souligner que le retour possible ne

pourra avoir lieu que si tous les objectifs fixés par le COP sont atteints en 2023.

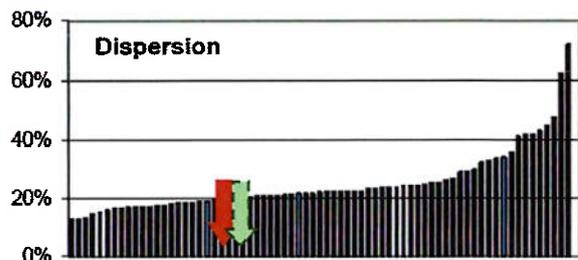
➤ Autres Subventions de fonctionnement : + 1 348 €

Les autres subventions représenteraient 13% du total des recettes prévisionnelles au budget rectificatif 2023 contre 14% au budget initial 2023.

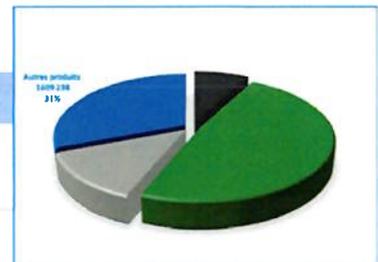
Au global, les subventions Etat et les autres subventions, pour un montant prévisionnel de 1 081 550 €, représenteraient 21% des recettes.

À titre de comparaison nationale, en moyenne, les subventions Etat et autres subventions représentaient 23.7% des recettes en 2022 dans les Chambres d'agriculture. La Haute-Saône, avec 20% en 2022, se situe en dessous de la médiane nationale.

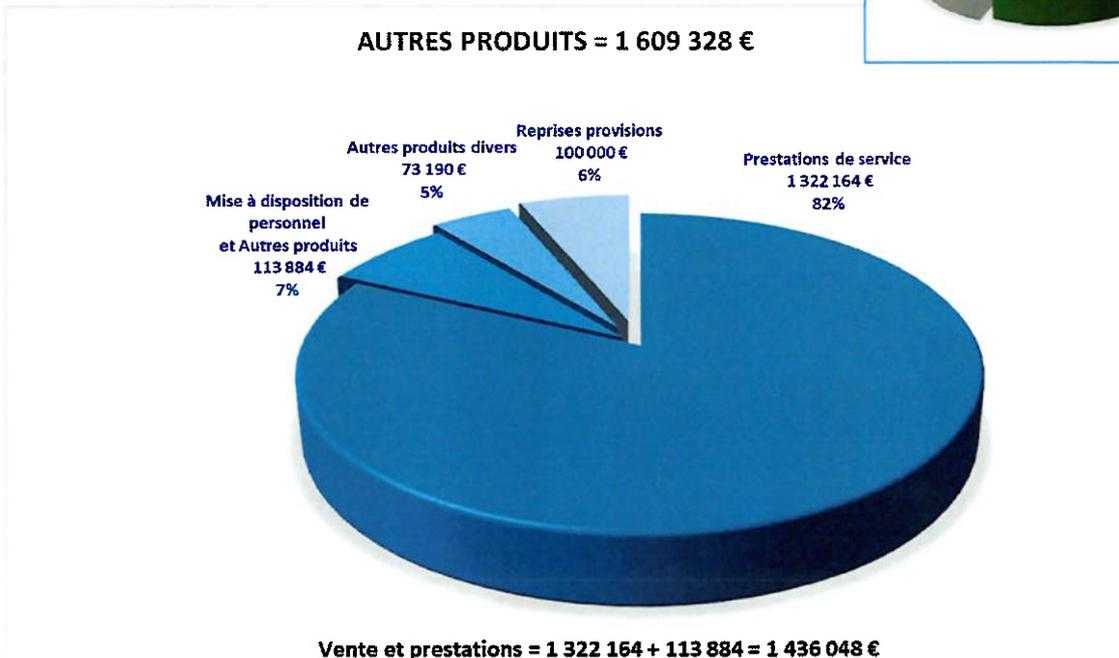
Moyenne	23,7%
Médiane	21,9%
Décile supérieur	41,0%
Décile inférieur	16,6%



➤ **Autres produits : 1 609 238 €**



Ils seraient répartis comme suit :



Evolution par rapport au Budget initial 2023

Les Autres produits devraient représenter 31% du total des recettes comme au budget initial 2023.

Avec une variation à la hausse de + 55 150 €, ils progresseraient +3.5% par rapport au Budget initial 2023.

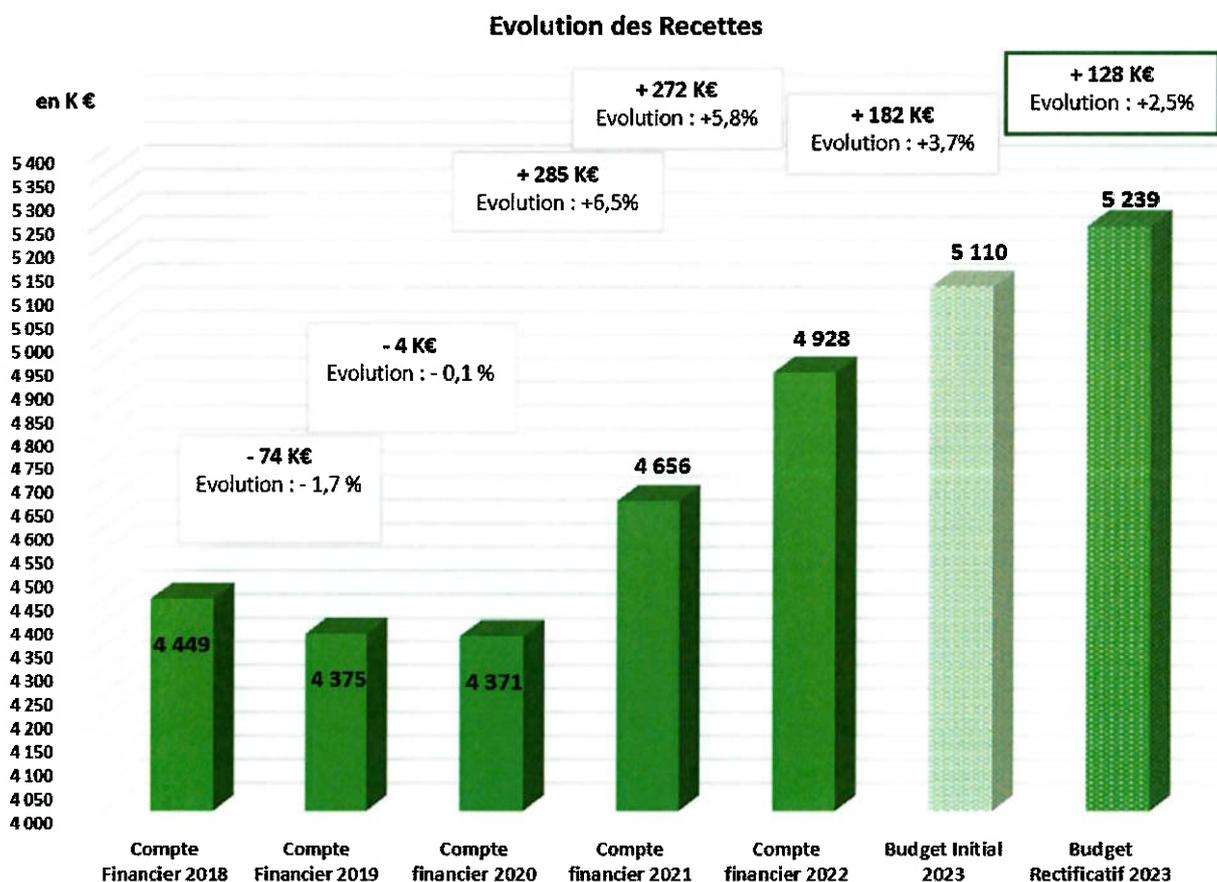
Les variations seraient les suivantes :

- ⇒ + 10 000 € liés à la refacturation partielle des participations au Voyage d'études sur le Changement climatique dans la Drôme
- ⇒ + 6 000 € sur les locations de salles et autres produits divers
- ⇒ + 17 000 € sur la mise à disposition des agents (principalement la prise en charge référent Octagri)
- ⇒ + 22 000 € de variation à la hausse sur les prévisions globales de prestations.

> BILAN DES RECETTES PREVISIONNELLES

TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES = 5 238 900 €

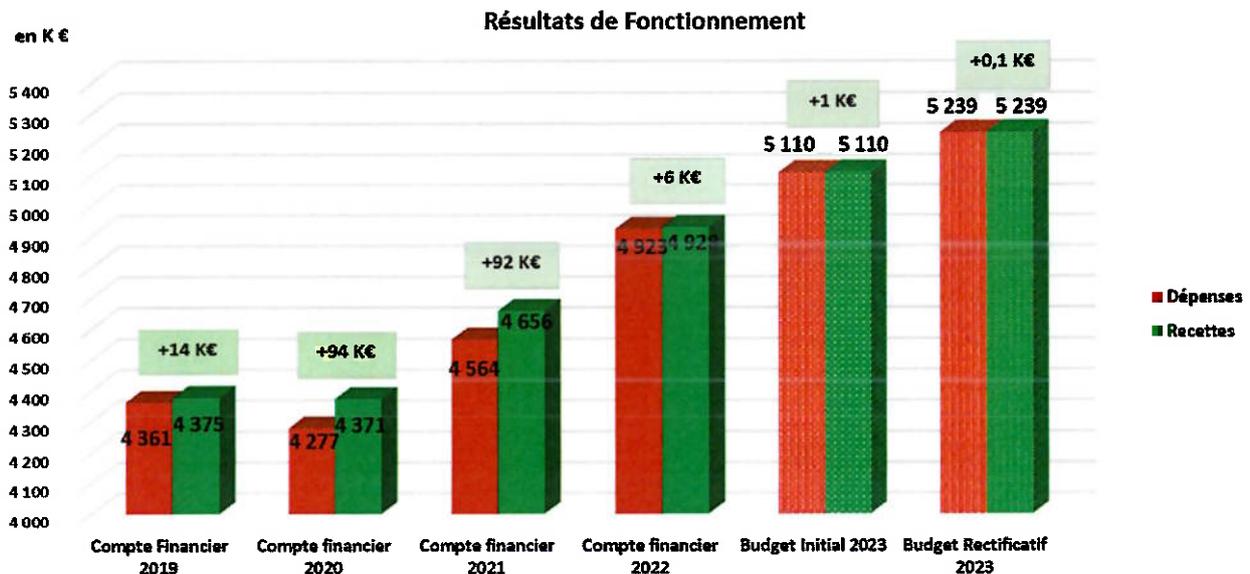
Les recettes prévisionnelles seraient en hausse de + 128 410 € par rapport au budget initial 2023, soit +2.5%.



3°) RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 devrait être très légèrement positif, il serait de **+ 166 €**.

Pour mémoire, il était prévu de + 976 € au Budget initial 2023 et le réalisé en 2022 était de + 5 709 €.



4°) LA SECTION INVESTISSEMENT

➤ **Dépenses prévisionnelles en capital = 425 430 €**

Evolution par rapport au Budget initial 2023

Au budget rectificatif 2023, les dépenses prévisionnelles d'investissement devraient représenter 425 430 €, contre 386 250 € au budget initial.

Avec une variation à la hausse de + 39 180 €, elles progresseraient +10% par rapport au Budget initial 2023.

Cette variation est principalement due au retard pris dans le démarrage des travaux de la Maison des agriculteurs fin 2022. Les montants non exécutés doivent pour partie être réinscrits au Budget 2023.

Globalement, les variations sont les suivantes :

- ⇒ Travaux, aménagements : + 35 000 € - Report des travaux prévus en 2022 et qui seraient réalisés et finalisés en 2023 :
 - Isolation des façades,
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit.

L'enveloppe globale travaux 2023 est ajustée à 280 000 €.

- ⇒ Installations générales : + 3 180 € travaux de remplacement de la climatisation des serveurs informatiques
- ⇒ Matériel informatique : + 1 000 € (Ajustement de l'enveloppe budgétaire permettant le remplacement de téléphones portables défectueux)

➤ **Recettes en capital = 0 €**

Néant.

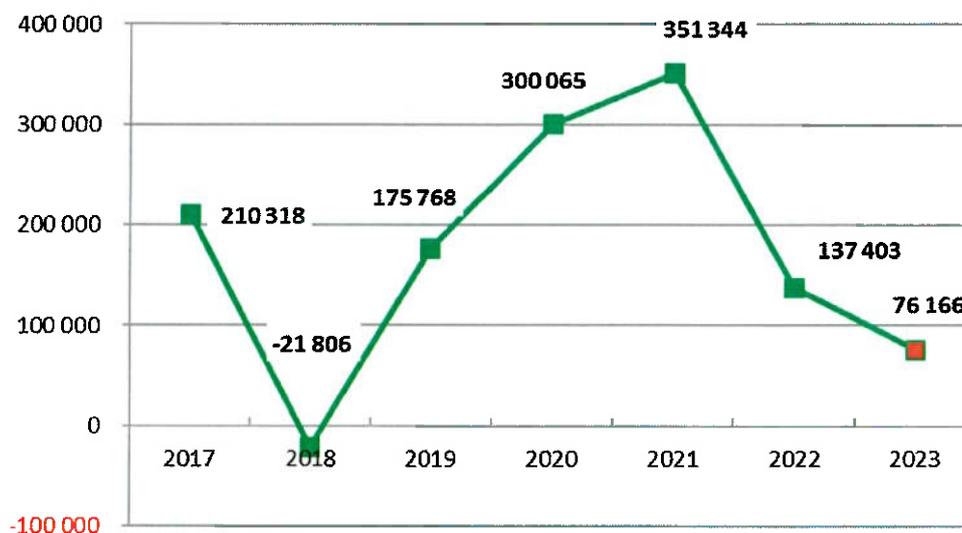
➤ **Résultat de la section Investissement**

Le résultat d'investissement est de - 425 430 €.

III. EQUILIBRE FINANCIER

1°) Le calcul de la CAF

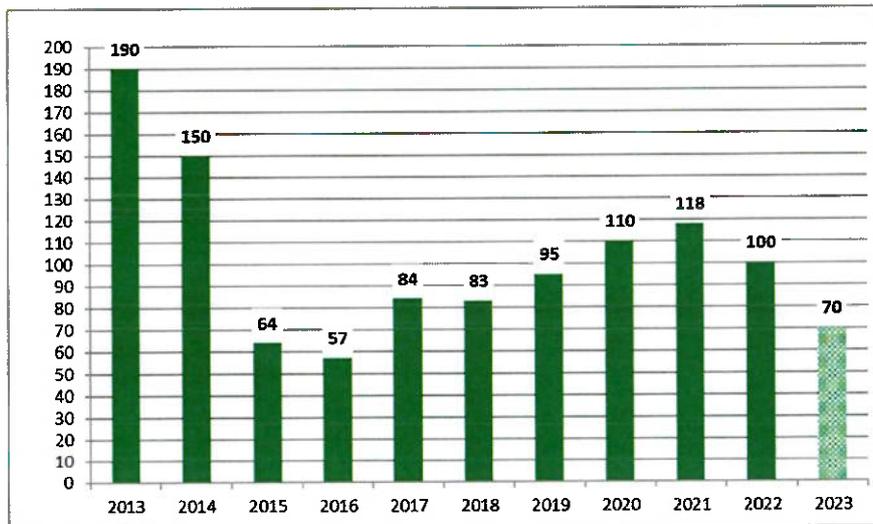
Compte tenu des dotations aux amortissements, des reprises de provisions, le calcul prévisionnel de la CAF (Capacité d'Auto-Financement) serait **de 76 166 €** (cf. détail Tableau 2).



2°) Le Fonds De Roulement et son évolution

Compte tenu du montant des investissements prévisionnels de 425 430 €, qui viennent en déduction de la CAF (Capacité d'Auto-Financement), la variation prévisionnelle du fonds de roulement est de **- 349 264 €** (cf. détail Tableau 2).

Le FDR en jours serait de **70 jours** au 31/12/2023, contre 67 jours estimés au budget initial 2023.



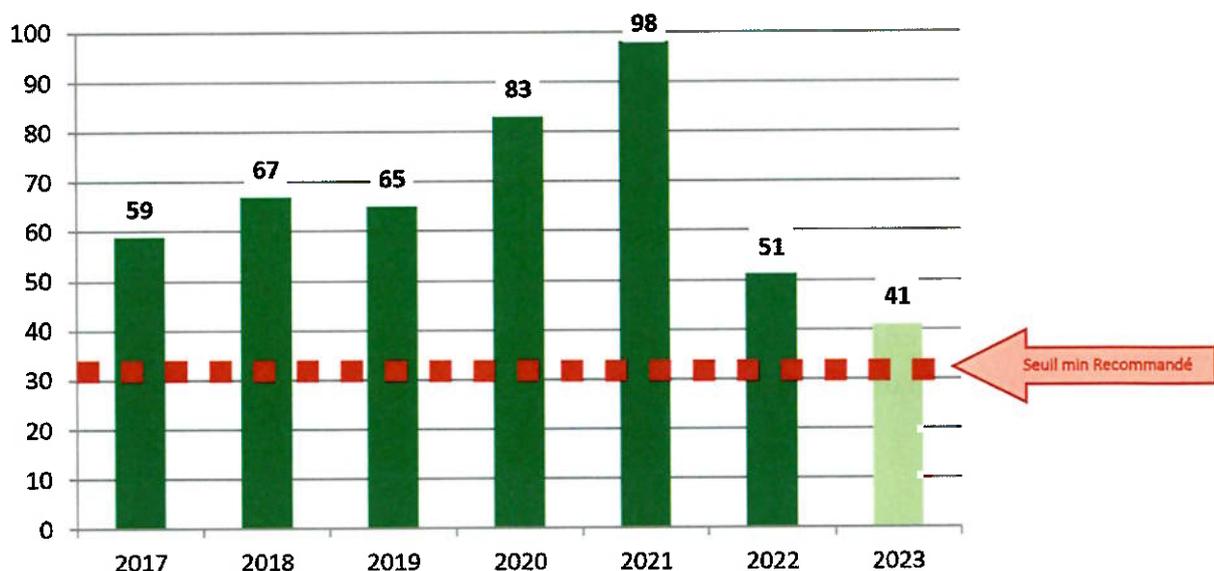
Pour mémoire, il était de 100 jours au 31/12/2022.

À titre de comparaison nationale, en moyenne, le fonds de roulement était de 108 jours en 2022 dans les chambres d'agriculture. En 2022, la Haute-Saône se situait au-dessous de la médiane.

3°) La Trésorerie

Au 31/12/2023, la trésorerie s'élèverait à 601 947 € contre 700 156 € au 31/12/2022. La variation par rapport à 2022 serait de - 98 209 €.

Comme le fonds de roulement, la trésorerie peut s'exprimer en jours, le niveau de trésorerie serait alors de 41 jours contre 37 jours prévus au budget initial 2023.

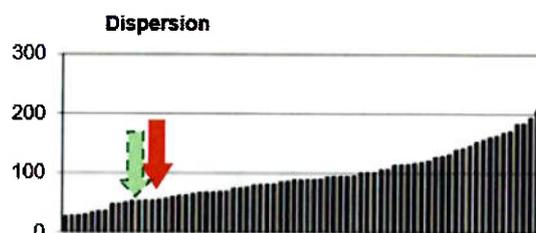


Pour mémoire, elle était de 51 jours au 31/12/2022.

À titre de comparaison nationale, en moyenne, la trésorerie était de 91 jours en 2022 dans les chambres d'agriculture.

La Haute-Saône, avec 51 jours en 2022, se situait au-dessus du décile inférieur.

Moyenne	91,65
Médiane	87,66
Décile supérieur	160,58
Décile inférieur	46,07



CONCLUSION

Même si le résultat prévisionnel de fonctionnement est légèrement inférieur à celui prévu au budget initial, il serait néanmoins à l'équilibre.

Si les prévisions inscrites au Budget rectificatif 2023 se confirmaient, la situation financière de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône resterait globalement saine comme en 2022. Le niveau prévisionnel du fonds de roulement exprimé en jours serait en deçà des 90 jours recommandés et serait de 70 jours. Néanmoins, cette situation serait à nouveau à caractère exceptionnel dans la mesure où la diminution du fonds de roulement est uniquement liée aux investissements qui auraient dû être réalisés en 2022 et qui seront réalisés en 2023. La CAF (Capacité d'Auto-Financement), impactée à la baisse au regard de 2022, resterait du même ordre que les prévisions du budget initial 2023 et verrait son niveau se dégrader également en raison des travaux en cours. Enfin, compte tenu des investissements qui seraient réalisés et décaissés en 2023, le niveau de trésorerie passerait de 37 jours au budget initial 2023 à 41 jours estimés au budget rectificatif 2023. Il se maintiendrait néanmoins au-delà des 30-35 jours recommandés (soit l'équivalent de 2 mois de salaires).

Bien que marqué par un évènement exceptionnel, le niveau des dépenses et des recettes prévues en 2023 permettrait de maintenir la soutenabilité budgétaire dans le cadre d'une analyse pluriannuelle.

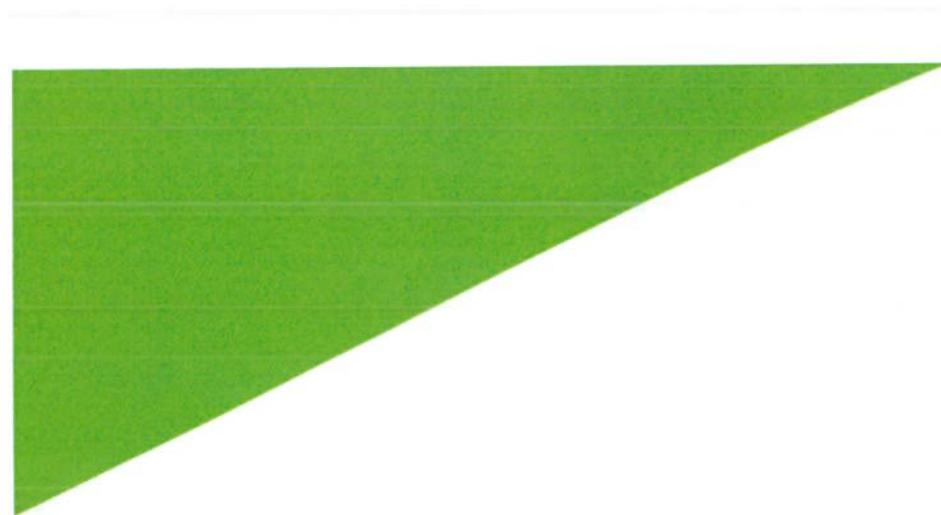


Tableau 1 – Présentation des emplois

TABLEAU 1
Présentation des emplois
BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

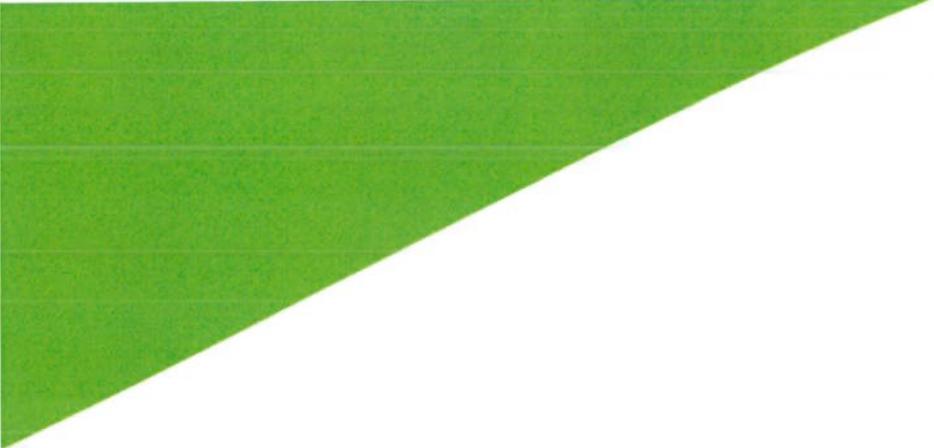
	Sous plafond (a)	Hors plafond (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	41,85	41,85

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel **	ETPT	Charges de personnel **	ETPT	Charges de personnel **
Total des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel (1 + 2 + 3 + 4)	0	0	41,85	2 599 802	41,85	2 599 802
1 - TITULAIRES	0	0	40,68	2 489 304	40,68	2 489 304
* Titulaires État	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0	40,68	2 489 304	40,68	2 489 304
2 - CONTRACTUELS	0	0	1,17	35 498	1,17	35 498
* Contractuels de droit public	0	0	0	0	0	0
- CDI	0	0	0	0	0	0
- CDD	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	1,17	35 498	1,17	35 498
- CDI	0	0	0	0	0	0
- CDD (apprentis, C.Mat., PAC, HAIES)	0	0	1,17	35 498	1,17	35 498
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses,...) : ELUS, AGENT COMPTABLE				75 000		75 000

** Charges de personnel correspondant à celles inscrites au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.



**Tableau 2 – Compte de résultat prévisionnel
et état prévisionnel de l'évolution de la
situation patrimoniale en droits constatés**

TABLEAU 2
Compte de résultat et état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés
BUDGET RECTIFICATIF - Exercice 2023

POUR VOTE EN SESSION

Compte de résultat

CHARGES	Montants réalisés Compte Financier 2023	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	ÉCARTS ENTRE LE BUDGET RECTIFICATIF ET LE BUDGET INITIAL 2023	PRODUITS	Montants réalisés Compte Financier 2023	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Écarts entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023
Personnel	2 512 688	2 453 804	2 599 802	105 998	Subventions de l'État	481 802	348 601	400 404	51 803
(dont charges de pension civile*)					Facilité affectée	2 473 805	2 473 895	2 548 112	74 217
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 360 678	2 562 070	2 579 931	17 861	Autres subventions	517 497	733 905	681 148	-52 760
Intervention (le cas échéant)	49 192	53 639	68 000	5 361	Autres produits	1 455 073	1 554 088	1 609 238	55 150
TOTAL DES CHARGES (1)	4 922 558	5 109 513	5 238 733	129 220	TOTAL DES PRODUITS (2)	4 928 267	5 110 490	5 238 900	128 410
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 708	978	186		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (4)	4 928 267	5 110 490	5 238 900	128 410	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (2) + (3) + (4)	4 928 267	5 110 490	5 238 900	128 410

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants réalisés Compte Financier 2023	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Écarts entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	5 708	978	186	-810
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	242 154	187 000	178 000	-11 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-98 125	-88 000	-88 000	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	-12 335	-12 000	-12 000	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	137 403	87 978	76 166	-11 810

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants réalisés Compte Financier 2023	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Écarts entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023	RESSOURCES	Montants réalisés Compte Financier 2023	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Écarts entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	137 403	87 978	76 166	-11 810
Investissements	182 416	308 000	346 180	38 180	Financement de l'actif par l'État				-
Remboursement des dettes financières	78 009	78 250	79 250	1 000	Financement de l'actif par des bords autres que l'État				-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	260 426	386 250 00	425 430	38 180	Autres ressources				-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	-	-	Augmentation des dettes financières				-
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	137 403	87 978	76 166	-11 810
					Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	123 023	298 274	349 264	50 990

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants réalisés Compte Financier 2023	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Écarts entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT - APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-123 023	-298 274	-349 264	-50 990
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-315 484	-49 893	-251 055	-201 161
Variation de la TRÉSORERIE - ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	192 462	-248 380	-98 209	-150 172
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 368 720	953 922	1 019 457	65 534
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	668 564	275 999	417 610	141 511
Niveau de la TRÉSORERIE	700 156	530 811	601 947	71 136

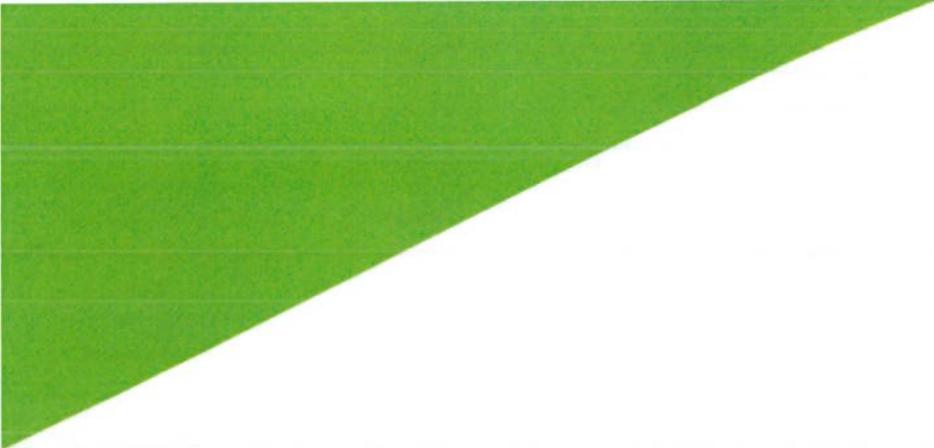


Tableau 3 – Budget par destination et par origine

Budget Rectificatif 2023 par destination et par origine
TABLEAU 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT - Présentation SANS répartition des fonctions supports internes et SANS affectation de l'impôt

CHARGES (1)	ETPT	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	INTERVENTION	INVESTISSEMENT	TOTAL	RESULTAT
REPRESENTATION		172 907	1 059 632	59 000	-	1 291 539	0
P0 - Représentation	1,10	172 907	1 059 632	59 000		1 291 539	0
INTERVENTION		2 209 521	295 401	-	12 000	2 516 921	-552 848
P1 - Production Animale	4,17	275 206	22 674			297 880	-188 451
P2 - Production Végétale	6,74	402 260	74 893		12 000	489 153	-43 851
P3 - Entreprises et Stratégies	10,90	661 397	70 761			732 159	-60 383
P4 - Territoires Envir. Société	13,68	870 657	127 072			997 729	-260 163
P5 - Services Communs	-	-	-			-	0
FONCTIONS SUPPORT ET RESSOURCES		367 239	899 034	-	413 430	1 679 703	-1 326 777
Support Internes (dont financement mission CRA)	3,42	226 540	882 034		413 430	1 522 003	-1 256 203
Support Ressources	0,86	86 325	-			86 325	-86 325
Activités annexes	1,00	54 374	17 000			71 374	15 751
TOTAL	41,85	2 749 666	2 254 067	59 000	425 430	5 488 163	-1 879 625

PRODUITS (2)	SUBVENTION ETAT	FISCALITE (3) (TATFNB)	AUTRES SUBV	AUTRES PDTS	TOTAL
REPRESENTATION	-	1 017 750	273 789	-	1 291 539
P0 - Représentation		1 017 750	273 789		1 291 539
INTERVENTION	169 011	-	447 799	1 347 263	1 964 073
P1 - Production Animale	-	-	8 664	100 765	109 429
P2 - Production Végétale	44 496	-	270 535	130 271	445 303
P3 - Entreprises et Stratégies	79 660	-	69 464	522 652	671 776
P4 - Territoires Envir. Société	44 855	-	99 136	593 575	737 566
P5 - Services Communs					-
FONCTIONS SUPPORT ET RESSOURCES	190 951	-	-	161 974	352 925
Support Internes (dont financement mission CRA)	190 951			74 849	265 800
Support Ressources					-
Activités annexes				87 125	87 125
TOTAL	359 962	1 017 750	721 588	1 509 238	3 608 538

(1) : Total des charges décaissables (hors amortissements) + montant des investissements

(2) : Total des recettes encaissables (hors reprise de provisions)

(3) : Affectation du montant nécessaire à l'équilibre de la mission représentation.

Tableau 4 – Opérations pour compte de tiers

TABLEAU 4
Opérations pour compte de tiers
BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débits	Crédits
DECLARATIONS TVA 2023	4455	TVA A DECAISSER	185 634	185 634
	TOTAL	TVA A DECAISSER	185 634	185 634
TOTAL			185 634	185 634

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

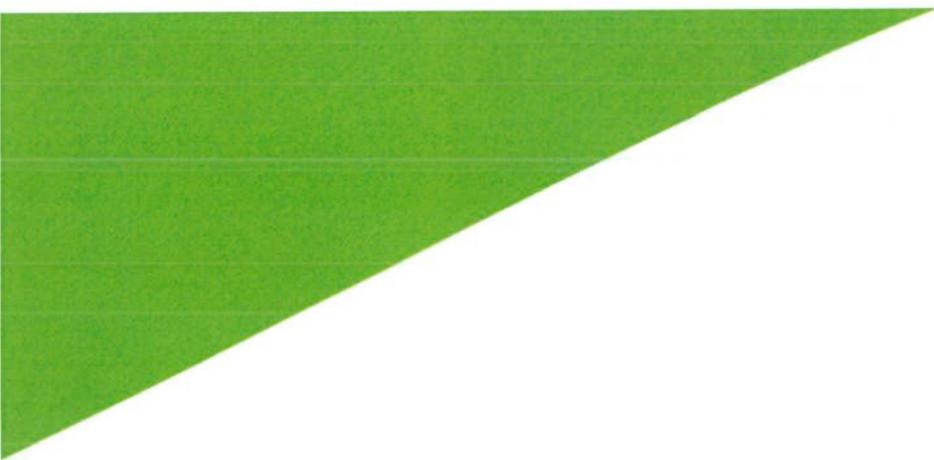


Tableau 5 – Plan de trésorerie

TABLEAU 5
Plan de trésorerie
BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

2023	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	653 906	674 240	777 066	1 025 636	1 027 273	964 452	701 899	802 743	592 175	625 397	654 353	646 931
ENCAISSEMENTS												
<i>Produits</i>												
Subventions de l'Etat	-	48 016	152 761	720	30 832	-	-	-	13 213	13 213	27 304	155 000
Ressources fiscales	206 157	206 157	206 157	206 157	206 157	206 157	249 452	212 342	212 342	212 342	212 342	212 350
Autres subventions d'exploitation	-	11 463	115 641	-	45 039	9 612	55 667	12 925	100 000	100 000	100 000	100 000
Autres ressources	190 817	137 435	156 649	205 438	82 784	50 882	114 748	118 195	120 000	120 000	120 000	120 000
<i>Ressources</i>												
Financement de l'actif par l'Etat												
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat												
Autres ressources												
<i>Opérations non budgétaires (TVA encaissée, emprunts ...)</i>												
TVA encaissée, emprunts												
A. TOTAL	396 974	403 072	631 208	412 315	364 813	266 651	419 867	343 462	445 555	445 555	459 646	587 350
DECAISSEMENTS												
<i>Charges</i>												
Personnel	259 905	170 554	196 062	189 910	206 024	183 221	207 705	192 469	190 000	190 000	190 000	370 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 861	83 754	140 637	187 359	188 210	312 584	77 919	297 255	188 934	188 934	201 967	255 000
Intervention (le cas échéant)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 265	54 735	-
<i>Emplois</i>												
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	38 604	38 604	26 066	26 066	26 066	26 066	26 066	28 066	26 066	13 033	
Participations et immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333	7 333
<i>Opérations non budgétaires (TVA décaissée, autres décaissements ...)</i>												
TVA décaissée, autres décaissements non budgétaires	96 541			10				30 906				
B. TOTAL	376 640	300 246	382 637	410 679	427 633	529 204	319 024	554 029	412 333	416 598	487 068	632 333
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	20 334	102 826	248 571	1 636	- 62 820	- 262 553	100 844	- 210 568	33 222	28 957	- 7 422	- 44 983
SOLDE CUMULE (1) + (2)	674 240	777 066	1 025 636	1 027 273	964 452	701 899	802 743	592 175	625 397	654 353	646 931	601 947

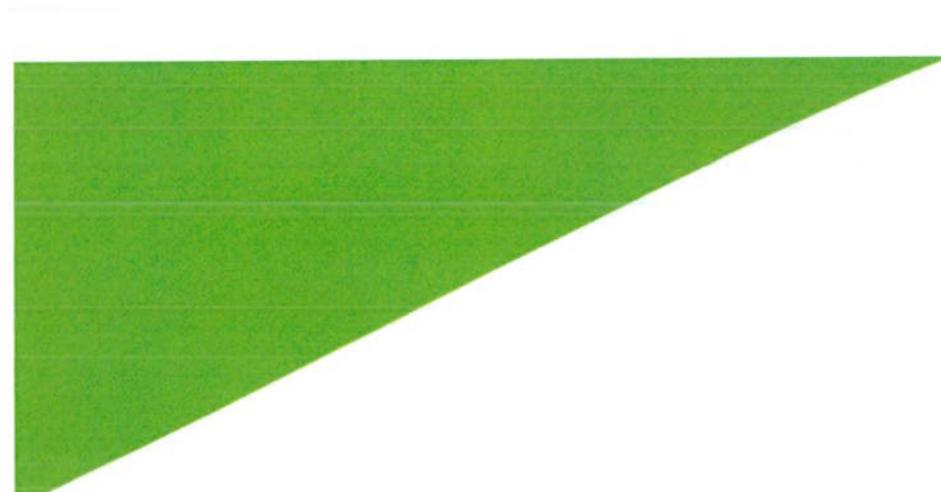


Tableau 6 – Opérations pluriannuelles

TABLEAU 6
Opérations pluriannuelles - prévision

BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (facultatif), des charges ou immobilisations et des prévisions de ressources

A - Prévision d'engagements (facultatif) et de charges ou immobilisations (obligatoire)

Opération	Nature	Coût total de l'opération (1)	Engagements exécutés les années antérieures à N *	Engagements nouveaux prévus en N *	TOTAL des engagements exécutés ou prévus en N *	Charges/immobilisations exécutés les années antérieures à N	Charges/immobilisations nouveaux prévus en N	TOTAL des charges/immobilisations exécutés ou prévus en N	Engagements prévus en N+1 *	Charges/immobilisations prévus en N+1	Engagements prévus en N+2 *	Charges/immobilisations prévus en N+2	Engagements prévus > N+2 *	Charges/immobilisations prévus > N+2
Op 1	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention													
	Investissement													
Total Op.1														
Op 2	Personnel													
	Fonctionnement													
	Intervention													
	Investissement													
Total Op.2														
Ss total personnel														
Ss total fonctionnement														
Ss total intervention														
Ss total investissement														
TOTAL														

* Facultatif

B - Prévisions de ressources (obligatoire)

Opération	Nature	Prévision Financement de l'opération (14)	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
			Ressources des années antérieures à N (15)	Ressources prévues en N (16)	Ressources prévues en N+1 (17)	Ressources prévues en N+2 (18)	Ressources prévues > N+2 (19)
Op 1	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.1						
Op 2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.2						
Ss total financement de l'Etat							
Ss total autres financements publics							
Ss total autres financements							
TOTAL							

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée

** Autres financements publics

*** Recettes propres

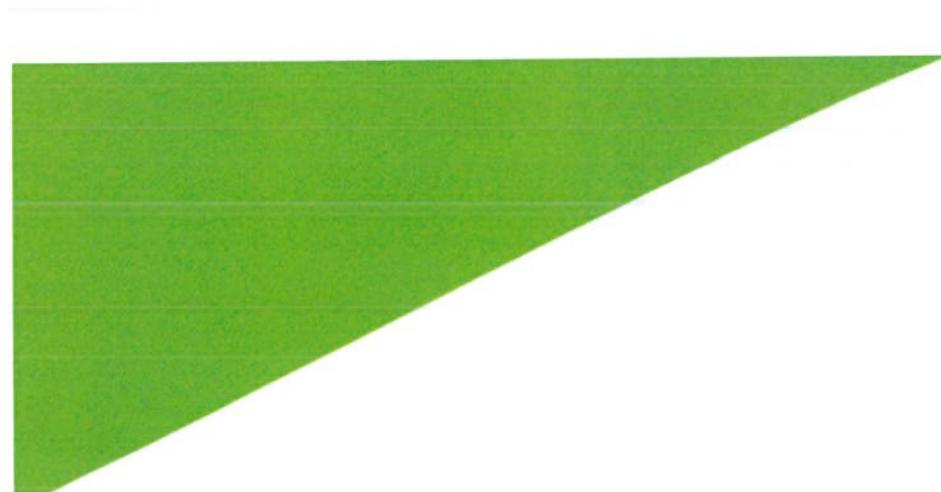


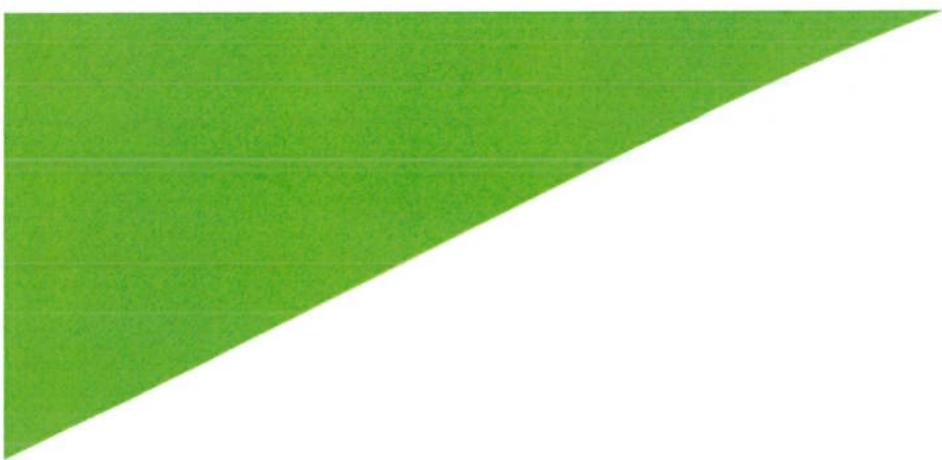
Tableau des emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE -SAONE

Annexe budgétaire

BUDGET RECTIFICATIF 2023

Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Date d'autorisation	Date de réalisation	Emprunt			Annuité			
				Montant	Taux	Durée	Capital	Intérêts	Total	Part subventionnée
Crédit Agricole	Travaux de rénovation du bâtiment	Délibération session du 20/03/15	21/07/2015	800 000 €	1,75%	15 ans	54 090,13 €	7 087,31 €	61 177,44 €	
Crédit Agricole	Travaux de rénovation du bâtiment (complément)	Délibération session du 15/09/16	24/11/2016	300 000 €	1,18%	12 ans	25 151,78 €	1 672,30 €	26 824,08 €	
							79 241,91 €	8 759,61 €	88 001,52 €	



Etat des participations

Annexe budgétaire

PARTICIPATIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS LES ORGANISMES TIERS

BUDGET RECTIFICATIF 2023

ARTICLE L.511-5 du Code rural (alinéa 1 et 2)

I. Au titre de l'alinéa 1 de l'article L. 511-5 du Code rural

Dénomination de l'organisme	Objet de l'organisme	nature juridique	Date de création de l'organisme	Date de la prise de participation	Montant de la prise de participation	Représentation éventuelle de la Chambre au sein de l'instance dirigeante	Imputé au compte 2611
SERES	Société Etudes Rurales (SICA)			06/05/1968	45,73 €	Parts sociales	45,73
CAVB	pa	COOP		08/12/1972	1,52 €	Parts sociales	1,52
ARSOE	Agricole	UNION DE COOP		30/04/1982 23/08/2005 11/09/2009	76,22 € 132 € 26 €	Associé coopérateur	234,22
SUACI- FGVPCA	Fonds de garantie	S.U.A.		21/11/1988	914,69 €		914,69
EDE Franche-Comté	Identification Pérenne Généralisée	OIER		15/09/2016	80 000 €		80 000,00

II- Au titre de l'alinéa 2 de l'article L. 511-5 du Code rural

Dénomination de la société	Objet de la société	Nature juridique	Date de création de la société	Date de l'autorisation	Capital social		Représentation de la Chambre au sein de l'instance dirigeante	
					Capital social de la société	Part de la Chambre		
SAFER DE FRANCHE-COMTE	Agricole	Société par action		1963		250 actions	Actions de 16 €	7 824,00
				1965		200 actions	Actions de 16 €	
				1969		360 actions	Actions de 16 €	
				1976		180 actions	Actions de 16 €	
				1983		200 actions	Actions de 16 €	
				1987		75 actions	Actions de 16 €	
				1989		140 actions	Actions de 16 €	
				2011		vente 100 actions à la CRA	Actions de 16 €	
				2020		-816 actions / Mise à jour nombre actions détenues suite fusion BFC		
				SEM 70 ACTION 70	Développement économique	Société par action	11/09/1980	
SICA HABITAT RURAL	développement économique	SICA	31/10/1996	21/11/1998	800 parts 80 parts	parts de 3,81 €	304,80	
Société d'Abattages Saônois	Développement économique	SAS (Société par Actions Simplifiée)		29/06/2009	1	part de 10 €	10,00	
Société d'Abattage des Vosges Saônoises	Abattage d'animaux	SA à conseil d'administration		25/09/2012	12000 parts	parts à 2,50 €	30 000,00	
Fonds Transport	Transmission exploitations porcines		En cours au 31/12/14	28/11/2013 mandat au 23/12/14			10 000,00	
								134 982,96

DELIBERATION n°2023-09-22-001

Relative à l'approbation des emplois inscrits du Budget Rectificatif 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, réunis en Session le 22 septembre 2023,

Votants :

Emmanuel AEBISCHER, Jean-Pierre ARCELON, Thierry CHALMIN, Sylvain CHARLES, Guy CIRON, Michel DAGUENET, Laurent DODANE, Antoine FAUCOGNEY, Vincent FIDON, Justine GRANGEOT, Odile GRANTE, Laurent GUILLAUME, Sylvie JEANNOT, Stéphane MENIGOZ, Michaël MUHLEMATTER, Jean-Luc PAULIN, Gérald PICHOT, Anne ROBIN, Christophe RUFFONI, Sylvain VERNIER.

Non votants :

Philippe AUGER, Sabine BERNET, Emmanuel BRUSSEY, Christophe CATALA, Sylvain CRUCEREY, Emmanuel DARGENT, Anne-Laure GAUMET, Olivier HUGUENY, Laurent ISABEY, Laurence LAURENT, Vincent PELTIER, Jean-Pierre RICHNER, Marc SAUMONT, Maxime VAUTRIN.

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2023 pour la Chambre d'agriculture,

➤ DECIDENT d'approuver les éléments suivants :

TABLEAU 1
Présentation des emplois
BUDGET RECTIFICATIF 2023

	<i>Sous plafond (a)</i>	<i>Hors plafond (b)</i>	<i>Total organisme (= a + b)</i>
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	41,85	41,85

Et **ADOPTENT** Le tableau de présentation des emplois, inscrits au budget rectificatif 2023

Ainsi délibéré,

Fait à Vesoul, le 22 septembre 2023

**Le Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'T' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Thierry CHALMIN

Vote :

Membres Élus votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°2023-09-22-002

Relative à l'approbation du Budget Rectificatif 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, réunis en Session le 22 septembre 2023,

Votants :

Emmanuel AEBISCHER, Jean-Pierre ARCELON, Thierry CHALMIN, Sylvain CHARLES, Guy CIRON, Michel DAGUENET, Laurent DODANE, Antoine FAUCOGNEY, Vincent FIDON, Justine GRANGEOT, Odile GRANTE, Laurent GUILLAUME, Sylvie JEANNOT, Stéphane MENIGOZ, Michaël MUHLEMATTER, Jean-Luc PAULIN, Gérald PICHOT, Anne ROBIN, Christophe RUFFONI, Sylvain VERNIER.

Non votants :

Philippe AUGER, Sabine BERNET, Emmanuel BRUSSEY, Christophe CATALA, Sylvain CRUCEREY, Emmanuel DARGENT, Anne-Laure GAUMET, Olivier HUGUENY, Laurent ISABEY, Laurence LAURENT, Vincent PELTIER, Jean-Pierre RICHNER, Marc SAUMONT, Maxime VAUTRIN.

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2023 pour la Chambre d'agriculture,

➤ DECIDENT d'approuver les éléments suivants :

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants réalisés Compte Financier 2022	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Ecart entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023	PRODUITS	Montants réalisés Compte Financier 2022	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Ecart entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023
Personnel	2 512 688	2 493 804	2 599 802	105 998	Subventions de l'Etat	481 802	348 601	400 404	51 803
<i>dont charges de pensions civiles**</i>					Fiscalité affectée	2 473 695	2 473 895	2 548 112	74 217
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 360 678	2 582 070	2 579 931	17 861	Autres subventions	517 497	733 906	681 146	-52 760
Intervention (le cas échéant)	49 192	53 639	59 000	5 361	Autres produits	1 455 073	1 354 088	1 609 238	255 150
TOTAL DES CHARGES (1)	4 922 558	5 109 513	5 238 733	129 220	TOTAL DES PRODUITS (2)	4 928 267	5 110 490	5 238 900	128 410
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	5 709	976	166		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) - (2) - (3) - (4)	4 928 267	5 110 490	5 238 900	128 410	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) - (2) - (3) - (4)	4 928 267	5 110 490	5 238 900	128 410

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants réalisés Compte Financier 2022	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Ecart entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	5 709	976	166	-810
- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	242 154	187 000	176 000	-11 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-98 125	-88 000	-88 000	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	-12 335	-12 000	-12 000	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	137 403	87 976	78 166	-11 810

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants réalisés Compte Financier 2022	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Ecart entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023	RESSOURCES	Montants réalisés Comptes Financier 2022	Montants BUDGET INITIAL 2023	Montants BUDGET RECTIFICATIF 2023	Ecart entre le Budget rectificatif et le Budget initial 2023
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-		Capacité d'autofinancement	137 403	87 976	76 166	-11 810
Investissements	182 416	308 000	346 180	38 180	Financement de l'effort par l'Etat				-
					Financement de l'effort par des tiers autres que l'Etat				-
					Autres ressources				-
Remboursement des dettes financières	78 009	78 250	79 250	1 000	Augmentation des dettes financières				-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	260 426	386 250	425 430	39 180	TOTAL DES RESSOURCES (6)	137 403	87 976	76 166	-11 810
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	-	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	123 023	298 274	349 264	50 990

Et ADOPTENT le budget rectificatif 2023

Ainsi délibéré,
Fait à Vesoul, le 22 septembre 2023

APPROUVE,
Fait à Vesoul, le



**Le Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône**

Thierry CHALMIN

Le Préfet de Haute-Saône

Michel VILBOIS

Vote :

Membres Élus votants : 20
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 3

DELIBERATION n°2023-09-22-004

Relative aux cotisations obligatoires inscrites au Budget Rectificatif 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, réunis en Session le 22 septembre 2023,

Votants :

Emmanuel AEBISCHER, Jean-Pierre ARCELON, Thierry CHALMIN, Sylvain CHARLES, Guy CIRON, Michel DAGUENET, Laurent DODANE, Antoine FAUCOGNEY, Vincent FIDON, Justine GRANGEOT, Odile GRANTE, Laurent GUILLAUME, Sylvie JEANNOT, Stéphane MENIGOZ, Michaël MUHLEMATTER, Jean-Luc PAULIN, Gérald PICHOT, Anne ROBIN, Christophe RUFFONI, Sylvain VERNIER.

Non votants :

Philippe AUGER, Sabine BERNET, Emmanuel BRUSSEY, Christophe CATALA, Sylvain CRUCEREY, Emmanuel DARGENT, Anne-Laure GAUMET, Olivier HUGUENY, Laurent ISABEY, Laurence LAURENT, Vincent PELTIER, Jean-Pierre RICHNER, Marc SAUMONT, Maxime VAUTRIN

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ **ADOPTENT** la liste des cotisations obligatoires inscrites au budget Rectificatif 2023 en masse Fonctionnement au compte 657 810 et détaillées ci-dessous :

Cotisations Obligatoires à CDA FRANCE :	Budget Rectif 2023
Cotisation Historique => 10% Dont SIRCA / DNSI Dont 1700 € Résolia Dont 100 € DSM Mes parcelles Dont 100 € DQS (Démarche Qualité des Services)	237 225 €
FNMP 10%	237 225 €
CRPF-CNPF	174 643 €
FSB-PPRDF (Fond Stratégique Forêt Bois)	92 362 €
BALF (Bienvenue A La Ferme)	4 396 €
Communes Forestières (COFOR)	12 975 €
Fonds de garantie des Présidents CA	4 230 €
BALF (Bienvenue A La Ferme)	4 396 €
DQS (Démarche Qualité des Services)	5 468 €
PROAGRI Info Réglementaires	1 600 €
Sous Total CDA FRANCE =	892 557 €

Cotisations Obligatoires CRA BFC :	Budget Rectif 2023
Cotisation de Base 10 %	237 225 €
Ingénierie financière	31 997 €
Action Communication	3 500 €
CPR Pole SI	71 070 €
CPR Pole RH	55 545 €
CPR Pole Compta	162 236 €
CPR Pole Achats	25 771 €
CPR Service Economie	6 602 €
Sous Total CRA BFC =	593 945 €
TOTAL CDA FRANCE + CRA BFC	1 486 503 €

Ainsi délibéré,

FAIT A VESOUL, le 22 septembre 2023

Le Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône



(Handwritten signature)

Thierry CHALMIN

Vote :

Membres Élus votants : 20
 Pour : 18
 Contre : 2
 Abstention : 0

DELIBERATION n°2023-09-22-003

Relative aux cotisations facultatives inscrites au Budget Rectificatif 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, réunis en Session le 22 septembre 2023,

Votants :

Emmanuel AEBISCHER, Jean-Pierre ARCELON, Thierry CHALMIN, Sylvain CHARLES, Guy CIRON, Michel DAGUENET, Laurent DODANE, Antoine FAUCOGNEY, Vincent FIDON, Justine GRANGEOT, Odile GRANTE, Laurent GUILLAUME, Sylvie JEANNOT, Stéphane MENIGOZ, Michaël MUHLEMATTER, Jean-Luc PAULIN, Gérald PICHOT, Anne ROBIN, Christophe RUFFONI, Sylvain VERNIER.

Non votants :

Philippe AUGER, Sabine BERNET, Emmanuel BRUSSEY, Christophe CATALA, Sylvain CRUCEREY, Emmanuel DARGENT, Anne-Laure GAUMET, Olivier HUGUENY, Laurent ISABEY, Laurence LAURENT, Vincent PELTIER, Jean-Pierre RICHNER, Marc SAUMONT, Maxime VAUTRIN

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ **ADOPTENT** la liste des cotisations facultatives inscrites au budget rectificatif 2023 en masse Fonctionnement au compte 658 810 et détaillées ci-dessous :

Cotisations facultatives - Adhésion à :	Montant BR 23
ADASEA	60 €
AFDI	1 250 €
AFPASA	300 €
AGRI CONSEIL	310 €
Association des Artisans du Jambon de Luxeuil	30 €
Commission Eau / CRA OCCITANIE	1 346 €
EDE Franche-Comté	200 €

Cotisations facultatives - Adhésion à :	Montant BR 23
IFOCAP	80 €
Inter Bio Franche-Comté	130 €
Syndicat Dép. de la Propriété Privée Rurale	300 €
Synergie Est Arsoe / OKTEO	400 €
TOTAL	4 406 €

Ainsi délibéré,

FAIT A VESOUL, le 22 septembre 2023

**Le Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône**



(Handwritten signature)

Thierry CHALMIN

Vote :

Membres Élus votants : 20
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 3

DELIBERATION n°2023-09-22-005

Relative aux subventions inscrites au Budget Rectificatif 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, réunis en Session le 22 septembre 2023,

Votants :

Emmanuel AEBISCHER, Jean-Pierre ARCELON, Thierry CHALMIN, Sylvain CHARLES, Guy CIRON, Michel DAGUENET, Laurent DODANE, Antoine FAUCOGNEY, Vincent FIDON, Justine GRANGEOT, Odile GRANTE, Laurent GUILLAUME, Sylvie JEANNOT, Stéphane MENIGOZ, Michaël MUHLEMATTER, Jean-Luc PAULIN, Gérald PICHOT, Anne ROBIN, Christophe RUFFONI, Sylvain VERNIER.

Non votants :

Philippe AUGER, Sabine BERNET, Emmanuel BRUSSEY, Christophe CATALA, Sylvain CRUCEREY, Emmanuel DARGENT, Anne-Laure GAUMET, Olivier HUGUENY, Laurent ISABEY, Laurence LAURENT, Vincent PELTIER, Jean-Pierre RICHNER, Marc SAUMONT, Maxime VAUTRIN

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ **ADOPTENT** la liste des subventions inscrites au budget rectificatif 2023 en masse intervention au compte 657 340 et détaillées ci-dessous :

Subventions d'intervention :	Montant BR 2023
ADIL	53 €
AGRI CONSEIL	6 500 €
Association des conjoints survivants	53 €
Bovins Croissance Franche-Comté	1 400 €
Collège de Faucogney	2 000 €
ELVEA Franche-Comté	910 €
FREDON 70	700 €
FDPL	13 172 €

Subventions d'intervention :	Montant BR 2023
GENIATEST (ex HSCE)	3 500 €
Groupement Dép. des Lieutenants de Louveterie de H.S.	300 €
Jeunes Agriculteurs	9 100 €
Jeunes Agriculteurs Concours Photos Régul 2022 + 2023	200 €
SAJ 70/90	10 672 €
Service de Remplacement	4 200 €
SIGruyère Action 10 ans IGP	1 500 €
Manifestations d'Elevage (Indemnités / présentations des animaux)	4 265 €
Subventions diverses	475 €
TOTAL	59 000 €

Ainsi délibéré,

FAIT A VESOUL, le 22 septembre 2023

**Le Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône**



[Signature]

Thierry CHALMIN

Vote :

Membres Élus votants : 20
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 3

DELIBERATION n°2023-09-22-006

Relative aux annulations de créances

Les Membres de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, réunis en Session le 22 septembre 2023,

Votants :

Emmanuel AEBISCHER, Jean-Pierre ARCELON, Thierry CHALMIN, Sylvain CHARLES, Guy CIRON, Michel DAGUENET, Laurent DODANE, Antoine FAUCOGNEY, Vincent FIDON, Justine GRANGEOT, Odile GRANTE, Laurent GUILLAUME, Sylvie JEANNOT, Stéphane MENIGOZ, Michaël MUHLEMATTER, Jean-Luc PAULIN, Gérald PICHOT, Anne ROBIN, Christophe RUFFONI, Sylvain VERNIER.

Non votants :

Philippe AUGER, Sabine BERNET, Emmanuel BRUSSEY, Christophe CATALA, Sylvain CRUCEREY, Emmanuel DARGENT, Anne-Laure GAUMET, Olivier HUGUENY, Laurent ISABEY, Laurence LAURENT, Vincent PELTIER, Jean-Pierre RICHNER, Marc SAUMONT, Maxime VAUTRIN

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

➤ **ADOPTENT l'annulation de créances ci-après :**

Annulations	Montant
Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs : Remboursement d'aides perçus à tort pour 2 dossiers Carbone abandonnés par les clients	2 100,00 €
Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs : Restitution de l'aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans perçue en 2021 pour laquelle la Chambre d'agriculture n'était finalement pas éligible	3 888,89 €
MONTANT TOTAL DES TITRES ANNULER =	12 730.00 € TTC

Ainsi délibéré,
Fait à Vesoul, le 22 septembre 2023

Le Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône




Thierry CHALMIN

Vote :

Membres Élus votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0



République Française
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-SAONE
Etablissement Public (Art. L 511-1 du Code Rural)
17, Quai Yves Barbier - 70004 VESOUL CEDEX
SESSION du Vendredi 22 septembre 2023

DELIBERATION n°2023-09-22-007

Relative à la nomination de l'Agent Comptable

Les Membres de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, réunis en Session le 22 septembre 2023,

Votants :

Emmanuel AEBISCHER, Jean-Pierre ARCELON, Thierry CHALMIN, Sylvain CHARLES, Guy CIRON, Michel DAGUENET, Laurent DODANE, Antoine FAUCOGNEY, Vincent FIDON, Justine GRANGEOT, Odile GRANTE, Laurent GUILLAUME, Sylvie JEANNOT, Stéphane MENIGOZ, Michaël MUHLEMATTER, Jean-Luc PAULIN, Gérald PICHOT, Anne ROBIN, Christophe RUFFONI, Sylvain VERNIER.

Non votants :

Philippe AUGER, Sabine BERNET, Emmanuel BRUSSEY, Christophe CATALA, Sylvain CRUCEREY, Emmanuel DARGENT, Anne-Laure GAUMET, Olivier HUGUENY, Laurent ISABEY, Laurence LAURENT, Vincent PELTIER, Jean-Pierre RICHNER, Marc SAUMONT, Maxime VAUTRIN

➤ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU l'article D. 511-96 du Décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des chambres d'agriculture, qui par dérogation à l'article 188 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, donne la possibilité aux chambres d'agriculture, après accord de leurs sessions, de constituer un groupement comptable au sein d'une même région. « Une convention précise les modalités de fonctionnement et le siège de ce groupement. Un poste d'agent comptable unique est créé dans l'établissement siège du groupement. L'agent comptable du groupement tient la comptabilité de chacune des chambres du groupement. »

VUE la création d'un groupement comptable au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, créée le 31 décembre 2018, constitué, par avenant, des Chambres d'Agriculture Régionale Bourgogne Franche-Comté, Départementales du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône et de l'Yonne.

VUE la décision de bureau du 10 juillet 2023,

CONSTATANT la fin des missions de l'agent comptable de ce groupement au 31 août 2023,

CONSTATANT l'intérêt de la poursuite du groupement comptable régional,

DECIDENT

La nomination de Sylvie GERVAIS en tant qu'Agent Comptable du groupement Comptable à compter du 1er septembre 2023.

ET DONNENT tout pouvoir au Président pour signer tout contrat, convention et décider de la rémunération de l'Agent Comptable dans le respect des décrets cités ci-dessus.

Ainsi délibéré,

Fait à Vesoul, le 22 septembre 2022

**Le Président de la Chambre d'agriculture
de Haute-Saône**



Thierry CHALMIN

Vote :	Membres présents :	20
	Membres votants :	20
	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

LES PRODUITS SOUS SIGNES DE QUALITÉ FACE AUX ATTENTES SOCIÉTALES



1

1



2

2




Les attentes des consommateurs

**MOBILISONS
NOUS POUR
L'AVENIR
DES SIGNES
DE QUALITÉ**



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

3




Les Signes Officiels de Qualité









} un lien avec le terroir, l'origine géographique

la spécificité liée à la tradition historique

Une qualité gustative supérieure

Respect de l'environnement et du bien être animal



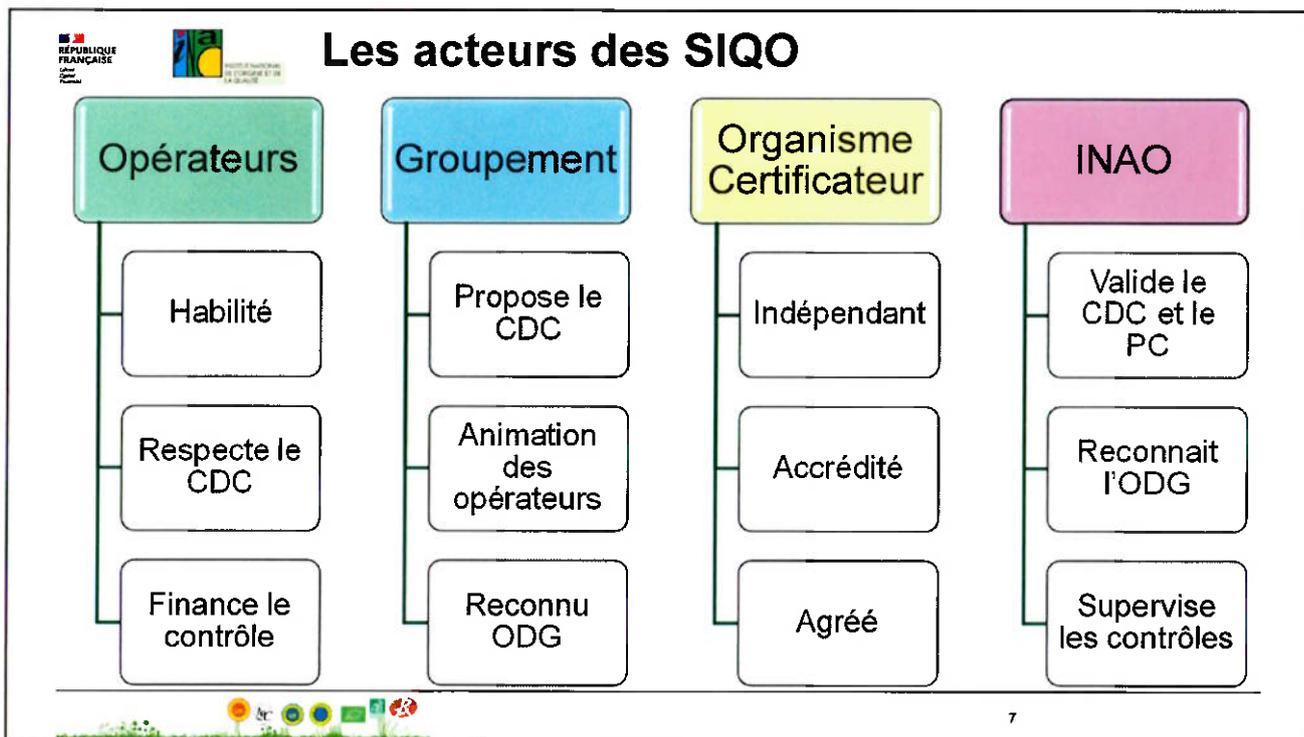
4



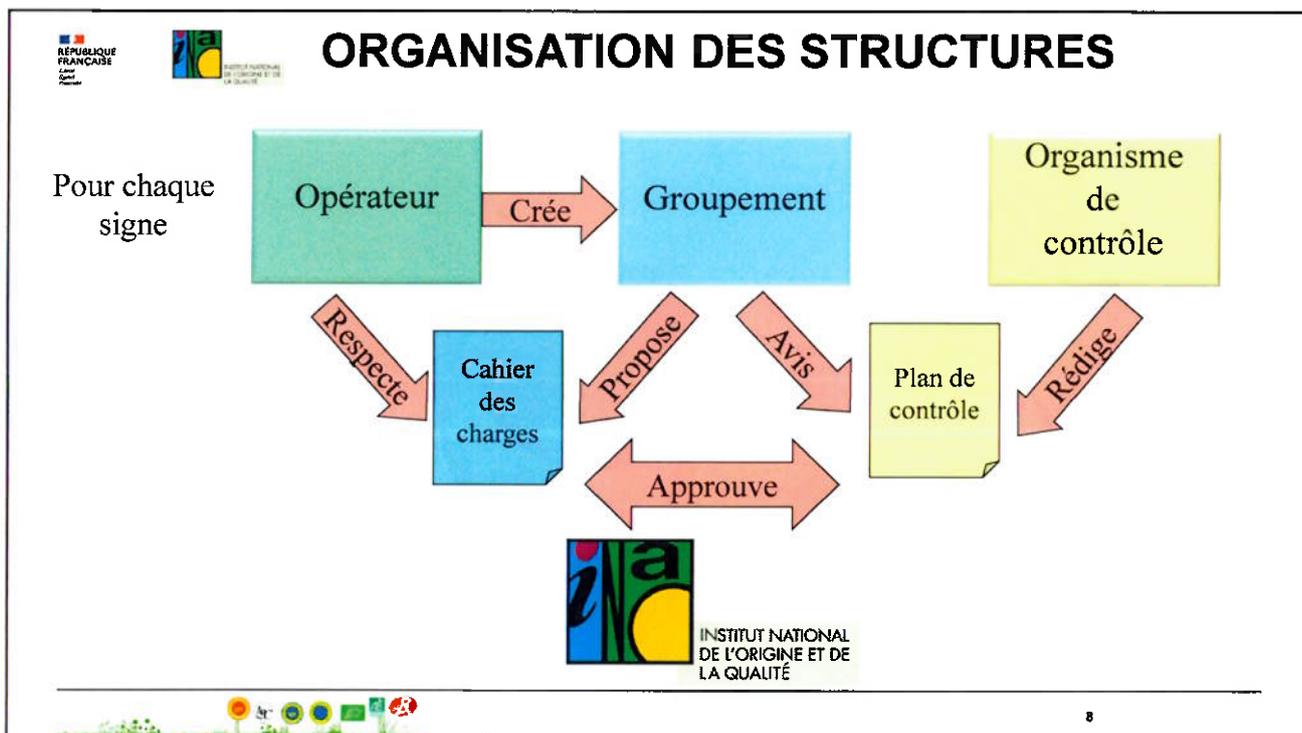
5



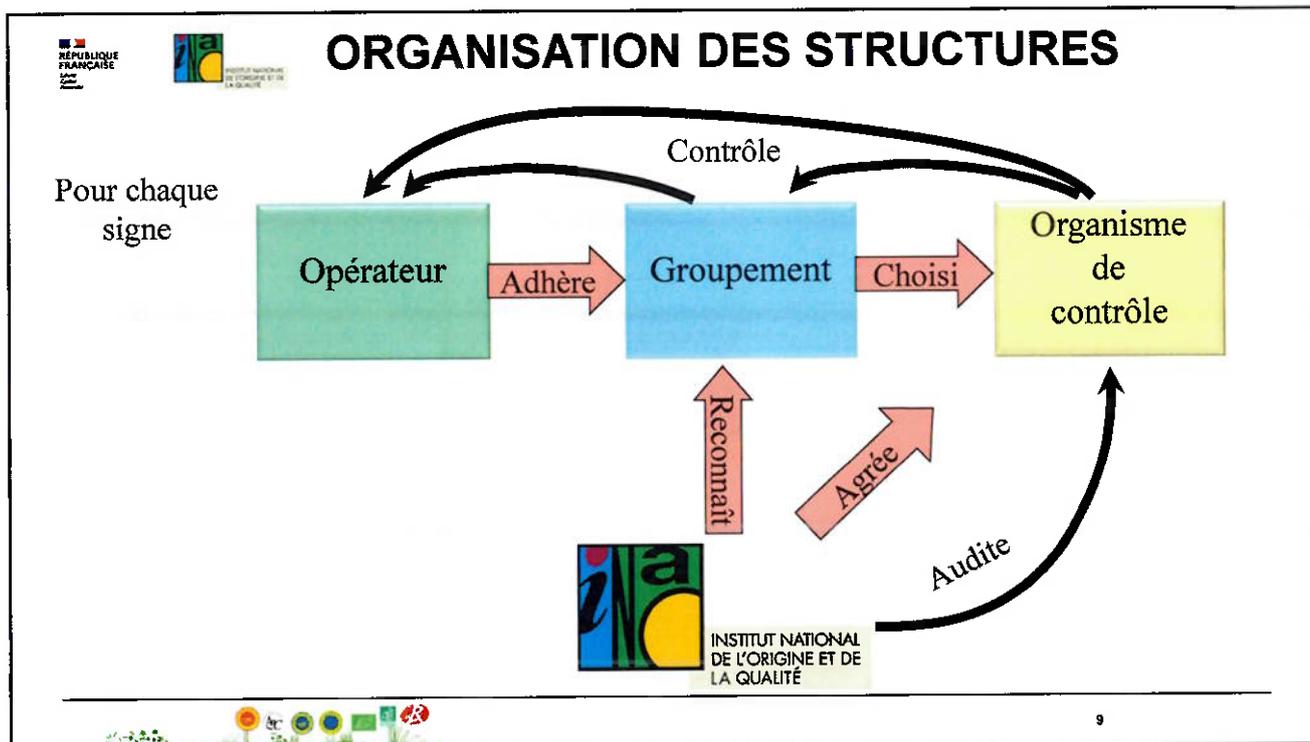
6



7



8



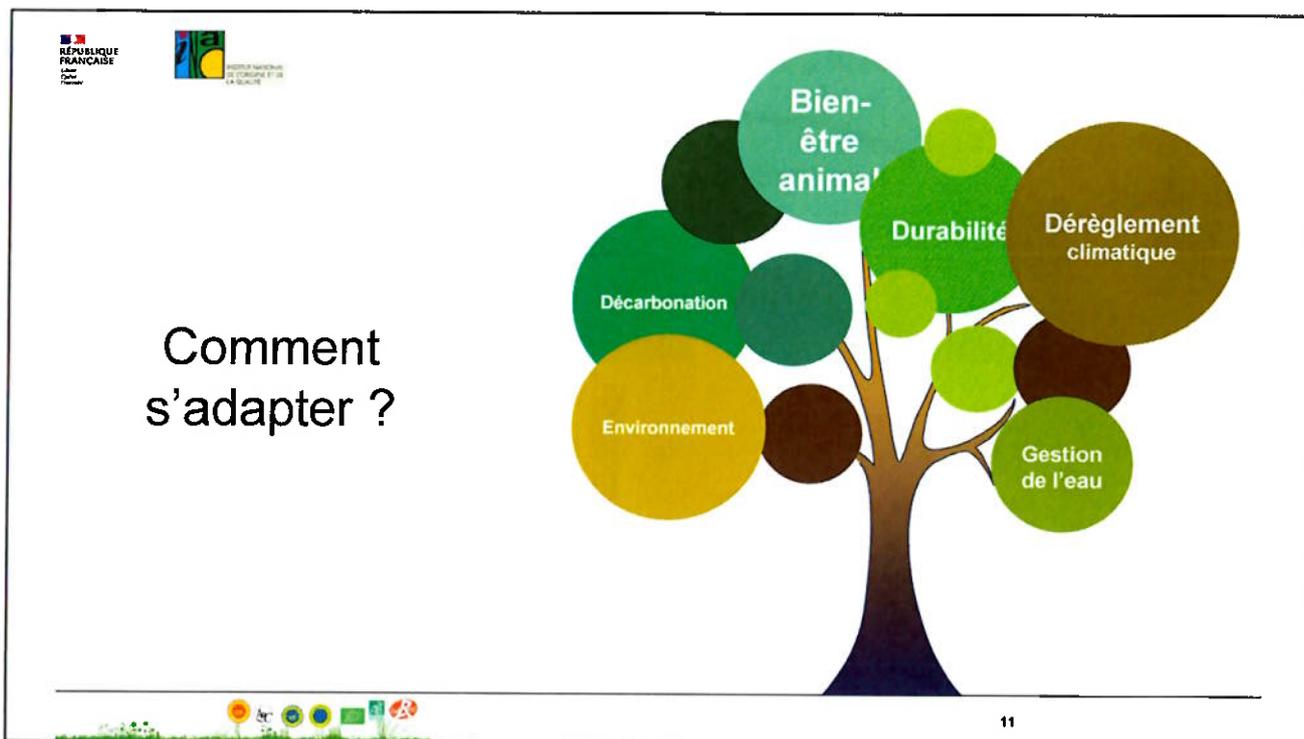
9

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

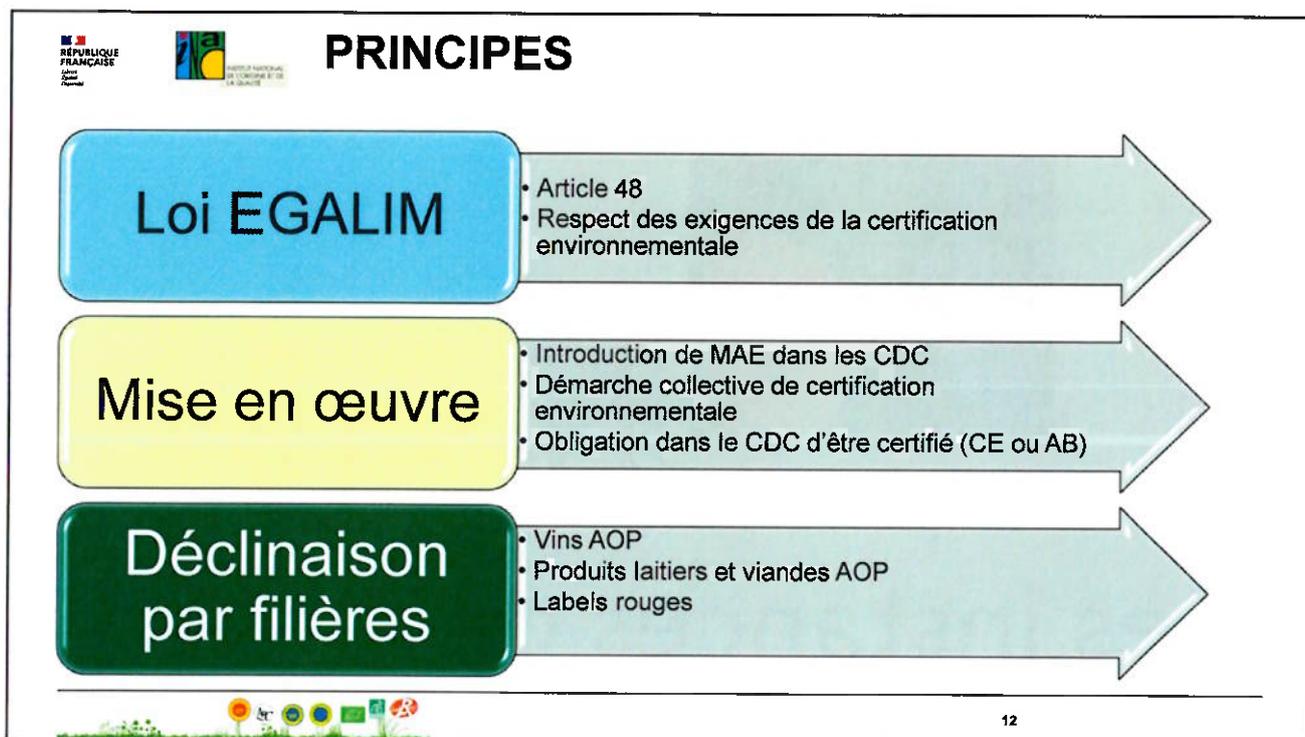
Les instances de l'INAO

10

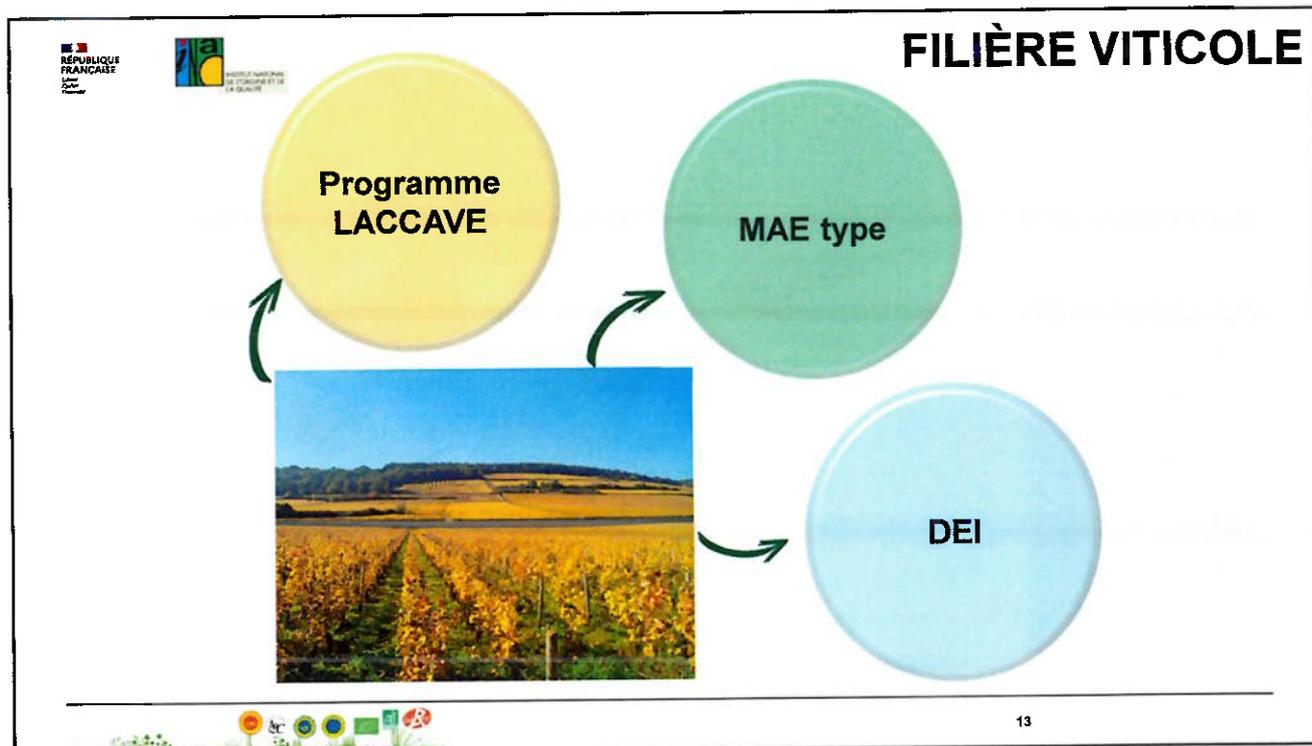
10



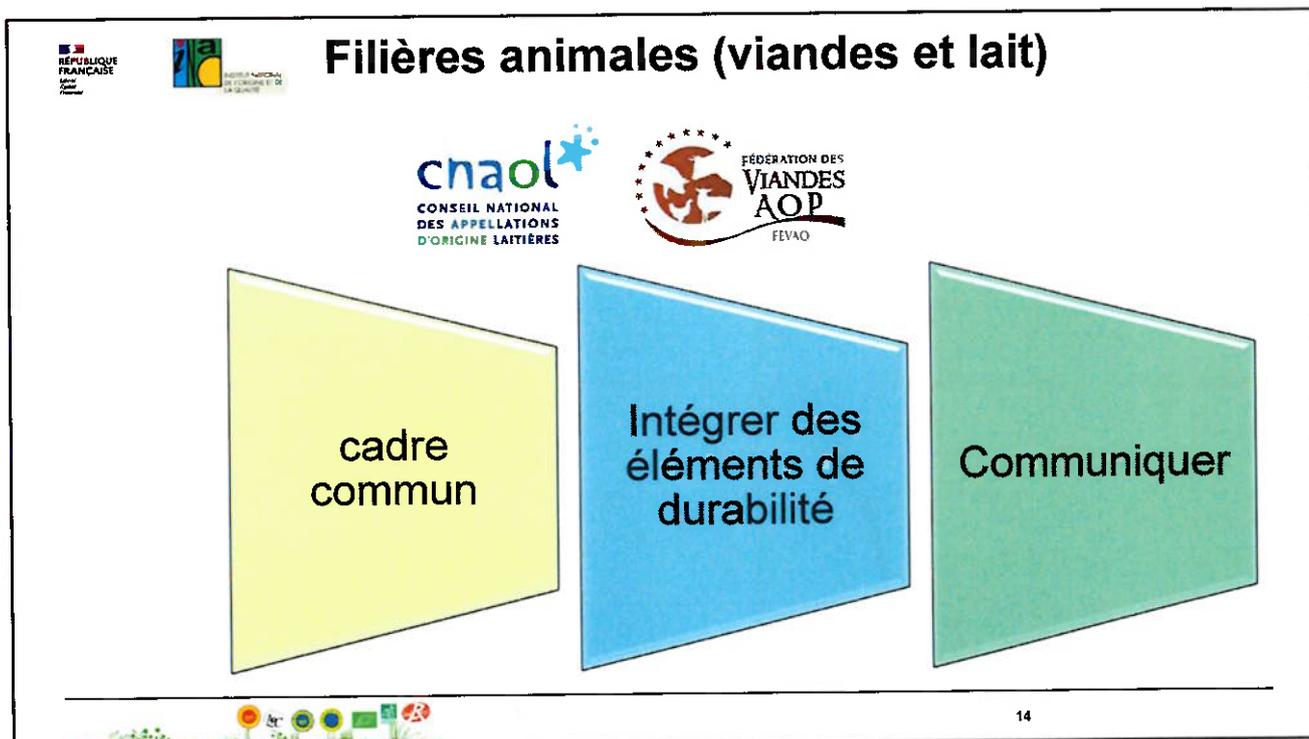
11



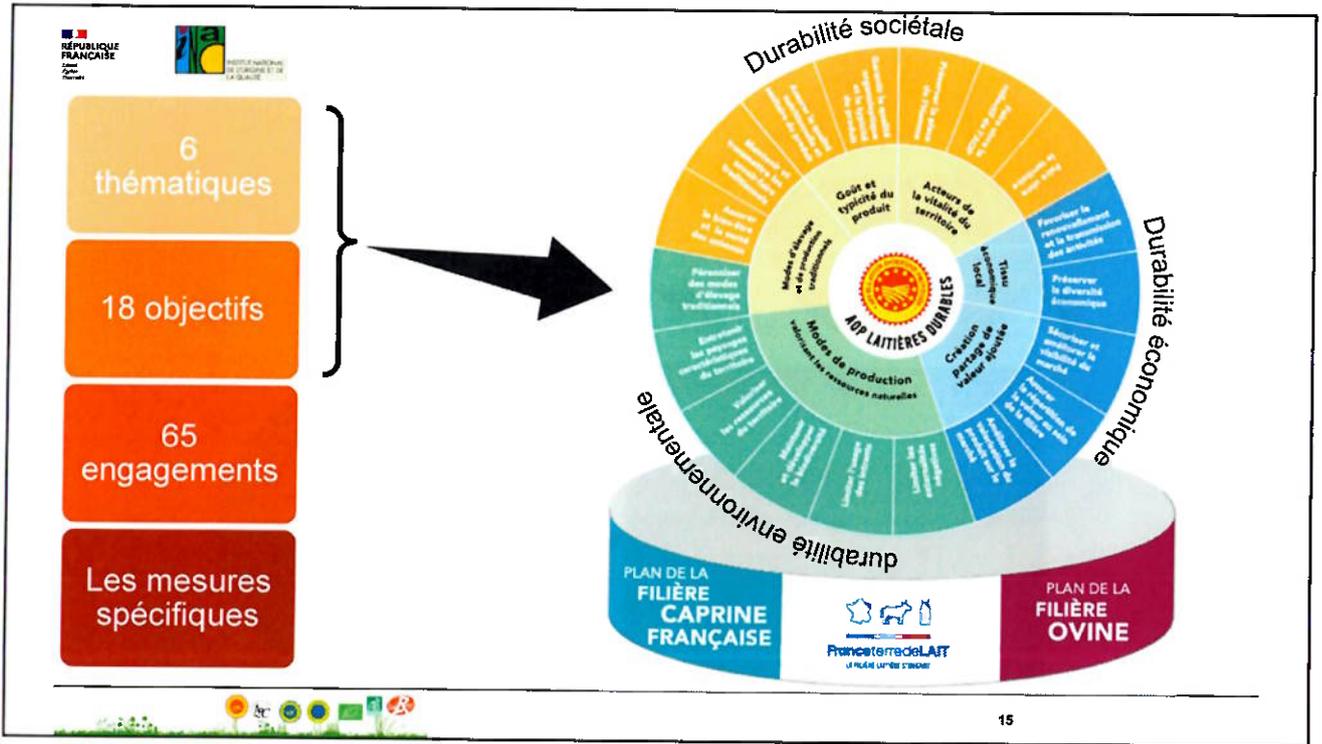
12



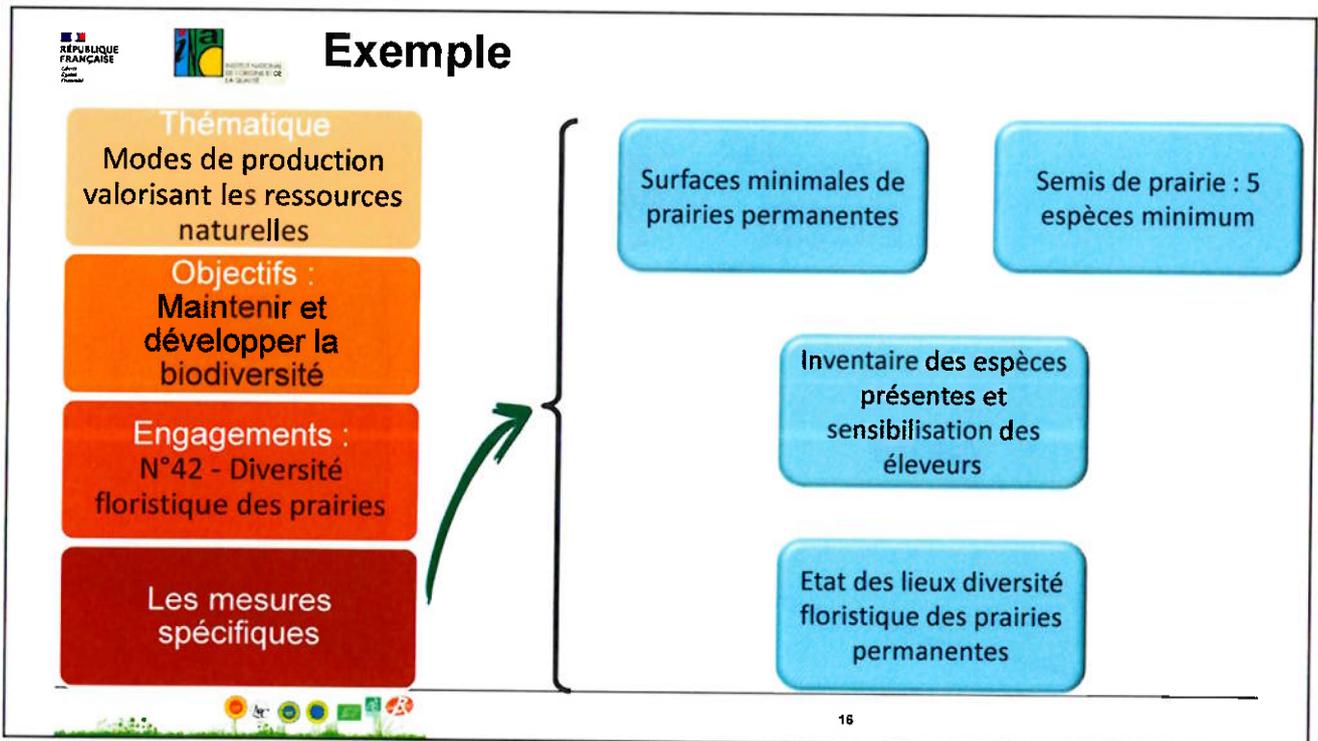
13



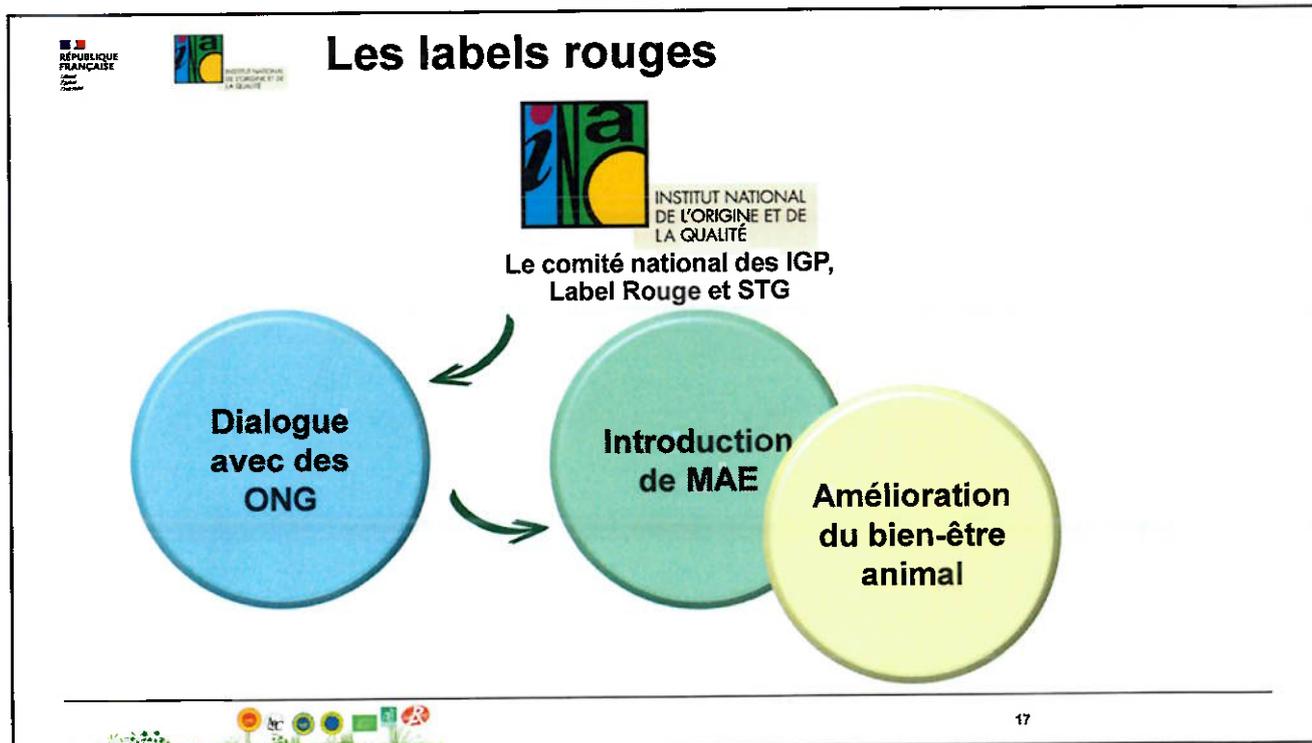
14



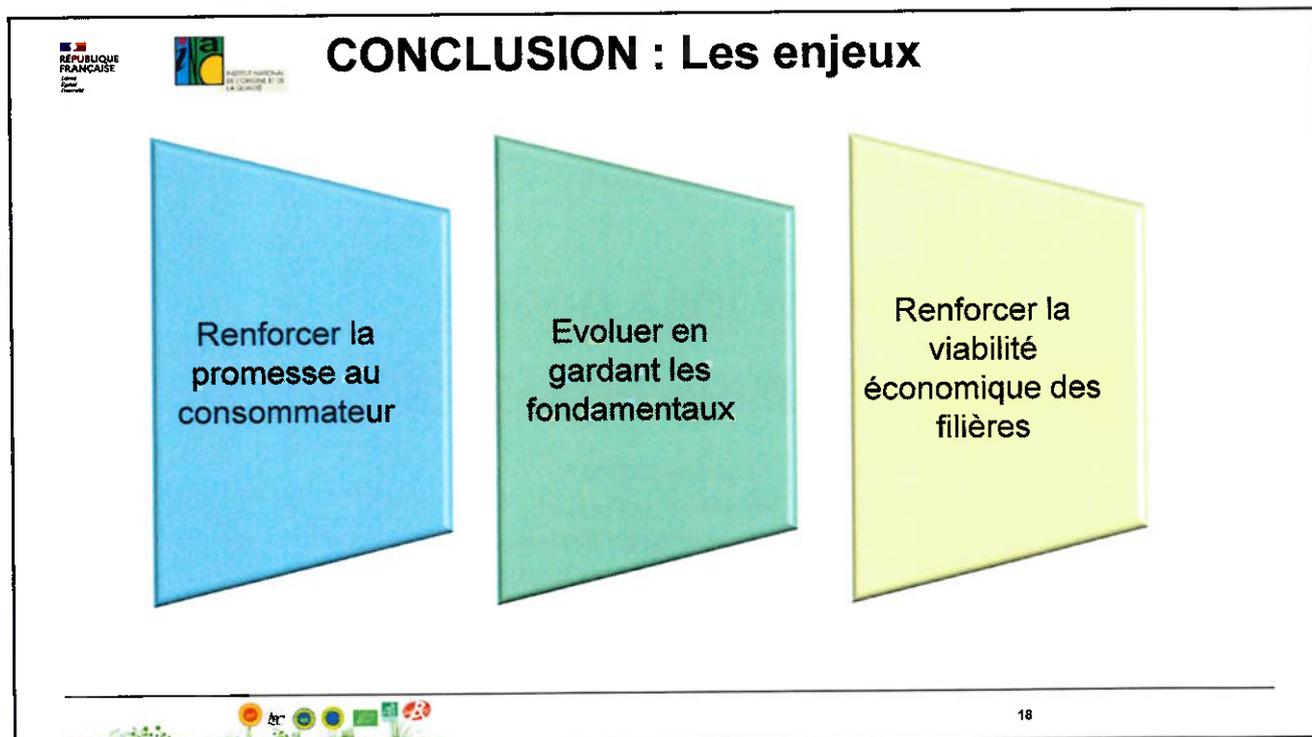
15



16



17



18

CONCLUSION : les points d'appui



La force du collectif

La force de l'exemple

Des valeurs fortes, la fierté de son travail et de son produit



19

19

MERCI

www.inao.gouv.fr

<https://www.youtube.com/@i-n-a-o>

Stéphane MEUNIER
Délégué territorial adjoint
INAO - Délégation Territoriale Centre-Est
16, rue du Golf - 21 800 QUETIGNY
Téléphone 0 380 787 191 - mobile 0 626 195 829
s.meunier@inao.gouv.fr



20

20



Le Gruyère IGP

IGP obtenue en 2013

Aire géographique : De la Franche-Comté à la Savoie & zones limitrophes

Points clés du cahier des charges :

- 5 races de vaches laitières locales
- Alimentation des vaches à base d'herbe, de foin, de céréales,
sans produits fermentés, sans OGM
- Minimum 4 mois d'affinage

Production 2022 : 3 080 tonnes
Commercialisation 2022 : 2 730 tonnes

Filière :

- 173 producteurs de lait
- 1 producteur fermier
- 7 fromageries
- 3 caves d'affinage



84



La Cancoillotte IGP

IGP obtenue en 2022

Aire géographique : Franche-Comté et zones limitrophes

Points clés du cahier des charges :

- Spécialité fromagère traditionnelle résultant de la fonte du metton
(*metton = fromage au lait écrémé de vache*)
- 70% d'autonomie sur l'exploitation

Commercialisation 2022 : 5 788 tonnes

Filière :

- 275 producteurs de lait
- 2 fabricants de metton blanc
- 6 ateliers fondeurs (fabrication de Cancoillotte à partir de metton)
- 12 ateliers transformant du lait en Cancoillotte, dont 4 producteurs fermiers



85



L'Emmental Grand Cru IGP & Label Rouge



Label Rouge obtenu en 1979
IGP obtenue en 1996

Aire géographique : Franche-Comté, Haute-Marne, Vosges

Points clés du cahier des charges (dernières révisions : 2022 pour l'IGP et 2023 pour le LR)
 Pâturage de 6 mois minimum
 Alimentation des vaches sans produits fermentés et sans OGM
 Affinage de 12 semaines minimum

Production 2022 : 3 694 tonnes

Commercialisation 2022 : 2 960 tonnes

Filière :

- 260 producteurs de lait
- 2 fromageries
- 4 caves d'affinage
- 3 ateliers de conditionnement




86



Le Munster AOP




AOP obtenue en 1969

Aire géographique : Vosges, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Territoire de Belfort, Haute-Saône

Points clés du cahier des charges :
 Autonomie fourragère 95% sur la zone et 70% sur l'exploitation, Pâturage > 150 j/an
 4 races autorisées
 Affinage : minimum 14 j pour les fromages < 340g et 21 j pour les fromages > 450g

Production 2022 : 6 055 tonnes

Filière :

- 375 producteurs de lait exclusifs
- 3 collecteurs
- 8 transformateurs laitiers-affineurs
- 8 affineurs exclusifs
- 78 producteurs fermiers




87



Le Kirsch de Fougerolles AOC

AOC obtenue en 2010

Aire géographique : Haute-Saône et Vosges (10 communes)
573 hectares identifiés

Points clés du cahier des charges :

Conservation des pré-vergers
Kirsch issu de cerises de type guignes et merises,
uniquement des variétés locales
Produit commercialisé en bô fougerollais

Production 2022 : 120 tonnes collectées - 240 hl de Kirsch
Environ 10 500 arbres

Filière : 75 producteurs de cerises dont 13 bouilleurs de cru
2 distillateurs professionnels
2 collecteurs



88



Les Vins IGP Franche-Comté

IGP obtenue en 2011

Aire géographique : Franche-Comté
et quelques cantons limitrophes
82 hectares

Points clés du cahier des charges :

Vins tranquilles de couleurs rouge, rosé, blanc
24 cépages autorisés
Rendement maximal de 75 hl/ha

Production 2022 : 3 000 hl dont 87% issus du 70
Cépages les + revendiqués : pinot noir et chardonnay

Filière : 11 viticulteurs dont 6 en Haute-Saône



89



La Saucisse de Montbéliard IGP



IGP obtenue en 2013

Aire géographique : Franche-Comté

Points clés du cahier des charges :
 Porcs nourris au petit-lait
 Parfumée au poivre et au cumin
 Embossée dans un boyau naturel,
 Fumée lentement au bois de résineux

Production 2022 : 5 800 tonnes

Filière :

168 sites d'élevage
6 abatteurs découpeurs
3 abattoirs prestataires
22 fabricants





90



La Saucisse de Morteau IGP



IGP obtenue en 2010

Aire géographique : Franche-Comté

Points clés du cahier des charges :
 Saucisse droite de forme cylindrique
 Elaborée à base de viande de porc
 Boyau naturel, non coloré de porc
 Fermée à une extrémité par une cheville de bois

Production 2020 : 5 650 tonnes

Filière :

161 sites d'élevage
16 abatteurs découpeurs
3 abattoirs prestataires
29 fabricants





91